

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1892

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1893



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS
—
1893

COMPTÉ-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1892

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1893



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS
1893



COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1892

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1892.

CHAPITRE PREMIER

FINANCES

Comptabilité.

Le nouveau mode de comptabilité que nous avons institué et dont nous avons exposé les principes dans le compte-rendu de l'année dernière, a été continué. Il se résume, pour l'exercice écoulé, dans le tableau n° 3 du compte-rendu financier. Son application n'a présenté aucune difficulté ou aucun inconvénient qui soit de nature à en diminuer les avantages. Nous nous proposons donc de l'adopter à titre définitif, en raison de sa supériorité sur l'ancien système, au point de vue de la clarté de nos écritures.

Dans cette comptabilité, fondée sur les règles générales de la comptabilité commerciale, les crédits, tant budgétaires que hors budget, sont toujours inscrits en tête des comptes, pour marquer le cadre et les limites dans lesquels doivent se maintenir les dépenses, mais ils ne viennent plus, comme précédemment, envahir et compliquer le détail de chaque compte, en mêlant des données fondées sur de simples prévisions aux chiffres qui ne doivent être que l'expression rigoureuse des opérations réellement effectuées.

Résultats de l'exercice.

Les dépenses de l'exercice de 1892 s'élèvent à	Fr. 2,633,302 15
Le total des recettes s'élève à	» 2,541,017 50
L'exercice solde donc par un <i>déficit</i> de . . .	<u>Fr. 92,284 65</u>

à prélever sur le *Fonds de réserve spécial* créé pour parer aux insuffisances de recettes résultant de la réduction graduelle de l'indemnité fédérale pour la suppression de l'octroi.

Le budget évaluait l'ensemble des **dépenses** à Fr. 2,483,379 70
Les crédits supplémentaires suivants ont été
votés au cours de l'exercice :

29 mars.	Etablissement d'une passerelle en ciment dans la Promenade du Lac	Fr. 3,500
17 mai.	Allocation aux expo- sants genevois à l'Ex- position universelle de Chicago	» 5,000
15 juillet.	Réfection de trottoirs	» 12,000
6 septemb.	Construction d'un bâ- timent à la rue des Casemates pour le ser- vice de la voirie	» 8,500
18 novemb.	Erection de la statue du duc Ch. de Bruns- wick	» 8,000
	Ensemble	» 37,000 —

Le total présumé des *dépenses* était donc de . Fr. 2,520,379 70
Mais dans ce chiffre figurait une somme de » 48,000 —
(n° 6 du Budget) comme devant être portée au
Fonds spécial de réserve.

ce qui ramenait le total des <i>dépenses effectives</i> à	Fr. 2,472,379 70
Il a donc été dépensé en plus des prévisions budgétaires	» 160,922 45
Somme égale aux <i>dépenses</i> effectuées.	» 2,633,302 15

Les **recettes** étaient prévues au budget à Fr. 2,484,696 75
plus une recette supplémentaire, selon délibéra-
tions du Conseil Municipal des 17 et 31 mai 1892, de » 700 —
Ensemble Fr. 2,485,396 75

L'ensemble des *recettes* offre donc une
mieux-value de » 55,620 75
Somme égale aux *recettes* effectuées Fr. 2,541,017 50

Ainsi, le *Fonds de réserve spécial*, qui devait être augmenté de
fr. 48,000, se trouvera au contraire diminué de fr. 92,284 65 du fait
de l'exercice budgétaire.

En résumé, le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

Le budget prévoyait un versement de . . . Fr. 48,000 —
à faire au *Fonds spécial de réserve*.

L'excédent présumé des recettes sur les dépenses était de . . . » 4,317 05

Deux recettes supplémentaires ont été votées dans le courant de l'exercice, au montant de . . » 700 —

Enfin, l'ensemble des recettes a donné une mieux-value de . . . » 55,620 75

Ensemble . . . Fr. 105,637 80

Il faut en déduire :

Le montant des crédits supplémentaires Fr. 37,000 —

L'augmentation sur l'ensemble des dépenses » 160,922 45

Ensemble . . . » 197,922 45

La différence, soit Fr. 92,284 65

forme l'excédent des dépenses sur les recettes, conforme au déficit indiqué ci-dessus.

Toutefois, il y a lieu d'observer que ce déficit devrait être diminué de la somme de 27,000 francs qui a été passée en dépense au compte du Service des Eaux et qui constitue une avance faite par ce service à l'entreprise de Chèvres. Cette avance sera ultérieurement remboursée à la Ville, avec intérêt à 6 %.

Voici maintenant, par chapitre, le détail des augmentations et diminutions des recettes et des dépenses. Ces différences entre les résultats de l'exercice et les prévisions budgétaires seront expliquées sous les diverses rubriques auxquelles elles se rapportent.

Chapitres.	RECETTES	
	En plus.	En moins.
I. Intérêts, redevances spéciales		Fr. 1,580 70
II. Taxe municipale & Etat civil	Fr. 13,914 80	
III. Abattoir et marché au bétail		» 7,686 70
IV. Instruction publique . . . »	5,981 40	—
	<u>Fr. 19,896 20</u>	<u>Fr. 9,267 40</u>
	<i>A reporter</i>	

	<i>Report</i>	Fr. 19,896 20	Fr. 9,267 40
V. Théâtre		—	—
VI. Propriétés municipales . . . »		4,496 80	—
VII. Service des eaux »		38,335 55	—
VIII. Voirie »		9,741 25	—
IX. Eclairage de la ville		—	» 297 60
X. Police et surveillance		—	» 20 —
XI. Halles, marchés et locations sur la voie publique »		9,080 75	—
XII. Secours pour les incendies . . . »		240 50	—
XIII. Convois funèbres		—	» 2,899 85
XIV. Cimetières		—	» 13,485 —
XV. Recettes imprévues		—	» 200 45
		<hr/>	
Augmentations	Fr.	81,791 05	Fr. 26,170 30
Diminutions	»	26,170 30	
		<hr/>	
En plus	Fr.	55 620 75	
		<hr/>	

DÉPENSES

Chapitres.		En plus.	En moins.
I. Amortissements, intérêts . . . Fr.		10,119 75	—
Fonds de réserve		—	Fr. 48,000 —
II. Frais d'administration . . . »		10,354 15	—
III. Abattoir et marché au bétail »		3,122 30	—
IV. Instruction publique, Beaux- Arts, Industrie »		23,121 55	—
V. Théâtre et concerts		—	» 2,779 95
VI. Propriétés municipales . . . »		12,472 25	—
VII. Service des eaux »		33,781 25	—
VIII. Voirie »		84,510 15	—
IX. Eclairage de la ville		—	» 24,366 75
X. Police et surveillance »		1,050 85	—
XI. Halles et marchés »		1,401 25	—
XII. Secours pour les incendies . . .		—	» 3,016 65
XIII. Convois funèbres		—	» 1,143 60
XIV. Cimetières »		265 30	—
		<hr/>	
	<i>A reporter</i>	Fr. 180,198 80	Fr. 79,306 95

	Report	Fr. 180,190 80	Fr. 79,306 95
XV. Dépenses diverses et imprévues »		8,615 60	—
Dépenses supplémentaires (à l'exception du crédit de Fr. 12,000 pour réfection de trottoirs (15 juillet 1892) lequel est compris dans le chapitre <i>Voirie</i>) »		3,415 —	—
Augmentations . . .	Fr.	192,229 40	Fr. 79,306 95
Diminutions . . . »		79,306 95	
Dépensé en plus . . .	Fr.	112,922 45	

L'augmentation des dépenses est, en réalité, comme nous l'avons dit, de Fr. 160,922 45. Elle n'est ramenée au chiffre de Fr. 112,922 45 que par le fait que les Fr. 48,000 qui devaient être versés au *Fonds de réserve*, ne l'ont pas été et figurent donc comme diminution de dépenses.

Résultats généraux.

Nous ne faisons entrer dans ce compte que les soldes débiteurs ou créanciers de comptes extra-budgétaires clôturés.

Voici les articles qui le composent jusqu'à la fin de l'exercice écoulé :

	Débit	Crédit	
Solde des comptes suivants :			
1889. Installation de l'éclairage électrique au théâtre	Fr. 5,787 20	—	
1890. Construction de water-closets place de la Fusterie »	1,167 46	—	
Création des bains de la jetée »	2,566 20	—	
Différence en faveur de l'Etat pour régler les comptes de chauffage et d'éclairage des collèges pour 1887, 1888 et 1889. »	3,500 —	—	
1892. Solde du compte de l'acqui-			
	A reporter	Fr. 13,020 85	Fr. —

	<i>Report</i>	Fr. 13,020 85	Fr. —
sition du Palais Eynard	»	2,338 40	—
1889. Legs de M. Willibourg fait en 1874 et dont la Ville devient propriétaire en 1889, l'usufruit dont il était grevé cessant par suite du décès de M ^{me} S. Villibourg.		—	Fr. 10,000 —
Solde de compte des Expositions des Beaux-Arts en 1889.		—	» 2,682 45
Solde débiteur à nouveau.		—	» 2,676 80
		<hr/>	
		Fr. 15,359 25	Fr. 15,359 25

Solde débiteur fr. 2,676 80, conforme au tableau n° 4 du compte-rendu financier.

Dans notre nouvelle comptabilité, le compte *Résultats généraux* représentera le compte de *profits et pertes* d'une maison de commerce. Il indiquera chaque année les dépenses faites par la Ville pour travaux exécutés, acquisitions effectuées. Il sera crédité de ces dépenses par les comptes des diverses rubriques respectives du bilan, et son solde, sans valeur corrélatrice à inscrire à l'actif, ira en diminution ou en augmentation du fonds capital.

Rescriptions générales.

Le détail des rescriptions votées par le Conseil Municipal est le suivant à la fin de l'exercice de 1892; ce compte se trouvait joint jusqu'ici à celui des Résultats généraux, nous avons préféré en faire un compte distinct :

	Date des votes du Conseil Municipal.		
1889	novemb. 22	Nouvelles installations hydrau- liques	Fr. 400,000
»	» 24	Bâtiment pour Ecole enfantine dans le parc de Montbrillant	» 50,000
1890	février 11	Coût présumé de l'aménagement du quartier de l'île	» 512,000
1890	juillet 18	Monument Brunswick	» 40,000
			<hr/>
		<i>A reporter</i>	Fr. 972,000

Dates des votes
du Conseil Municipal

		<i>Report</i>	Fr.	
			972,000	
1890 juillet 18	Canalisations hydrauliques . . . »		100,000	
1890 octobre 21	Diverses installations hydrauliques »		400,000	
1891 février 20	Bâtiments scolaires :			
	Ancienne Lancaster . Fr.	270,000		
	Pâquis garçons . . . »	78,000		
	Pâquis filles . . . »	10,000		
	Rue Necker »	245,000	»	603,000
1891 avril 31	Canalisations hydrauliques . . . »		150,000	
» »	Fontaines lumineuses .		»	60,000
1891 septemb. 25	Acquisition du Palais Eynard. . »		500,000	
1891 décemb. 1	Acquisition de l'immeuble Journal (Cornavin) »			31,600
» »	Deux groupes pompes et turbines Fr.	175,000		
» »	Prolongement des con- duites d'alimentation »	450,000		
» »	Canalisations nouvelles »	50,000	»	375,000
1892 mai 6	Rue Céard, nouvelles acquisitions . »		30,500	
1892 septemb. 6	Canalisations nouvelles haute pression. . . Fr.	50,000		
» »	Etabl. d'un câble pour transmission électri- que destinée à desser- vir les quartiers de la Gare, de Cornavin et de Sécheron. . . . »	36,000	»	86,000
				Fr. 3,308,100
	Moins : extourne du crédit voté (24 mai 1889) pour acquisition de l'immeuble Bansac, quartier de l'île (porté à Rescriptions spéciales pour acquisitions dans le quartier de l'île) »			32,500
	Total. .			<u>Fr. 3,275,600</u>

Conforme au tableau n° 5 du compte-rendu financier.

Rescriptions pour acquisitions d'immeubles en l'île.

Dates des votes
du Conseil Municipal.

24 mai 1889	Imm. Bansac	Fr.	32,500	—	
17 janv. 1890	» Tirozzi	Fr.	73,250	—	
	Int. couru. »		4,750	— » 78,000 —	
1 ^{er} avril 1890	» Lutz.			» 35,000 —	
25 avril 1890	» Juge.			» 43,000 —	
1 ^{er} juill. 1890	» Hudry			» 42,000 —	
» »	» Grange.			» 105,000 —	
» »	» Ritter			» 22,500 —	
» »	» Gaudin.			» 54,500 —	
1 ^{er} août 1890	» Cottier.			» 115,000 —	
2 déc. 1890	» Plojoux.			» 240,000 —	
» »	» Scherer.			» 15,000 —	
5 juin 1891	» Rojoux.			» 8,500 —	
4 mars 1892	» Gras	Fr.	90,500	—	
	Int. couru. »		20,286	75 » 110,786 75	
17 mai 1892	» } » } » } » } expropriations	» Velatta	Fr.	40,000	—
» »		» Salansonnet	»	72,245	80
» »		» Chambaz	»	67,312	25
» »		» V ^e Kimmerle	»	218,797	15
	Frais d'actes	»	1,443	85 » 399,799 05	
				Fr. 1,301,585 80	
11 nov. 1892	» Butin et vente à MM. Odier et Moilliet, différence entre le prix d'achat et celui de vente.			» 55,000 —	
	Total.	Fr.	1,356,585	80	

Conforme au tableau n° 6 du compte-rendu financier.

Rescriptions pour pavage en bois.

Ce compte était débiteur à la fin de l'exercice 1891, après déduction faite des amortissements à cette même époque, de Fr. 206,400 —

Le Conseil Municipal a voté, le 23 décembre 1892, un crédit de » 34,000 —
destiné au pavage d'une partie de la rue du Mont-Blanc.

Ensemble	Fr. 240,400 —
A déduire : amortissement en 1892.	» 12,075 —
Reste	<u>Fr. 228,325 —</u>

Conforme au tableau n° 6 du compte-rendu financier.

Il n'a pas été fait de travaux de pavage en bois en 1892; le solde disponible est donc resté le même Fr. 24,527 75

Plus le crédit voté le 23 décembre 1892 » 34,000 —

Ensemble Fr. 58,527 75

Suivant les tableaux nos 5 et 6 du compte-rendu financier, le montant des rescriptions autorisées s'élève à Fr. 4,860,510 80

Sur cette somme, nous avons émis, au 31 décembre 1892 » 4,300,000 —

La différence, soit Fr. 560,510 80

représente le montant des rescriptions que la Ville était encore autorisée à émettre à cette date.

Suivant l'arrêté du Conseil Municipal du 24 janvier 1893 (Mémorial p. 538), le montant des rescriptions à rembourser sur le produit de l'emprunt s'élève à fr. 3,528,000. Ce chiffre est inférieur à celui indiqué ci-dessus, parce qu'il ne comprend ni les rescriptions affectées à l'achat des immeubles de l'île et qui seront remboursées en grande partie par le produit de la vente des terrains, ni celles destinées au pavage en bois, qui diminueront d'année en année par l'effet d'un amortissement budgétaire régulier.

Restauration du temple de St-Pierre.

Ce compte était créancier au 1 ^{er} janvier 1892 de	Fr.	45,308 60
Il a été crédité, depuis lors, en conformité de l'arrêté du Conseil Municipal du 25 avril 1890, du montant de la répartition faite à la Ville de Genève par la Caisse Hypothécaire sur l'ancienne réserve de cet établissement	»	26,112 —
Ce compte a reçu, en outre, les sommes suivantes :		
Prélèvement annuel sur la répartition prévue sur les parts appartenant à la Ville de Genève (Budget Ch. I a).	»	3,000 —
Versement de l'Association pour la restauration du temple de St-Pierre	»	30,000 —
Intérêts bonifiés à 3 1/2 %	»	798 15
Ensemble	Fr.	105,218 75
Les dépenses, par contre, ont été les suivantes :		
Restauration de la tour du nord et autres travaux sous la direction de M. l'architecte Viollier	Fr.	72,647 95
Travaux divers	»	10,766 80
	»	83,414 75
Solde disponible à nouveau	Fr.	<u>21,804 —</u>

Ce compte est traité d'une manière un peu différente dans le bilan (tableau n° 3) à la fin de l'exercice 1891.

Le solde créancier était de	Fr.	45,308 60
nous y avons fait entrer le montant total de l'ancienne réserve de la Caisse Hypothécaire	»	171,108 85
ce qui le rendait créancier de	Fr.	216,417 45

(Le versement fait en 1892 en fr. 26,112 — doit donc être porté au crédit de la somme de fr. 171,108 85.)

Nous avons à y ajouter :

Prélèvement annuel sur la répartition afférente		
	<u>A reporter</u>	Fr. 216,417 45

	<i>Report</i>	Fr. 216,417 45
aux parts appartenant à la Ville de Genève (Budget		
Ch. I a).	»	3,000 —
Versement de l'Association pour la restauration		
du temple de St-Pierre	»	30,000 —
Intérêts bonifiés à 3 ¹ / ₂ %	»	798 15
		<hr/>
Ensemble	Fr.	250,215 60
Dont à déduire :		
Les dépenses (comme il est déjà dit)	»	83,414 75
		<hr/>
Le solde, soit	Fr.	<u>166,800 85</u>

forme le montant des ressources attribuées à l'œuvre de la restauration, indépendamment des subsides que lui allouera l'Association pour la restauration du temple de St-Pierre, ainsi que nous l'expliquons plus loin.

Elargissements de rues.

Ce compte était débiteur, au 1 ^{er} janvier 1892, de	Fr.	12,674 45
Il a été débité, en 1892, de :		
Frais pour travaux de géomètres	»	389 15
		<hr/>
Ensemble	Fr.	13,063 60
Il a été crédité, par contre, de :		
Recette prévue au budget (chap. VI. b)	»	5,308 —
		<hr/>
Solde débiteur à nouveau	Fr.	<u>7,755 60</u>

Bains du Rhône.

Le compte relatif au prêt fait à la Société des bains du Rhône présentait au 1 ^{er} janvier 1892 un solde débiteur de .	Fr.	79,413 95
L'amortissement en 1892 a été de	»	2,313 95
		<hr/>
Le solde débiteur à nouveau est donc de	Fr.	<u>77,100 —</u>

conformément à la balance.

Fonds de réserve spécial créé en vue de parer aux diminutions des recettes résultant de la réduction graduelle de l'indemnité fédérale pour la suppression de l'octroi :

Ce compte était créancier, au 1^{er} janvier 1892, de Fr. 263,389 45
 Nous n'avons pu y verser la somme prévue au budget.

Nous l'avons débité, au contraire, de la somme formant le déficit de l'exercice de 1892. . . . » 92,284 65

Ce compte n'est donc plus créancier que de . Fr. 171,104 80
 conformément à la balance.

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes.</i>
Ch. I, n ^{os} 1 à 6.	Ch. I, lettres a à m.
Voté Fr. 652,213 —	Prévu. Fr. 454,888 —
Dépensé » 614,332 75	Reçu » 453,307 30
Dépensé en moins. <u>Fr. 37,880 25</u>	Reçu en moins. <u>Fr. 4,580 70</u>

Nous devons répéter ici l'observation que nous présentions l'année dernière au sujet des *dépenses*; la différence en moins n'est qu'apparente; elle résulte de la suppression du versement de Fr. 48,000, qui selon les prévisions du budget, devait être fait au Fonds de réserve spécial créé en vue de parer aux insuffisances de recettes résultant de la réduction graduelle de l'indemnité fédérale pour la suppression de l'octroi. Le résultat de l'exercice n'a pas permis d'effectuer ce versement.

Au n^o 5, l'intérêt des rescriptions dépasse les évaluations budgétaires. Les prévisions relatives à ce compte avaient été basées sur la situation en août 1891. Depuis lors, le montant des rescriptions fut notablement augmenté pour faire face à de nouvelles dépenses votées par le Conseil Municipal.

Les rescriptions en cours au 1^{er} janvier 1892 formaient un total de Fr. 2,625,000 —
 Elles se sont accrues, durant l'année, de. . . . » 1,675,000 —
 Montant au 31 décembre 1892 Fr. 4,300,000 —

Aussi, malgré l'abaissement du taux de l'escompte, les prévisions ont-elles été dépassées de plus de 10,000 fr., déduction faite des intérêts des rescriptions afférentes à des comptes spéciaux.

Aux *recettes*, la diminution porte sur l'indemnité que nous devons recevoir de la Confédération pour la suppression de l'octroi, sur la part que le canton nous alloue sur le produit du monopole de l'alcool, et surtout sur le produit des taxes de naturalisation, qui a dû être rayé dès la mise en vigueur de la nouvelle loi donnant à cette recette la destination spéciale dont le Conseil Municipal a confié la gestion à l'Hospice général. — D'autre part, plusieurs des rubriques relatives aux allocations faites par l'Etat sur les taxes cantonales ont donné des augmentations qui compensent en partie ces moins-values.

Taxe municipale.

Chef de bureau : M. A.-Ant. COUTAREL.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Ch. II n° 11.		Ch. II, titre a.	
Voté	Fr. 8,400 —	Prévu	Fr. 578,000 —
Dépensé	» 8,455 —	Reçu	» 591,908 20
Dépensé en plus	<u>Fr. 55 —</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 13,908 20</u>

Emission des rôles.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale ont été arrêtés comme suit :

Hôtels, pensions, cafés, brasseries, débits et logis	Fr. 171,483 50
Revenus mobiliers (10 ^{me} catégorie)	» 89,380 —
Taxe sur les immeubles (11 ^{me} catégorie)	» 69,040 —
Fonctionnaires, employés, ouvriers (9 ^{me} catégorie)	» 12,545 —
Industriels et commerçants	» 408,131 05
Rôle de régularisation	» 13,860 70
Total des rôles émis en 1892.	<u>Fr. 764,440 25</u>
Somme à laquelle il faut ajouter le reliquat à fin	
1891, qui se monte à	» 73,375 95
Total des sommes à recouvrer en 1892	<u>» 837,816 20</u>

Perception.

La perception sur le reliquat et les rôles émis a produit	Fr. 667,389 20
Les recettes hors rôle, pour frais de contraintes et surtaxes se sont élevées à	1,247 20
La recette totale de l'exercice 1892 est donc de	<u>Fr. 668,636 40</u>
Soit une <i>augmentation</i> sur les prévisions budgétaires de . . . , . . . ,	<u>Fr. 18,636 40</u>

Dégrèvements.

Il a été ordonné 1743 dégrèvements se montant ensemble à	<u>Fr. 115,356 75</u>
Le total ci-dessus se décompose comme suit :	
Dégrèvements à la suite de requêtes	490
Dégrèvements d'office	1253
	<u>Nombre égal. 1743</u>

Réclamations.

636 contribuables ont adressé au Conseil Administratif des requêtes en dégrèvement.
463 ont été admises.
162 transmises à la Commission de recours.
11 retournées aux contribuables avec notes explicatives.
636

Commission de recours.

Cette commission a été composée, pour l'exercice 1892, de :
MM. Balland, Emile, Conseiller délégué à la taxe, président.
Coulin, André, négociant
Rambal, Laurent, Conseiller municipal
Rossier, J.-L., négociant
Mégevret, Emile, industriel

} nommés par le Conseil d'Etat.

MM. Bordier, Théodore, négociant	} nommés par le Conseil Administratif.
Cardinaux, François, Conseill. munic.	
Decrue, Alexandre, ' '	
Patru, Alphonse, ' '	

En septembre, M. Roux-Eggly a été nommé membre de la Commission en remplacement de M. Cardinaux qui a donné sa démission par suite de son élection au Conseil Administratif.

Le service de la taxe municipale a transmis à cette commission 189 requêtes.

167 classifications ont été maintenues ; 27 *dégrèvements partiels* ont été accordés par elle.

Recours au Conseil d'Etat.

57 contribuables ont adressé des recours au Conseil d'Etat contre les décisions de la Commission de recours.

23 recours ont été rejetés.

34 contribuables ont obtenu un dégrèvement partiel.

Reliquat.

Le reliquat à fin 1892 se monte à *Fr. 55,070 25*, soit le 7 % environ de la somme totale à recouvrer.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Budget n° 7 à 15.

Voté	Fr. 107,800 —
Dépensé	• 118,154 45
Dépensé en plus	<u>Fr. 10,354 45</u>

Il y a diminution sur les n°s 7 et 8, et augmentation sur les n°s 9, 10, 11, 14, 15; — les n°s 12 et 13 sont conformes aux prévisions.

N° 7. Conseil Municipal.

Voté Fr. 3,400. — Dép. Fr. 3,204 05. — Dép. en moins Fr.195 95.
La diminution porte surtout sur *a, impression du mémorial.*

N° 8. Conseil Administratif.

Voté Fr. 16,000. — Dép. Fr.15,666 65. — Dép. en moins Fr. 333 35.
La diminution provient des vacances temporaires survenues au sein du Conseil Administratif, par suite de l'appel de M. A. Didier aux fonctions de conseiller d'Etat, et du décès de M. L. Court.

N° 9. Bureau du Conseil Administratif.

Voté Fr. 19,700. — Dép. Fr. 20,600. — Dép. en plus Fr. 900.
Ainsi que le rapport présenté à l'occasion du budget de 1893 vous le disait déjà, cette augmentation est le fait de la régularisation d'un état de choses antérieur. La susdite somme de 900 fr. forme le traitement d'un copiste qui était payé précédemment sur le compte des *frais généraux.*

N° 10. *Bureau des travaux de la Ville.*

Voté Fr. 12,600. — Dép. Fr. 12,610. — Dép. en plus Fr. 10 sur *frais de dessinateurs.*

N° 11. *Bureau de la taxe municipale.*

Voté Fr. 8,400. — Dép. Fr. 8,455. — Augmentation de Fr. 55 sur *frais de copies.*

N°s 12 et 13.

Les Bureaux des *Loyers et redevances* et de l'*Etat civil* n'ont pas dépassé les prévisions.

N° 14. *Hôtel Municipal.*

Voté Fr. 7,900. — Dép. Fr. 8,776. — Dép. en plus Fr. 876.

Il y a augmentation sur les lettres *c. entretien, e. chauffage, f. éclairage*, et diminution sur *e. entretien du mobilier.*

N° 15. *Frais généraux divers.*

Voté Fr. 16,500. — Dép. Fr. 25,542 45. — Dép. en plus : Fr. 9,042 45.

Cette augmentation est dûe principalement au procès intenté à la Ville par les consorts de Civry, procès dont les frais se sont élevés en 1892 à Fr. 9,981 55.

I

Rapports avec le Conseil Municipal.

Le Conseil municipal a pris :

1° Un arrêté sur la proposition d'une Commission :

Octobre 28. — Approbation de l'administration du Conseil Administratif pendant l'année 1891.

2° Trente et un arrêtés sur des propositions du Conseil Administratif :

Janvier 8. — Arrêté autorisant le Conseil Administratif à inter-

jeter appel du jugement rendu par le Tribunal civil de la Seine le 8 décembre 1891 dans l'instance introduite par les consorts de Civry contre la Ville de Genève.

Janvier 8. — Approbation d'un échange de terrain conclu avec l'Hospice Général pour la rectification de la rue Gevray.

Mars 4. — Acquisition de l'immeuble Gras, rue de la Tour-de-l'Île, 6, et rue de la Machine, 1.

Mars 29. — Renvoi au Conseil d'Etat du tableau préparatoire des électeurs de la commune de Genève.

Mars 29. — Prorogation du prêt de 81,000 francs fait à la Société des Bains du Rhône.

Mars 29. — Acceptation d'une parcelle de terrain cédée à la Ville de Genève par le Comité de la rue du Port.

Mars 29. — Ouverture d'un crédit de 3,500 francs pour l'établissement d'une passerelle en ciment dans la promenade du Lac.

Mai 6. — Acceptation du legs fait à la Ville de Genève par M. Adrien Vallin.

Mai 6. — Acceptation d'un legs fait à la Ville de Genève par M^{me} Bouffier-Diday.

Mai 6. — Acquisition d'une partie d'immeuble appartenant à M. Jacques-Henri Ferrier, rue de la Croix-d'Or, 11.

Mai 6. — Acquisition de membres de maison appartenant aux consorts Penard et Blachier, rue de la Croix-d'Or, 11 et 13.

Mai 17. — Vente à MM. Rossetti et Zoppino d'une parcelle de terrain située à front de la rue de la Croix-d'Or, n° 5.

Mai 17. — Allocation d'une subvention de 5,000 fr. aux participants genevois à l'Exposition universelle de 1893, à Chicago.

Mai 17. — Ouverture d'un crédit de fr. 399,799 05 destiné à couvrir le coût des immeubles du quartier de l'Île acquis par voie d'expropriation.

Mai 31. — Vente à MM. Rossetti et Zoppino d'une parcelle de terrain située à front de la rue de la Croix-d'Or, n° 7.

Mai 31. — Arrêté chargeant le Conseil Administratif de s'adresser au Conseil d'Etat aux fins d'obtenir pour la Ville de Genève la concession de la force motrice du Rhône en aval de la Jonction.

Juin 10. — Ratification d'une convention conclue avec la Compagnie de l'Industrie électrique pour la reprise, à l'expiration de sa

concession, des installations d'éclairage faites par cette société chez ses abonnés.

Juillet 15. — Ouverture d'un crédit de 12,000 fr. pour réfections de trottoirs.

Septembre 6. — Acceptation de rues remises à la Ville par MM. Galopin et Lullin, dans l'ancien domaine de la Prairie.

Septembre 6. — Ouverture d'un crédit de 86,000 francs pour de nouvelles installations destinées à l'extension du service des eaux et forces motrices.

Septembre 6. — Ouverture d'un crédit de 8,500 francs pour la construction, à la rue des Casemates, d'un bâtiment destiné au service de la voirie.

Octobre 28. — Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice 1891.

Novembre 1^{er}. — Acceptation du prolongement de la rue Dassier remis à la Ville de Genève par MM. P. Saulnier et consorts.

Novembre 1^{er}. — Acquiescement au projet de loi accordant à la Ville de Genève la concession de la force motrice du Rhône en aval de la Jonction.

Novembre 1^{er}. — Arrêté chargeant le Conseil Administratif de préparer les plans et devis définitifs de l'installation de Chèvres.

Novembre 8. — Ratification d'une convention conclue avec l'Administration de l'Hospice Général pour la création d'un « Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève » au moyen des taxes de naturalisation.

Novembre 11. — Achat des immeubles Butin rue de la Tour-de-l'Île et Quai de l'Île, et vente à MM. Odier et Moilliet d'une parcelle de terrain située à l'angle de la rue de l'Île et de la rue de la Tour-de-l'Île.

Novembre 11. — Vente à MM. Forestier frères du terrain restant disponible, suivant les nouveaux alignements, après la démolition des immeubles, rue de la Tour-de-l'Île, 4 et rue des Moulins, 4 et 6.

Novembre 18. — Ouverture d'un crédit de 8,000 francs pour l'érection de la statue du duc Charles de Brunswick au centre de l'hémicycle du jardin Brunswick.

Décembre 23. — Arrêté fixant le chiffre des recettes et des dépenses du budget de l'année 1893.

Décembre 23. — Ouverture d'un crédit de 34,000 francs destiné

à faire paver en bois la rue du Mont-Blanc jusqu'à la hauteur de la rue Chaponnière.

Toutes celles de ces délibérations qui aux termes de l'article 16 de la loi du 6 février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat ont été sanctionnées par lui.

Le Conseil Municipal a procédé à cinq élections :

Avril 29. — Election de son Bureau pour l'année 1892-1893 : MM. Ferdinand Cherbuliez, président, — François Cardinaux, vice-président, — Camille Galopin et Louis Bertrand, secrétaires.

Mai 31. — Election d'un membre de la Commission administrative de l'Hospice Général : M. Louis Weber.

Juin 24. — Election d'un membre du Conseil Administratif : M. François Cardinaux.

Juillet 15. — Election du vice-président du Conseil municipal en remplacement de M. Cardinaux : M. Ami Wagnon.

Septembre 2. — Election d'un membre de la Commission administrative de l'Hospice Général : M. Louis-Ferdinand Forget.

Dans sa séance du 29 mars, le Conseil Municipal a arrêté la liste de présentation des 540 jurés de la commune de Genève pour l'année 1893.

La Commission de surveillance de l'enseignement primaire (écoles primaires et complémentaires et écoles enfantines) renouvelée le 29 avril, a été composée comme suit, pour l'année 1892-1893 : MM. Turretini — Guillaumet-Vaucher — Karlen — LeCoultre — Patru — Minnig-Marmoud — Rossier-Roy — Schneebeli — Wagnon Anneville — Bernard — Besançon.

Enfin le Conseil Municipal a pris sept délibérations sur des demandes en naturalisation que lui avait renvoyées le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

Candidats admis . . .	77
• refusés . . .	5
• ajournés . . .	14
Ensemble . . .	<u>96</u>

M. Louis Court, membre du Conseil Administratif et vice-président de ce corps, est décédé le 24 mai. Quoiqu'il souffrît depuis longtemps de la maladie à laquelle il a succombé, il n'abandonna

pas un instant le poste où l'avait placé la confiance de ses concitoyens et vaqua à ses fonctions presque jusqu'à son dernier jour. Toute notre population a rendu hommage à la conscience éprouvée, au jugement sûr, à la loyauté absolue de ce bon citoyen, de cet administrateur vraiment distingué.

M. Court avait été appelé pour la première fois à faire partie du Conseil Municipal le 9 mai 1886 et du Conseil Administratif le 23 mai suivant. Il a exercé à deux reprises les fonctions de président de ce dernier corps.

Comme pour M. le Conseiller Pictet, décédé il y a trois ans, le Conseil Administratif a pris à la charge de la Ville les obsèques de M. Court et offert à sa famille la concession gratuite de la tombe dans laquelle il a été inhumé, dans le cimetière de Plainpalais.

L'élection qui a eu lieu le 19 juin pour le remplacement de M. Court n'ayant pas donné de résultat, en raison de l'insuffisance du nombre des votants, le Conseil Municipal a été appelé, conformément au n° 1 de l'art. 109 de la Constitution, à procéder à l'élection d'un conseiller administratif. M. François Cardinaux a été nommé à ces fonctions.

M. Samuel Démolis a été élu Conseiller municipal en remplacement de M. Court.

Nous avons mentionné dans le compte-rendu de l'année dernière l'élection, qui a eu lieu le 10 janvier, de M. Emile Balland en remplacement de M. Alfred Didier, élu Conseiller d'Etat.

CINQUANTENAIRE DE LA MUNICIPALITÉ GENEVOISE

La Commune de Genève, érigée en municipalité indépendante par la Constitution de 1842, a accompli en 1892 sa cinquantième année d'existence. M. le Président du Conseil Municipal, dans la séance de ce Corps du 11 novembre, a comparé la situation actuelle aux circonstances dans lesquelles s'est ouverte cette période. Il a constaté le développement qu'a pris notre ville, les progrès qu'elle a réalisés; il a enfin exprimé les vœux que forment tous les Genevois pour l'accroissement de sa prospérité, en même temps que pour le maintien du vieil esprit national qui l'anime. M. le Président du Conseil Administratif s'est associé à ces sentiments.

MM. les membres du Conseil Municipal ont célébré ce demi-jubilé dans une réunion familière et cordiale au foyer du théâtre, le 7 décembre.

II

Rapports avec les Autorités fédérales et cantonales.

1° Rapports avec les Autorités fédérales.

RÉGULARISATION DU LAC LÉMAN.

Tous les travaux qui ont fait l'objet de la Convention intercantonale du 17 décembre 1884 concernant la correction et la régularisation de l'écoulement des eaux du lac Léman, ont été exécutés par la Ville de Genève conformément aux projets approuvés par les parties contractantes.

Ces travaux étaient terminés pour la plus grande partie en 1888. Il ne restait à effectuer que les draguages et un travail accessoire à la maison Séchehaye, travail qui se lie au projet de transformation du quartier de l'île.

Ensuite de l'achèvement des draguages, il a été procédé par les délégués de la Confédération et des cantons à la reconnaissance officielle et à la réception de l'ensemble des travaux.

Cette réception a eu lieu dans une conférence tenue à Genève le 22 août 1892 et à laquelle étaient représentés :

La Confédération, par M. l'ingénieur Bürkli;

L'Etat de Genève, par MM. Boissonnas, conseiller d'Etat, Charbonnier, ingénieur cantonal, et Veyrassat, ingénieur;

L'Etat de Vaud, par MM. Jordan-Martin, conseiller d'Etat, Gonin, ingénieur en chef, et Guiguer de Prangins, ingénieur;

L'Etat du Valais, par M. Chappex, conseiller d'Etat;

La Ville de Genève, par MM. Turrettini, conseiller administratif, et Buttica, directeur du service des eaux.

Dans la même conférence a été adopté le règlement de manœuvre des barrages établis à Genève. Les dispositions en avaient été préparées par le Conseil Administratif et discutées ensuite dans une

série de conférences, à Genève et à Montreux, entre les représentants de l'Etat de Vaud et nos délégués : c'est le projet qui était sorti de ces délibérations qui a été finalement approuvé par les délégués de toutes les parties contractantes. En voici le texte :

RÈGLEMENT DE MANŒUVRE DES BARRAGES ÉTABLIS A GENÈVE.

Conformément à l'article 4 de la Convention intercantonale du 17 Décembre 1884 concernant la correction et la régularisation de l'écoulement des eaux du lac Léman, le règlement fixant les manœuvres des barrages est établi comme suit :

ARTICLE PREMIER. — Les barrages mobiles établis à Genève ont pour but de maintenir les eaux du lac entre les cotes P.N. — 4^m,30 et P.N. — 4^m,90.

Les lectures limnimétriques sont faites en dehors des jetées.

ART. 2. — En conséquence, les manœuvres du barrage à rideaux, des vannes Séchehaye, des vannes des anciennes roues Cordier et des vannes de décharge devront avoir lieu comme suit :

1^o Pendant l'hiver, les barrages seront fermés de telle sorte que les eaux soient maintenues :

A la cote P.N. — 4^m,50 en Janvier.

» P.N. — 4^m,70 en Février.

» P.N. — 4^m,80 en Mars.

» P.N. — 4^m,90 en Avril et Mai avant la crue.

2^o Lors de la crue d'été, les ouvertures des barrages auront lieu de la façon et dans l'ordre suivants :

A la cote P.N. — 4^m,60, les rideaux du barrage devront être complètement relevés.

A la cote P.N. — 4^m,50, les fermettes seront couchées.

A la cote P.N. — 4^m,30, les vannes Séchehaye seront ouvertes, et successivement les vannes Cordier et les vannes de décharge.

ART. 3. — Dans le cas où les vannes du bâtiment des turbines ne seraient pas suffisamment ouvertes pour que le niveau de l'eau du bras gauche, en aval de l'île, soit à la cote P.N. — 4^m,35, correspondant au niveau supérieur de la digue longitudinale, les vannes de décharge seront ouvertes pour que le niveau reste à cet endroit à la cote P.N. — 4^m,35.

ART. 4. — Les fermetures auront lieu en sens inverse pour les mêmes cotes.

ART. 5. — Lorsque, par suite de crues de l'Arve entravant le débit du Rhône, la chute disponible au bâtiment des turbines devient insuffisante et inférieure à 1^m,80, *mais seulement dans ces cas là*, la Ville de Genève est autorisée à manœuvrer les barrages de façon à maintenir la chute à 1^m,80.

La Ville de Genève s'engage à mettre en action, aussitôt la crue terminée, toutes les ouvertures du Rhône indiquées à l'article 2 pour ramener le niveau du lac à la cote conventionnelle P.N. — 1^m,30.

ART. 6. — La Ville de Genève pourra toujours disposer des vannes du bâtiment des turbines, tout en cherchant autant que possible à diminuer le débit du Rhône en hiver et à l'augmenter en été, en disposant en conséquence les vannages distributeurs des turbines *dans les limites fixées aux articles 1 et 2*.

ART. 7. — La Ville de Genève fera exécuter par son service des eaux et forces motrices les manœuvres des barrages, sous le contrôle de l'Inspectorat fédéral des Travaux publics.

ART. 8. — A la fin de l'hiver de chaque année bissextile, dans le but de permettre les travaux de reconstruction et de réparation sur les bords du lac, les eaux de celui-ci seront abaissées, à partir du 15 Mars et, si possible, jusqu'au 15 Avril, à la cote P.N. — 2^m,10.

ART. 9. — Il sera tenu par le service des eaux et forces motrices de Genève un registre indiquant, pour chaque jour, l'état d'ouverture des vannes et des barrages.

ART. 10. — Le présent règlement pourra être révisé tous les cinq ans.

Ensuite de la réception définitive des travaux de régularisation du niveau du lac, la Confédération et les cantons de Vaud et du Valais nous ont payé le cinquième et dernier terme des subventions qu'ils avaient allouées pour l'exécution de cette entreprise. Sur cette dernière annuité, la Confédération a retenu le solde — 100,000 fr. — de l'avance de 500,000 fr. qu'elle nous avait faite pour ces travaux.

C'est donc là une affaire réglée.

SUBVENTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL

En conformité de l'arrêté fédéral du 27 juin 1884 sur l'enseignement professionnel, et de l'arrêté du 15 avril 1891 sur l'enseignement commercial, la Confédération nous a accordé, en 1892, les subventions suivantes :

Académie professionnelle (Fondation Bouchet).	Fr.	3,533 —
Ecoles d'horlogerie et de mécanique.	»	18,620 —
Musée des Arts décoratifs	»	8,000 —
Ecole de commerce.	»	12,500 —

2° Rapports avec les Autorités cantonales.

UTILISATION DE LA FORCE MOTRICE DU RHONE A CHÈVRES

(Bâtiment des turbines n° 2).

Le Grand Conseil a voté, le 2 novembre 1892, la loi accordant à la Ville de Genève la concession de la force motrice du Rhône en aval de la Jonction, qui doit mettre à la disposition de notre industrie une nouvelle force de douze mille chevaux, pour la création de laquelle est prévue une dépense de fr. 6,000,000. Nous ne reviendrons pas sur les longues et laborieuses négociations auxquelles a donné lieu l'élaboration de cette loi. Le Conseil Municipal a suivi toutes les phases par lesquelles elle a passé. Rappelons seulement ici que le projet a été présenté au Conseil Municipal le 29 avril. Voté par ce corps le 31 mai, il fut immédiatement transmis au Conseil d'Etat avec prière de le soumettre à l'autorité législative. Le Conseil d'Etat y apporta diverses modifications et le présenta au Grand Conseil le 15 août. La Commission à laquelle ce Corps en confia l'examen lui fit encore subir plusieurs changements que nous exposâmes au Conseil Municipal dans sa séance du 2 septembre. Enfin, malgré toutes les difficultés et grâce à un sincère esprit de conciliation, un accord intervint entre les autorités cantonales et la Ville de Genève, et le projet put être adopté dans des conditions également satisfaisantes pour toutes les parties intéressées.

En acquiesçant par délibération en date du 1^{er} novembre, à l'unanimité moins une voix, aux termes du projet de loi, le Conseil Municipal avait chargé le Conseil Administratif de lui présenter les plans et devis de l'installation de Chèvres. Nous l'avons fait, après la promulgation de la loi, en demandant au Conseil Municipal, le 23 décembre, un crédit de trois millions de francs pour les travaux de la première période. Ce crédit ayant été voté le 17 janvier 1893, les travaux ont été immédiatement entrepris, et sont poussés avec toute l'activité possible.

Aux termes de l'arrêté du Conseil Municipal du 31 mai 1892 qui chargeait le Conseil Administratif de faire les démarches nécessaires pour obtenir la concession, la Ville s'était engagée à faire participer, sur leur demande, les communes dans une juste mesure, aux charges et aux bénéfices de l'entreprise. La loi du 2 novembre 1892 a sanctionné cet engagement en statuant que les conventions auxquelles il pourrait donner lieu entre la Ville et les communes seraient soumises à la ratification du Conseil d'Etat (art. 4, § a). Cette participation des communes, jointe à la participation éventuelle de l'Etat, peut s'élever à la moitié, au maximum, des dépenses de premier établissement (art. 5). Nous avons prié le Conseil d'Etat de vouloir bien inviter les communes à se prononcer sur ce point et à faire connaître à la Ville leurs intentions dans un délai de trois mois dès le 1^{er} janvier, soit avant le 31 mars.

Aucune commune ne nous a prévenu officiellement qu'elle se proposât de profiter de la faculté offerte par la Ville et de participer à l'entreprise. ¹

Enfin, la loi du 2 novembre 1892 autorisait le Conseil d'Etat à passer toutes conventions avec la Ville de Genève et à faire tous règlements concernant l'exécution de la loi. Comme celle-ci n'avait pu régler tous les détails relatifs à l'établissement des comptes de l'entreprise et aux rapports entre l'Etat, la Ville et les communes en ce qui concerne les fournitures d'eau et de force, le Conseil Administratif a conclu avec le Conseil d'Etat la convention suivante, qui a déjà été communiquée au Conseil Municipal, mais que nous jugeons bon d'insérer ici :

¹ Depuis que ceci a été imprimé, le Conseil d'Etat nous a informé que le Conseil Municipal de la Commune de Plainpalais avait, par délibération en date du 29 mars, décidé de participer aux charges et aux bénéfices de l'entreprise de Chèvres jusqu'à concurrence de 300,000 francs.

Convention entre l'Etat et la Ville de Genève.

Entre :

le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève représenté par M. G. Ador, son président, et M. C. Boissonnas, d'une part, et le Conseil Administratif de la Ville de Genève représenté par M. A. Bourdillon, son président, et M. Th. Turrettini, son vice-président, d'autre part;

Vu la loi du 2 novembre 1892 accordant à la Ville de Genève la force motrice du Rhône en aval de la Jonction, étant expliqué que la loi du 2 novembre 1892 ne pouvait entrer dans tous les détails relatifs à l'établissement des comptes de l'entreprise de Chèvres et aux rapports entre l'Etat, la Ville et les Communes en ce qui concerne les fournitures d'eau et de force ;

il est convenu ce qui suit :

ART. 1^{er}. — Pour établir la perte ou le bénéfice de l'entreprise, il sera tenu un compte annuel, au crédit duquel seront portées toutes les recettes d'exploitation de nature quelconque, qu'elles émanent des particuliers, de l'Etat, des Communes ou des services de la Ville elle-même.

Au débit figureront :

1^o Les frais d'entretien et d'exploitation.

2^o L'intérêt à 6 % du compte de premier établissement tel qu'il se trouvera au commencement de chaque année et résultant de la clôture des comptes de l'année précédente.

Cet intérêt sera bonifié à la Ville, ou éventuellement à l'Etat et aux Communes, au prorata de leurs mises de fonds respectives.

La différence entre le crédit et le débit constituera la perte ou le bénéfice de l'entreprise.

ART. 2. — Les pertes annuelles seront couvertes par la Ville, qui en sera créditée dans un compte portant intérêt à 6 % avec règlement annuel.

Tous les bénéfices de l'entreprise seront versés à la Ville par le crédit de ce compte jusqu'à ce qu'il soit balancé.

ART. 3. — Les bénéfices ultérieurs se répartiront comme il est dit à l'art. 7 de la loi.

ART. 4. — La Ville de Genève s'engage à fournir à l'Etat, aussi bien pour les anciennes concessions que pour les nouvelles, à 50 %

au-dessous des prix ordinaires d'abonnement, toute l'eau qui lui sera nécessaire pour le service des bâtiments cantonaux et des routes, sur tous les points où existeront des canalisations suffisantes pour la distribution de l'eau.

ART. 5. — Sous cette même réserve, la Ville fournira aux Communes vis-à-vis desquelles elle n'est pas liée par des conventions spéciales, toute l'eau nécessaire au service des bâtiments municipaux, des routes et des fontaines publiques, avec la même réduction de 50 % stipulée en faveur de l'Etat.

Il ne peut résulter pour la Ville, de cette réduction de tarifs, aucune diminution de recettes sur la consommation actuelle ; les Communes seront donc mises au bénéfice d'une livraison d'eau plus considérable, proportionnelle à la réduction de prix.

ART. 6. — Les tarifs ordinaires seront établis de telle manière que la réduction de 20 % de la force motrice ne constituera pas un prix de vente de cette force inférieur au prix de revient.

ART. 7. — Comme compensation des réductions de prix accordées à l'Etat, la Ville de Genève aura le droit de faire passer ses canalisations et transmissions sur les routes cantonales, sous réserve des dispositions légales et des règlements en vigueur.

Partout où la Ville de Genève voudrait établir des conduites sur les routes cantonales, elle devra en indiquer la position et la section au Département des Travaux publics, et les Administrations auront à se mettre d'accord entre elles à ce sujet.

ART. 8. — Pour préciser la nature des recettes de force motrice à porter au crédit du compte d'exploitation de l'usine de Chèvres, il est entendu que la vente de force sous forme quelconque (énergie électrique, hydraulique, etc.) telle qu'elle sera produite par cette usine, sera seule comptée aux recettes, sur la base des tarifs de vente approuvés par l'Etat, à l'exclusion de toute transformation secondaire.

ART. 9. — La présente convention pourra toujours être révisée d'accord entre l'Etat et la Ville de Genève.

Fait à Genève en double exemplaire le 10 décembre 1892.

(Signé)

Th. TURRETTINI,
Ch. BOISSONNAS.

A. BOURDILLON,
G. ADOR.

ECHELLE A POISSONS

La Confédération a réclamé l'établissement, près du bâtiment des turbines, d'une échelle à poissons destinée à faire communiquer entre eux les deux bras du Rhône et à permettre aux truites de remonter avant et pendant le frai. Cette demande de l'autorité fédérale était basée sur l'art. 6 de la loi fédérale sur la pêche, du 21 décembre 1888; elle s'appuyait également sur les réclamations de MM. les Commissaires pour la pêche, suisses et français, et de la Commission cantonale concernant la pêche et la pisciculture, instituée par la loi cantonale du 23 février 1889.

Le Conseil d'Etat estimait qu'il pourrait, en se fondant sur l'art. 6 de la loi fédérale, demander à la Ville de Genève, qui est à la fois propriétaire et usinier, de supporter toute la part (9,600 francs) qui revenait au canton dans cette dépense; mais, pour éviter toute difficulté, il ne demandait à la Ville de prendre à sa charge que la moitié des frais, soit 4,800 fr.

Nous avons fait observer au Conseil d'Etat que la Ville avait déjà consenti à supporter la moitié de la dépense nécessitée par l'établissement de l'échelle à poissons installée dans l'ancienne machine hydraulique. D'autre part, la loi fédérale du 21 décembre 1888 sur la pêche est bien postérieure à la loi genevoise qui a accordé à la Ville de Genève la concession de la force motrice du Rhône, et à l'exécution des travaux d'utilisation de cette force. Elle n'a donc pu avoir pour effet de modifier les conditions de cette concession, et ce serait lui donner un effet rétroactif que d'obliger maintenant la Ville à modifier ses installations pour se conformer aux prescriptions de cette loi.

Néanmoins, pour marquer le bon vouloir de la Ville, et par gain de paix, le Conseil Administratif a consenti à entrer dans les vues du Conseil d'Etat et à prendre à la charge de la Ville la somme de 4,800 fr. qui formait la moitié de la dépense.

CANALISATIONS ET TRAVAUX SOUTERRAINS D'ASSAINISSEMENT

Avant la création de nos égouts collecteurs et le développement du réseau secondaire de nos canalisations publiques, les immeubles des quartiers bas de la ville et de tout le quartier des Pâquis étaient

en général dépourvus de caves en sous-sol. Actuellement, il est d'usage qu'il en soit établi pour tous les nouveaux immeubles, et aucune loi n'en limite la profondeur. Ces caves, une fois construites, sont fréquemment inondées ; les propriétaires s'en prennent alors à l'Administration, se plaignant qu'il n'y ait pas d'égouts assez spacieux et surtout assez profonds pour que leurs caves puissent être assainies. L'Administration se trouve ainsi amenée à prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation par la construction de nouveaux égouts, et comme il y a là, en dehors des considérations de salubrité, une question d'utilité particulière pour les propriétaires des immeubles qui réclament ces travaux de canalisation, il est juste que la Ville n'y fasse procéder que moyennant une participation équitable des intéressés. Seulement, il arrivait fréquemment que la bonne volonté de propriétaires disposés à payer largement leur part se trouvait paralysée par la résistance ou l'attitude passive d'autres propriétaires moins désireux de voir une solution intervenir.

La même question se pose, principalement dans les nouveaux quartiers, pour les rues non canalisées ou pourvues de canalisations insuffisantes.

Le Conseil Administratif a estimé qu'il conviendrait de régler cette matière par une loi déterminant d'une manière précise les obligations qui incombent aux propriétaires pour la création de nouveaux égouts ne présentant pas un caractère d'utilité générale. Le Conseil d'Etat, ainsi que nous l'avons dit dans le compte-rendu de l'année dernière, a accueilli favorablement les ouvertures que nous lui avons faites dans ce sens ; il s'était, du reste, déjà proposé lui-même de saisir le Grand Conseil de la question, en ce qui concerne les routes cantonales.

A la suite de conférences entre des délégués du Conseil d'Etat et du Conseil Administratif, les termes d'un projet de loi furent arrêtés d'un commun accord. Le Conseil d'Etat présenta ce projet au Grand Conseil, qui voulut bien y donner son adhésion, moyennant quelques modifications de détail, et la loi a été votée en date du 2 juillet. Elle statue que, dans tout le canton, l'autorité cantonale ou municipale compétente peut décider l'exécution de canalisations et d'autres travaux souterrains d'assainissement dans les routes cantonales, les rues et les chemins communaux non canalisés ou pourvus de

canalisations insuffisantes, avec la participation obligatoire des propriétaires des fonds pouvant les utiliser. Dans les villes de Genève et de Carouge et dans les communes suburbaines, la participation des propriétaires riverains est fixée d'après le développement des immeubles à front de la voie publique desservie par les travaux ; elle est égale au quart du coût présumé des travaux à exécuter, sans toutefois que la somme à verser par chaque propriétaire puisse dépasser 12 francs par mètre courant. Les propriétaires non riverains mais ayant accès sur la voie publique à canaliser sont astreints à une redevance de 25 à 100 francs par bâtiment déversant des eaux ménagères, fécales ou industrielles.

Voilà donc une question qui a donné lieu à beaucoup de difficultés et de discussions réglée d'une manière satisfaisante.

GRATUITÉ DES INHUMATIONS

Nous avons mentionné, dans le compte-rendu de l'année dernière, l'arrêt que subissait la question des inhumations gratuites. Nous rappelons ici que le Conseil d'Etat s'étant proposé, dans le courant de l'année 1891, de présenter au Grand Conseil un projet de loi sur cette matière, avait demandé au Conseil Administratif de lui faire connaître le prix le plus réduit que la Ville de Genève réclamerait à l'Etat pour chaque enterrement concernant Genève, Plainpalais et les Eaux-Vives. Déférant à ce désir, le Conseil Administratif soumit au Conseil d'Etat des propositions que celui-ci prit pour base d'un projet applicable à tout le canton. Mais les délégués des communes, consultés par lui, ayant émis un avis défavorable, le Conseil d'Etat ne jugea pas devoir donner suite au projet, et la question était dès lors restée en suspens.

Ainsi que nous l'avons dit au Conseil Municipal en réponse à une interpellation de M. le conseiller Renaud, le Conseil Administratif a estimé qu'il convenait de reprendre cette question en ce qui concerne la ville de Genève. Il s'est donc adressé au Conseil d'Etat pour lui demander s'il voudrait, d'accord avec l'Hospice Général que cette question intéresse également, faire bénéficier les communes qui lui en feraient la demande, des avantages qu'il offrait précédemment à toutes; le Conseil Administratif déclarait que la Ville serait prête à s'entendre avec l'Etat pour l'organisation de ce service officiel d'inhumations

gratuites dans les conditions prévues au projet que le Conseil d'Etat avait proposé aux communes.

L'arrangement à intervenir comporte, dans notre pensée, la concession du monopole des enterrements en faveur de l'Administration municipale. En effet, les inhumations gratuites devant être comptées à l'Etat à un prix extrêmement réduit et nullement rémunérateur pour la Ville, si celle-ci devait encore subir la concurrence d'entreprises privées, ce serait elle qui supporterait les charges d'un état de choses dont les avantages profiteraient à ses concurrents. Le monopole nous paraît donc le corrélatif obligé de la gratuité des inhumations.

C'est sur ces bases que nous négocions avec le Conseil d'Etat.

LOCAUX SCOLAIRES

Aux termes de la convention passée les 25 novembre 1890 et 6 janvier 1891 avec le Conseil d'Etat, et sanctionnée par la loi du 17 janvier 1891, la ville de Genève s'était obligée à mettre à la disposition de l'Etat de nouveaux locaux scolaires dans des délais déterminés. De son côté, l'Etat s'engageait à remettre à la Ville, sur le produit net du monopole de l'alcool, après déduction du 10 % pour combattre l'alcoolisme, le cinquième de ce produit à partir du 1^{er} janvier 1890 jusqu'à fin 1894, et le quart pendant les quinze années suivantes.

Des circonstances fortuites et de force majeure, telles que la rigueur exceptionnelle de l'hiver 1890-1891, une grève des ouvriers charpentiers, ne permirent pas à la Ville de terminer pour les dates fixées la construction des deux bâtiments scolaires de St.-Antoine et de la rue Necker. En présence de ces retards, le Conseil d'Etat estima que la Ville n'ayant pu tenir ses engagements sur ce point spécial, les stipulations de la convention en ce qui concernait la participation de la Ville au produit du monopole de l'alcool, ne pourraient ressortir leurs effets pour 1891.

Le Conseil Administratif fit remarquer au Conseil d'Etat ce qu'une semblable prétention avait d'excessif, et après de longues discussions, il fut convenu qu'en compensation des retards apportés à la livraison des locaux en question, la Ville exécuterait pour 5,000 fr. de travaux supplémentaires demandés par le Département de l'instruction publique.

La somme prévue pour la création des nouveaux locaux scolaires laisse une marge suffisante pour couvrir cette augmentation de dépense.

L'Etat nous a demandé, à titre de prestation supplémentaire, de lui concéder la jouissance du bâtiment de l'école enfantine de St-Antoine pour y installer des classes de travaux manuels. Nous avons obtempéré à cette demande, mais à titre provisoire seulement et en nous réservant de reprendre la libre disposition de ce bâtiment s'il nous fait ultérieurement besoin.

Nous indiquons plus loin, au chapitre des écoles enfantines, les remaniements auxquels nous avons dû procéder, par suite de l'affectation à une autre destination des locaux que l'Etat nous louait pour l'école enfantine de la rue Calvin.

Nous avons pensé que le concierge du collège de St-Antoine pourrait faire le service de propreté et de chauffage du nouveau bâtiment construit sur l'emplacement de l'ancienne école lancastérienne, mais nous avons reconnu que ce service exige un concierge-chauffeur spécial. Huit salles sur seize, dans ce bâtiment, étant occupées par des classes du collège, il a été convenu que l'Etat contribuerait pour moitié au traitement de ce nouvel employé

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE DE LA VIANDE.

A la suite de démarches que nous avons faites, conjointement avec la municipalité de Carouge, auprès du Département de Justice et Police, celui-ci a réuni les représentants des maîtres bouchers et charcutiers, avec les représentants de Carouge et de la Ville de Genève, pour leur soumettre un projet de règlement sur l'estampillage des viandes. D'après les dispositions proposées, la viande provenant d'animaux abattus en dehors du canton et destinée à la consommation de la ville et de la banlieue devrait être conduite aux abattoirs pour y être soumise à la visite de l'inspecteur et être estampillée. La taxe d'estampillage serait minime — un demi-centime par kilogramme — et destinée seulement à couvrir les frais de ce service. Les viandes provenant d'animaux tués dans les abattoirs de Genève ou de Carouge en seraient exemptes. Les viandes venant

de Zurich seraient inspectées et estampillées à la gare de Cornavin. Le colportage des viandes non estampillées serait interdit.

Tous les intéressés ont donné leur adhésion aux dispositions de ce projet de règlement qui ne s'inspire que de considérations sanitaires et est exempt de tout caractère fiscal. Cependant l'autorité cantonale ne l'a point encore édicté : nous espérons qu'elle ne tardera pas à le mettre en vigueur, et qu'elle donnera ainsi satisfaction aux justes réclamations que motive l'état de choses actuel.

DÉCORATION DE L'ANCIEN ARSENAL

M. Gustave de Beaumont a terminé les fresques de l'Arsenal. Il s'est acquitté de la manière la plus consciencieuse et la plus distinguée de l'œuvre délicate dont l'Etat et la Ville lui avaient confié l'étude et l'exécution, et son travail n'a recueilli que des éloges. Le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif ont jugé que la somme de six mille francs qui lui avait été allouée n'était pas en rapport avec la valeur artistique et l'importance de ces peintures, et ils ont estimé devoir la porter à huit mille francs. L'Etat et la Ville ont payé chacun la moitié de ce supplément de prix.

LOCATION D'UN EMPLACEMENT POUR LE DÉPÔT DE LA VOIRIE A LA RUE DES CASEMATES

Par arrêté en date du 6 septembre, le Conseil municipal a ouvert au Conseil Administratif un crédit de 8,500 francs pour la construction d'un bâtiment destiné au service de la voirie, à la rue des Casemates, sur un terrain appartenant à l'Etat. Comme nous l'avons dit au Conseil Municipal, le Conseil d'Etat consentait à nous louer ce terrain au prix de 250 fr. par an, mais il entendait stipuler que la Ville n'en aurait la jouissance qu'à bien plaisir. La Ville ne pouvait évidemment dépenser une somme importante pour élever une construction sur un terrain qu'elle n'aurait occupé qu'à titre purement précaire et dont la jouissance aurait pu lui être retirée en tout temps. Nous avons donc déclaré que la Ville ne pouvait accepter cette clause et qu'elle ne donnerait suite à l'arrangement que dans le cas où l'Etat lui garantirait pour une

durée d'au moins trente années l'usage de la parcelle de terrain dont il s'agit. Le Conseil d'Etat a bien voulu accéder à cette demande.

EXHAUSSEMENT DE L'ANCIEN BUREAU D'OCTROI DE CORNAVIN

Le Département de Justice et Police nous a demandé de faire exhausser d'un étage le bâtiment de l'ancien octroi de Cornavin, afin de lui permettre d'y installer les bureaux du commissaire de police de la rive droite. Le Conseil Administratif a accédé à cette demande, moyennant un loyer supplémentaire de 400 francs pour l'intérêt et l'amortissement de la dépense que nécessitait cet exhaussement. Le bail a été conclu pour vingt-cinq ans.

SUBVENTIONS ALLOUÉES PAR L'ÉTAT A LA VILLE

La Ville a reçu de l'Etat les subventions ordinaires énumérées ci-après :

Pour l'Ecole de commerce	Fr.	8,000	—
Pour l'usage des collections scientifiques.	•	4,000	—
Pour la Bibliothèque publique	•	700	—
Pour l'Ecole d'art appliqué à l'industrie .	•	3.000	—
Pour les deux classes des Ecoles d'art spécialement destinées aux élèves de l'Ecole cantonale des arts industriels, savoir :			
Eléments d'architecture et d'ornement .	•	1,500	—
Classe de la figure.	•	750	—
En outre, l'allocation du 20 % net faite par l'Etat à la Ville sur le produit du monopole de l'alcool, a donné.	•	15,293	10

III

Divers.

RESTAURATION DU TEMPLE DE ST-PIERRE

D'après les travaux exécutés l'année dernière au temple de St-Pierre, la restauration de la tour du nord doit être terminée cette année. Elle laissera sur les ressources affectées à l'ensemble des travaux un excédent disponible d'environ 110,000 fr., dont il y avait lieu de déterminer l'emploi. D'autre part, l'Association pour la restauration du temple de St-Pierre avait, de son côté, recueilli de nouvelles souscriptions, et elle estimait pouvoir affecter dès maintenant aux travaux ultérieurs une subvention d'une soixantaine de mille francs.

En conséquence, nous nous sommes entendus avec l'Association sur le programme des travaux les plus urgents à effectuer après la restauration de la tour du nord, jusqu'à concurrence d'environ 170,000 fr. En voici le détail :

Deux contreforts, face latérale sud	Fr. 26,000
Petit contrefort supérieur, face latérale sud	5,000
Trois contreforts, face latérale nord	60,000
Quatre travées de la grande nef sud	44,000
Corniche des bas-côtés sud	8,000
Réfection des faces des bas-côtés et fenêtres.	6,000
Face du transept adjacente à la nef sud	5,000
Une travée face nord	41,000
	<hr/>
Total	Fr. 165,000

Il a été convenu que la participation de l'Association serait fixée à 60,000 fr. pour une dépense de 170,000 fr. au minimum. La Ville et l'Association contribueront donc respectivement à ces nouveaux travaux dans la proportion précédemment convenue d'un tiers pour l'Association et deux tiers pour la Ville. Les travaux de réfection des contreforts doivent être entrepris dès le printemps de 1893. L'Association paiera la moitié de son allocation, soit 30,000 francs,

dans le premier semestre de 1894, l'autre moitié à l'achèvement des travaux. Elle aurait voulu que ceux-ci pussent être terminés à la fin de 1895. Nous avons fait observer qu'il ne nous était pas possible de prendre un engagement formel à cet égard, la marche et l'avancement des travaux devant nécessairement dépendre des ressources qui devront y être affectées, c'est-à-dire des répartitions que pourra nous faire la Caisse hypothécaire.

ARRANGEMENT AVEC LA COMMUNE DE CAROUGE

La Commune de Carouge nous a demandé si la Ville de Genève consentirait à supprimer le supplément de prix pour fournitures de force motrice imposé, en raison de la distance, aux industriels établis sur le territoire de cette Commune. A cet effet, la Commune de Carouge nous offrait de renoncer, de son côté, à percevoir du service des eaux :

- 1° La redevance fixe et annuelle, soit taxe municipale, de 250 fr.;
- 2° Le 1 1/2 % de la recette brute des abonnements aux fournitures de force motrice que la Ville de Genève est appelée à servir sur le territoire de la Commune de Carouge (art. 3 de la convention des 30 mai et 8 juin 1887, entre la Ville de Genève et la Commune de Carouge).

Nous avons acquiescé à cette proposition, et le nouvel arrangement est entré en vigueur dès le 1^{er} janvier dernier. Il est bien entendu que la Ville de Genève aura la faculté d'effectuer les fournitures de force motrice par le procédé qui lui paraîtra le plus avantageux, au point de vue de la transmission.

La Commune de Carouge nous demandait, en outre, d'être mise au bénéfice de la disposition de la convention entre l'Etat et la Ville qui accorde aux communes comme à l'Etat :

- 1° La fourniture de toute l'eau nécessaire au service des bâtiments municipaux, des routes et des fontaines publiques, sur tous les points où existent des conduites suffisantes de distribution d'eau, à 50 % au-dessous des prix ordinaires d'abonnement.

- 2° La fourniture de la force motrice hydraulique ou électrique nécessaire aux services municipaux, avec une réduction de 20 % sur les tarifs ordinaires.

Nous avons fait observer que ces avantages n'étaient concédés

qu'en faveur des communes vis-à-vis desquelles la Ville de Genève n'est pas liée par des conventions spéciales. Ces réductions de prix ne sont donc pas applicables de plein droit à la Commune de Carouge, avec laquelle la Ville de Genève a conclu la convention spéciale des 30 mai et 8 juin 1887, rappelée ci-dessus. Si donc les rabais demandés lui étaient accordés par la Ville de Genève, il devrait être entendu que cette concession aurait pour effet de mettre la Commune de Carouge sur le même pied que les Communes avec lesquelles la Ville de Genève n'est pas liée par des conventions spéciales, et que la Ville de Genève aurait par conséquent le droit de faire dans la Commune de Carouge un service de distribution d'eau ménagère.

La Commune de Carouge nous a répondu qu'il ne lui était pas possible de souscrire à ce dernier point, attendu qu'elle est liée, pour son service d'eau ménagère, avec la Société Recordon, Defer et Fillon.

Il n'a donc pas pu être donné suite à ce second projet d'arrangement.

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE L'ÎLE

La Ville a terminé, par l'achat ou l'expropriation des immeubles Gras, Kimmerlé et Butin, l'ensemble des acquisitions nécessitées par l'aménagement du quartier de l'Île. Nous avons exposé au Conseil Municipal le résultat de cette première partie de l'opération. Il en ressort que la dépense pour les acquisitions d'immeubles ne s'écarte pas sensiblement des données sur lesquelles était basée l'économie du projet. Nous pouvons espérer que nos prévisions en ce qui concerne le produit de la vente des terrains se trouveront également justifiées. A cet égard, les ventes faites à MM. Forestier frères et Butin, Odier et Moilliet sont de nature à nous donner toute satisfaction, car elles montrent que nos évaluations n'avaient rien d'exagéré.

Comme nous l'avons dit au Conseil Municipal, la Confédération nous a fait des ouvertures en vue de la construction, à la tête de l'Île, près du pont de la Machine, d'un grand bâtiment destiné à recevoir les services — télégraphes, téléphones et poste aux lettres — qui ont été maintenus dans l'ancien hôtel des postes. Le terrain nécessaire pour cette construction serait d'environ 900 mètres car-

rés. Cette affaire ne pourra se conclure, s'il y a lieu, que moyennant une notable concession de la Ville sur le prix du terrain. En raison des avantages de diverse sorte que présente le projet et de l'intérêt qu'il y a pour la Ville à en faciliter la réalisation, nous avons offert à la Confédération, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal, de fixer le prix de vente à 250 fr. le mètre carré.

Le Département fédéral des postes poursuit l'étude de ce projet, de concert avec MM. Flückiger, architecte de la Confédération, et Camoletti, architectes de notre ville.

RUE CÉARD

La Ville de Genève a acheté l'année dernière, des consorts Penard et Blachier et de M. Jacques-Henri Ferrier, des parties d'immeubles situées à la rue de la Croix-d'Or et qui complétaient l'ensemble des acquisitions nécessitées par le percement de la rue Céard entre la rue Neuve-du-Molard et la rue de la Croix-d'Or. Les démolitions et l'ouverture du second tronçon de la rue Céard doivent être terminées le 30 juin 1894 au plus tard. Une proposition nous ayant été faite pour la mise en vente des terrains à raison de 500 fr. par mètre carré pour les parcelles d'angle et de 200 fr. pour les autres parcelles, le Conseil Administratif a décidé que les enchères auraient lieu le lundi 16 janvier 1893. Voici le résultat de la vente :

Les mises ont atteint 511 et 608 fr. le mètre carré pour les parcelles formant l'angle de la rue de la Croix-d'Or, et 201 et 202 fr. le mètre pour les autres. Puis le terrain a été mis en adjudication en deux blocs, et le prix offert a atteint 315 fr. le mètre pour un côté de la rue et 317 fr. 30 pour l'autre. Enfin, il a été procédé à l'adjudication en un seul bloc des 1376 mètres mis en vente, et les terrains ont été finalement adjugés pour le prix total de 447,706 fr. 60, soit à raison de 325 fr. 40 le mètre.

CONVENTION AVEC L'HOSPICE GÉNÉRAL POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE GENÈVE.

Par délibération en date du 8 novembre 1892, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention entre la Ville de Genève et

l'Hospice Général concernant la création d'un « Fonds de bienfaisance de la ville de Genève » au moyen des taxes de naturalisation qu'encaissera la Ville, sous le régime de la loi du 26 février 1892. Cette convention a été signée le 11 novembre. Quelques points accessoires, qui n'avaient pas fait l'objet de stipulations dans la convention, ont été réglés par un échange de lettres entre la Commission de l'Hospice Général et le Conseil Administratif.

Il a été versé à l'Hospice, pour les trois derniers trimestres de 1892, la somme de Fr. 4422,05, formant la part afférente à la Ville dans le produit des prix de naturalisation depuis la mise en vigueur de la loi.

FÊTE DES OFFICIERS

La Société des officiers de la Confédération suisse a tenu à Genève, les 30, 31 juillet et 1^{er} août, sa réunion générale, qui n'avait pas eu lieu dans notre ville depuis 1860. Nous avons pris toutes les dispositions usitées en pareille circonstance et prêté au Comité d'organisation de cette fête notre concours le plus entier pour que l'accueil fait à nos confédérés répondit aux sentiments de la population genevoise à leur égard.

RÉUNIONS D'ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES ET AUTRES

L'*Institut international de droit*, qui, après s'être constitué à Gand, en 1873, avait tenu à Genève l'année suivante, sa première session d'étude et de fonctionnement régulier, nous a fait l'honneur, l'année dernière, de choisir de nouveau notre ville pour sa quatorzième session, présidée par notre concitoyen, M. Gustave Moynier. Nous avons cru devoir témoigner la sympathie de la population genevoise pour l'œuvre à laquelle cette association consacre ses efforts, en nous joignant au Conseil d'Etat pour lui offrir, au nom du canton et de la ville de Genève, une réception au Palais Eynard.

Un *Congrès international de nomenclature chimique* auquel ont pris part un grand nombre de savants éminents de toute l'Europe, s'est tenu à Genève du 18 au 24 avril. Le Conseil Administratif a alloué au Comité genevois d'organisation de ce congrès une subvention de 350 francs.

Enfin l'*Association des anciens élèves de l'École polytechnique de Zurich* a tenu dans notre ville, l'année dernière, sa réunion bisannuelle. Une allocation de 200 francs a été faite au Comité de réception.

COMPAGNIE DU GAZ

MM. les experts-arbitres chargés d'estimer l'Usine à gaz et ses dépendances ont poursuivi leurs travaux. La Compagnie du gaz leur a soumis l'inventaire dressé par elle en vue de l'expertise. Le Conseil Administratif a présenté les observations de la Ville au sujet des évaluations de la Compagnie. Le rapport de MM. les arbitres sera déposé incessamment ¹.

Nous rappelons plus loin, au chapitre ECLAIRAGE l'arrangement intervenu entre le Conseil Administratif et la Compagnie du gaz pour la rectification du prix de l'éclairage public, arrangement qui procure à la Ville une économie de 27,000 francs au minimum sur ce chapitre jusqu'à l'expiration de la concession de la Compagnie du gaz.

COMPAGNIE DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE

Le Conseil Administratif a autorisé la Compagnie de l'Industrie électrique à abaisser de 20 % au-dessous du tarif fixé par son cahier des charges le prix de la lumière qu'elle fournit à l'Hôtel des Postes. La Compagnie a été pareillement autorisée à faire un rabais de 10 % sur le prix de l'éclairage de l'hôtel Beau-Rivage, qui avait consommé l'année dernière pour plus de 9,000 fr. de lumière électrique comptée au prix minimum. Ces deux dérogations à la convention passée avec la Compagnie n'ont été consenties qu'à titre exceptionnel et pour ces deux cas spéciaux seulement.

La Compagnie de l'Industrie électrique fait établir à la station du Bâtiment des turbines des machines alternatives de 200 chevaux construites suivant des plans approuvés par le Conseil administratif. Le coût de ces machines est de 28,000 fr. Il a été convenu, en vue de leur reprise par la Ville, qu'elles seraient rachetées au

¹ Le rapport a été déposé le 3 avril 1893; nous l'avons communiqué au Conseil Municipal dans sa séance du 8 avril dernier.

cours du jour, moins amortissement à la date de la reprise, sans toutefois qu'en aucun cas la somme à payer puisse être inférieure au 60 % de leur valeur rendues posées.

Rappelons ici que la Ville a conclu avec la Compagnie une convention — ratifiée par délibération du Conseil municipal en date du 10 juin — aux termes de laquelle la Ville s'engage à lui rembourser, à l'expiration de sa concession, et sous déduction d'un amortissement annuel de dix pour cent, les installations d'éclairage électrique que la Compagnie fera chez ses abonnés. Par cette convention, la Ville se trouvera propriétaire le 1^{er} janvier 1896, en même temps que des canalisations, de tout le réseau des installations mécaniques, sans qu'il y ait à craindre d'alea ou de discussions.

BAINS DU RHÔNE

Ensuite de la délibération du Conseil Municipal du 29 mars ratifiant la prorogation pour cinq ans du prêt accordé à la Société des Bains du Rhône, le Conseil Administratif a donné décharge à l'ancienne Société, la nouvelle lui demeurant désormais substituée. Il était cependant redû par l'ancienne exploitation diverses notes s'élevant à plus de 3,700 francs, que le Conseil Administratif a consenti à imputer sur les recettes de 1892 pour liquider la situation antérieure à la nouvelle convention.

La position au 31 décembre est la suivante :

L'excédent des recettes sur les dépenses de l'exploitation pour 1892 s'est élevée à Fr. 8,436 90

Cette somme a été ainsi répartie :

Intérêts à 3 %. Fr. 2,390 70

Notes concernant l'ancienne exploitation . . . » 3,732 25

Amortissement » 2,313 95

Somme égale, Fr. 8,436 90

La somme due par la Société était au 1^{er} janvier

1892 de Fr. 79,413 95

Elle a été diminuée du solde net des recettes . » 2,313 95

Il reste dû à nouveau Fr. 77,100 —

KIOSQUES

L'Agence des journaux, qui possédait dix-neuf kiosques sur les vingt existant dans la ville de Genève, nous a demandé le renouvellement de sa concession. Nous en avons profité pour faire avec elle un arrangement aux termes duquel la propriété de ces kiosques est transférée à la Ville dès le 1^{er} janvier 1893. La Ville les remet en location à l'Agence des journaux pour neuf années, au prix annuel de 6,000 francs — au lieu de 4,225 francs que payait précédemment l'Agence. Celle-ci, malgré la cession de propriété consentie par elle, reste néanmoins chargée de tous frais courants ou annuels, tels que : entretien, assurance, contributions, éclairage, ou autres.

CONCESSIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Conseil Administratif reçoit fréquemment des demandes d'autorisation pour la pose d'enseignes en fer forgé destinées à être suspendues (enseignes en potence). Depuis longtemps l'Administration ne les tolérait plus. Il nous a paru cependant que si elles ne se généralisaient pas trop et si l'on exigeait qu'elles présentassent un certain cachet d'élégance, elles ne dépareraient pas nos rues. Ces enseignes sont permises dans beaucoup de grandes villes, sans donner lieu à des plaintes. Le Conseil Administratif s'est donc réservé de les autoriser moyennant une redevance annuelle de 25, 15 ou 10 francs, suivant la catégorie des rues dans lesquelles elles seraient établies.

ASSOCIATION D'ÉPARGNE DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Au 31 décembre 1892, cette association comptait 220 participants. Son actif s'élevait à *Fr. 45,535*.

L'assemblée générale de l'Association a voté, sur la proposition de son Comité, les deux modifications suivantes à ses statuts :

1^o Il est introduit, sous n^o 11, un nouvel article ainsi conçu :

« Il est créé un fonds de réserve destiné à maintenir l'équilibre entre le fonds social réel et l'avoir nominal des sociétaires ; ce fonds est formé par un prélèvement annuel sur les revenus de la

• caisse. Ce prélèvement, fixé chaque année par le Comité, ne
• pourra en aucun cas dépasser le dix pour cent des revenus
• annuels. •

2° L'article 19 stipulait que : le montant des dons et legs qui seraient faits à l'Association se répartissait à parts égales entre les ayants droit. Cet article a été modifié ainsi qu'il suit pour permettre, le cas échéant, aux donateurs de mettre à leurs libéralités les conditions qui leur conviendraient :

• Le montant des dons et legs qui seraient faits à l'Association
• *sans désignation spéciale* se répartira à parts égales entre les
• membres de l'Association. •

Le Conseil Administratif a approuvé ces modifications.

PUBLICATION SUR LES VASES ANTIQUES APPARTENANT AUX COLLECTIONS DE LA VILLE

Le Conseil Administratif avait autorisé la Section des beaux-arts de l'Institut national genevois à faire une publication sur les vases antiques appartenant aux collections de la Ville, cela sous la condition qu'il en serait remis à celle-ci quatre exemplaires pour les établissements municipaux.

Nous avons reçu ces quatre exemplaires et les avons attribués comme il suit :

- 1 à la Bibliothèque publique,
- 1 au Musée des Arts décoratifs,
- 2 aux Ecoles d'art.

SUCCESSION BRUNSWICK

Le Conseil Municipal a reçu dans sa séance du 28 octobre dernier, une communication du Conseil Administratif relative à l'affaire Civry. Dès lors deux faits nouveaux se sont produits.

Le premier est le jugement rendu dans le procès intenté par le comte de Civry à M. Théodore Turrettini, le second est une instance reprise par les consorts Civry, devant les tribunaux de Brunswick.

Nous allons exposer successivement ces deux incidents de la lutte que la ville doit soutenir contre ses adversaires.

Le comte de Civry est le mari de la défunte comtesse de Collmar qui se disait fille du duc de Brunswick. Son acte de naissance a été relaté dans la communication du 28 octobre 1892 ; il est indiqué comme fils de Pierre Collin, propriétaire et homme de lettres demeurant à Grand (Vosges).

Se prétendant diffamé par le rapport présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif le 15 juillet dernier, le comte de Sivry a assigné M. Turrettini, vice-président du Conseil Administratif devant le tribunal correctionnel de la Seine. Le délit de diffamation consistait selon lui : 1° dans la vente publique, à Paris, des journaux suisses à la solde de M. Turrettini, contenant le rapport du 15 juillet ; 2° dans l'envoi des « libelles diffamatoires » à de nombreux témoins.

Le Conseil Administratif ne pouvait pas admettre qu'un de ses membres fût traduit devant une juridiction étrangère, pour un acte rentrant dans l'exercice de ses fonctions. Aussi prit-il un arrêté pour constater que les faits incriminés par le sieur de Civry avaient été accomplis, non par M. Turrettini, mais par le Conseil Administratif lui-même, représentant officiel de la ville de Genève. Ce document a été transmis au Conseil Fédéral.

Mais ce procès soulevait une question délicate : M. Turrettini devait-il se présenter à la barre du tribunal correctionnel de la Seine ?

S'il ne le faisait pas, ne risquait-il pas une condamnation par défaut ? Si au contraire il comparaisait, n'encourait-il pas le reproche de porter atteinte à la dignité de la Ville de Genève, qui ne peut pas accepter une juridiction étrangère, surtout dans de telles circonstances ?

Le Conseil Administratif soumit la question au Conseil fédéral. Messieurs Droz et Ruchonnet voulurent bien accorder une audience aux délégués du Conseil Administratif, et après avoir entendu les explications de ces derniers, ils n'hésitèrent pas à déclarer que M. Turrettini ne devait pas se présenter à l'audience du tribunal de la Seine.

Le jugement a été rendu le 21 décembre : sur les conclusions

conformes du ministère public, le comte de Civry a été débouté et condamné aux dépens.

II

A la fin de décembre, le Conseil Administratif a reçu de Brunswick des pièces judiciaires qui contenaient une assignation à comparaître le 2 février pour répondre à une demande des consorts de Civry, ainsi qu'une invitation à se choisir un avocat dans le délai de quatorze jours, faute de quoi il lui en serait nommé un d'office par le tribunal.

Pour comprendre cette nouvelle procédure, il faut se rappeler que M^{me} de Civry avait intenté devant la juridiction de Brunswick un procès au duc Guillaume de Brunswick. Elle concluait *principalement* à la constatation de sa prétendue filiation, et *subsidièrement* elle demandait que le Duc fût condamné à lui payer une somme à titre de pension alimentaire. La Ville de Genève avait été appelée en cause pour garantir le Duc de toute condamnation. Les tribunaux de Brunswick n'ont jusqu'ici examiné que les conclusions principales, celles concernant la constatation de la filiation de M^{me} de Civry, et les trois juridictions ont repoussé complètement les prétentions de celle-ci, soit de ses héritiers après elle. L'arrêt de l'instance supérieure a été prononcé le 23 décembre 1889 : la demande de M^{me} de Civry a été définitivement rejetée.

Mais il restait encore la demande subsidiaire, sur laquelle les tribunaux de Brunswick ne s'étaient pas prononcés. Cette demande subsidiaire a pour objet la condamnation de la Ville de Genève au paiement d'une somme ou d'une pension à titre d'aliments : M^{me} de Civry prétendait que, à supposer même que sa filiation ne fût pas reconnue, elle aurait droit à une certaine somme pour subvenir à ses besoins.

Ses héritiers essaient de reprendre cette singulière réclamation.

Le Conseil Administratif s'est empressé de consulter des juristes allemands très compétents qui lui ont été recommandés par la Légation suisse de Berlin.

Il résulte des renseignements recueillis, que les consorts Civry ont voulu, en réintroduisant la cause, éviter une péremption, mais qu'ils ne semblent pas devoir pousser plus avant, pour le moment, l'instruction d'un procès dont l'issue ne peut pas leur être favo-

rable, si nous en croyons les avocats allemands qui ont été consultés.

Quoi qu'il en soit, le Conseil Municipal sera tenu au courant des incidents qui pourraient se présenter.

III

La cause introduite à Paris, par les consorts de Civry, est toujours pendante devant la Cour d'Appel.

Il s'agit de la question de compétence, qui a été mal jugée, selon nous, par le Tribunal de la Seine. Mais le fond même du procès n'a pas été abordé.

LEGS REVILLIOD

Les dépenses effectuées ne concernent que l'entretien des propriétés léguées à la Ville par M. Gustave Revilliod et les créations et travaux nécessités par l'appropriation du parc à sa nouvelle destination de promenade publique. Il restera encore à mettre en parfait état de rendement l'immeuble de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ainsi que nous l'indiquions l'année dernière à cette place, la conversion des titres étrangers de la succession a été opérée conformément aux dispositions prescrites par le testateur. Le capital nominal et les intérêts variables et aléatoires ont été par cette conversion en bonnes valeurs suisses, rendus parfaitement stables. Sans doute, nous n'avons plus à espérer les rendements exceptionnels qu'ont pu donner dans certaines années prospères quelques-uns des titres réalisés, mais il est préférable, pour la Ville, croyons-nous, d'avoir assuré l'entière sécurité de son capital et d'avoir mis ses revenus à l'abri de toute fluctuation.

Nous devons veiller de très près sur les dépenses, car les revenus sont tout juste suffisants pour satisfaire aux charges de la fondation.

Nous n'avons du reste rien de bien important à signaler dans ce rapport annuel. Notons cependant que le conservateur de l'Ariana, M. Godefroy Sidler, a terminé l'inventaire des collections. L'exécution de ce travail, aussi minutieux que difficile, a exigé un laps de deux années. Il consiste en 34 grands cahiers, dans lesquels on trouve le détail de chaque collection et de chaque salle. La récapitulation du nombre total des pièces qui se trouvent à l'Ariana s'élève à 30,032.

M. G. Sidler a fait don au musée de la grande coupe et de deux médailles en argent du tir fédéral de 1892 à Glaris. Grâce aux soins du conservateur, l'Ariana possède la collection complète des médailles et coupes de nos tirs fédéraux.

La seule acquisition qui ait été faite est celle d'une soupière de grande dimension provenant de la fabrique Baylon à Carouge, et qui a été placée dans la salle des faïences.

Le musée a été visité par plus de quarante mille personnes. Le nombre des entrées gratuites seules s'est élevé à ce chiffre. Les entrées payantes ont produit 3,468 fr. 50, soit 351 fr. 50 de plus qu'en 1891.

La Ville a mis à la disposition de l'Association des intérêts de Genève, sur sa demande, l'emplacement nécessaire pour l'établissement d'un parc aux daims dans le parc Revilliod.

LEGS VALLIN

M. Adrien Vallin, citoyen genevois, décédé le 8 avril 1892, a institué la Ville de Genève sa légataire universelle, sous réserve de diverses libéralités faites à des parents, amis et serviteurs. La valeur de ce legs, telle que nous l'avons indiquée au budget de l'année courante, est de fr. 420,215 70, savoir :

Immeuble, Corratierie, 14 . . .	Fr. 250,000 —
Portefeuille	89,299 65
Espèces	80,916 05
Somme égale.	<u>Fr. 420,215 70</u>

Le Conseil Municipal, conformément à la proposition du Conseil Administratif, a décidé de porter le revenu de ce legs aux recettes ordinaires du budget pour 1893, mais d'en laisser le capital constitué à part, en se réservant de déterminer ultérieurement la destination à lui donner.

Le service de la rente viagère qui grève la succession avait été compris dans les *intérêts des dépôts*. Nous pensons qu'il sera préférable, à l'avenir, de porter cette dépense en déduction des revenus, comme pour les successions Lissignol et Diday.

Il y aura encore quelques réparations à faire à la maison de la rue de la Corraterie. Ces dépenses diminueront quelque peu — temporairement — le rendement de l'immeuble, mais elles donneront par la suite un revenu rémunérateur.

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. H. PANCHAUD.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 13.		Chapitre II, B.	
Voté	Fr. 14,100 —	Prévu	Fr. 2,200 —
Dépendé	» 14,100 —	Reçu	» 2,206 60
	<u> </u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 6 60</u>

MARIAGES

		Sur 1891	
		Augmentation	Diminution
Entre :			
Genevois et Genevoises	35	soit —	17
Genevois et Suissesses	40	» —	2
Suisses et Genevoises	30	» —	2
Genevois et étrangères	56	» —	12
Etrangers et Genevoises	44	» 4	—
Suisses et Suissesses	113	» 12	—
Etrangers et Suissesses	52	» —	2
Suisses et étrangères	46	» —	10
Etrangers et étrangères	143	» —	14
	<u>Total. 559</u>		
Soit diminution sur 1891			<u>43 —</u>
			<u>59 59</u>

Il résulte de ce tableau que les mariages ont été contractés par :

240 Genevois	(286 en 1891)
394 Suisses	(386 en 1891)
484 étrangers	(532 en 1891)
Transcriptions de mariages . . .	251, soit 49 de plus qu'en 1891.
Publications	869, soit 10 de moins qu'en 1891.

DIVORCES

Entre :	Au profit de		
	l'époux	l'épouse	des 2 époux
Genevois et Genevoises . . .	5	soit 1	1 3
Genevois et Suissesses . . .	9	» 1	5 3
Suisses et Genevoises . . .	6	» 1	3 2
Suisses et Suissesses . . .	46	» 2	9 5
Genevois et étrangères . . .	10	» 4	5 1
Etrangers et Suissesses . . .	1	» —	— 1
Etrangers et Genevoises . . .	2	» 1	— 1
Suisses et étrangères . . .	6	» 3	1 2
Etrangers et étrangères . . .	5	» —	1 4
Total . . .	60	soit 13	25 22

Soit diminution de 18 sur 1891.

NAISSANCES

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1891	
				Augmentation	Diminution
Masculins légitimes . . .	194	286	480	—	32
Féminins	192	296	488	24	—
Masculins naturels . . .	24	21	45	—	9
Féminins	22	28	50	—	3
	432	631	1063		

Soit diminution sur 1891 de	20	—
	44	44

Dans le total des naissances sont compris :

6 jumeaux — diminution de 2 sur 1891.
 10 jumelles — diminution de 2 sur 1891.

venus au monde comme suit :

$\frac{2 \text{ fois}}{2 \text{ garçons}}$ $\frac{4 \text{ fois}}{2 \text{ filles}}$ $\frac{2 \text{ fois}}{1 \text{ garçon et } 1 \text{ fille}}$

Répartition des naissances suivant la nationalité.

			Sur 1891	
			Augmentation	Diminution
Genevois	286	soit	—	18
Suisses d'autres Cantons .	345	»	—	1
Etrangers	432	»	—	1
Total .	1063		—	20

Transcriptions d'actes de naissance.

288, nombre égal à celui de 1891.

DÉCÈS

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1891	
				Augmentation	Diminution
Masculins	158	210	368	soit	— 2
Féminins	170	173	343	»	— 69
Mort-nés masculins.	10	12	22	»	3 —
» féminins .	5	9	14	»	— 7
Totaux .	343	404	747		
Soit diminution sur 1891					75 —
					78 78

Répartition des décès suivant la nationalité.

		Sur 1891	
		Augmentation	Diminution
Genevois	277	soit	— 38
Suisses d'autres cantons.	192	"	2 —
Etrangers	278	"	— 39
Total	747	soit	2 77

Transcriptions d'actes de décès : 529, soit une augmentation de 5 sur 1891.

Expéditions d'actes délivrés par le Bureau.

		Sur 1891	
		Augmentation	Diminution
1084 actes de naissance		74	—
343 actes de décès		—	52
361 actes de mariage *)		42	—
1788 actes, soit une diminution sur 1891 de		—	64
		116	116

*) Dont : 300 actes postérieurs à 1876.
61 actes antérieurs à 1876.

Le produit de ces diverses expéditions s'est élevé à la somme de Fr. 2,743 —
dont il faut déduire 1788 timbres à 30 cent " 536 40
Net. Fr. 2,206 60

Soit une augmentation de fr. 78 80 sur 1891.

Aux 1788 expéditions payées, il y a lieu d'ajouter :

70 actes de naissance délivrés gratuitement.

13 " de décès " "

20 " de mariage " "

253 certificats de publications délivrés gratuitement.

Total 356 expéditions, soit 22 de moins qu'en 1891.

Le total des actes délivrés a donc été de 2144, soit une augmentation de 42 sur 1891,

Les opérations de Bureau, pendant l'année 1892, se résument comme suit :

		Sur 1891	
		Augmentation	Diminution
1° Actes de naissances.	1063	—	20
2° „ de décès	747	—	75
3° „ de mariage	559	—	43
4° Inscriptions de divorces . . .	60	—	18
5° Publications de mariage . . .	869	—	10
6° Transcriptions de naissances	288	—	—
7° „ de mariages	251	49	—
8° „ de décès	529	5	—
9° Expéditions d'actes.	2144	42	—
10° Livrets de familles	580	—	32
11° Légitimations par mariage . .	44	5	—
12° „ après mariage	8	2	—
13° Communications d'office . . .	2,651	—	109
	<u>Total. . 9,793</u>		
	soit diminution sur 1891 de	204	
		<hr/>	
		307	307
		<hr/>	

Le tronc placé dans la salle des mariages a produit, pendant l'année 1892, fr. 686 65 (fr. 746 en 1891), qui ont été versés à l'Hospice Général, ainsi que fr. 150, produit de la taxe imposée à 15 mariages célébrés en dehors des jours officiels (fr. 170 en 1891).

Fr. 150, provenant du même chef, ont été versés à la Caisse des fonctionnaires municipaux.

Aucun changement n'est survenu dans le personnel du Bureau.

CHAPITRE III

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. L. HAAS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 16.			
Voté	Fr. 49,327 50	Prévu	Fr. 461,875 —
Dépensé	» 52,449 80	Reçu. . . .	» 154,238 30
Dépensé en plus.	<u>Fr. 3,122 30</u>	En moins . . .	<u>Fr. 7,636 70</u>

Aux *dépenses* l'augmentation porte principalement sur

lettre *o.* — *Fourrage pour les écuries publiques*, Fr. 1,344 15. Cet excédent s'explique par le haut prix du foin, et en outre par le fait que le nombre des bestiaux reçus dans nos écuries a notablement dépassé nos prévisions. Il en résulte d'autre part une augmentation correspondante de bénéfice.

lettre *p.* — *Litière pour les écuries publiques*, Fr. 333 25. Le prix de la litière a renchéri, sans que le fumier se soit vendu plus cher que les années précédentes. Il est incontestable que l'engrais provenant des écuries de bœufs et de porcs ne paie pas la litière.

lettre *r.* — *Glacière*, Fr. 1,876 45. Les crédits alloués pour le service de la glacière ont toujours été insuffisants. Il conviendra de tenir compte de l'expérience faite à ce sujet.

lettre *t.* — *Chauffage industriel*, Fr. 128 75. Notre générateur est trop puissant pour le service qui lui est demandé.

lettre *v.* — *Eclairage*, Fr. 168 25. Cet excédent paraît provenir, pour la plus grande part, de deux fuites trouvées cet été.

Le droit d'abattage a été perçu sur :

4,391 bœufs produisant	Fr.	30,737 —
1,062 vaches	»	6,372 —
7,534 porcs	»	22,602 —
12,160 veaux	»	24,320 —
16,175 moutons	»	16,175 —
<u>41.322 têtes produisant</u>	<u>Fr.</u>	<u>100,206 —</u>

soit 1024 têtes et fr. 556 de moins qu'en 1891.

Le service de pesage a porté sur 44,820 pesées et 24,031 bulletins de poids qui ont produit Fr. 8,227 75

soit fr. 189,75 de moins qu'en 1891.

Le droit d'entrée au marché a été perçu sur :

1,738 bœufs produisant	Fr.	869 —
533 vaches	»	266 50
11,467 veaux	»	2,293 40
8,649 moutons	»	864 90
<u>22,387 têtes produisant</u>	<u>Fr.</u>	<u>4,293 80</u>

soit 308 têtes de moins et fr. 12,80 de plus qu'en 1891.

Les écuries publiques ont produit fr. 10,488 85, comme suit :

1,648 bœufs . . . 8,104 journées	Fr.	1,620 80
479 vaches . . . 1,676 »	»	335 20
525 chevaux . . . 980 »	»	196 —
692 porcs . . . 3,493 »	»	349 30
641 veaux . . . 1,044 »	»	104 40
2,496 moutons . . . 9,673 »	»	483 65
833 droits de marché à 50 cent.	»	416 50
3,963 » à 20 »	»	792 60
5,902 » à 10 »	»	590 20
5,557 bottes de foin	»	3,146 80
11,688 pieds cubes engrais	»	1,753 40
24 mois loyer écuries	»	700 —
	<u>Fr.</u>	<u>10,488 85</u>

soit fr. 1,973 50 de plus qu'en 1891.

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a produit Fr. 158 —
soit fr. 4 de plus qu'en 1891.

Les *poids publics* de Cornavin, Rive et Rond-Point de Plainpalais qui dépendent du service de l'Abattoir, ont produit Fr. 8,138 95
soit fr. 361 05 de moins qu'en 1891.

Les recettes sont de fr. 7,636 70 inférieures aux prévisions du budget.

Les différences en moins sont les suivantes :

Sur Abattage.	Fr.	9,794 —	
Marchés	»	1,206 20	
Dépôts	»	2 —	
Voirie.	»	367 95	
Fourrage.	»	26 70	
Recettes diverses	»	118 35	
Poids publics	»	361 05	
			<u>Fr. 11,876 25</u>

dont il faut déduire les différences en plus sur :

Magasins	Fr.	325 —	
Pesage	»	227 75	
Ecuries	»	2,488 86	
Glacière.	»	1,147 95	
Procès-verbaux	»	50 —	» 4,239 55
En moins sur l'exercice 1892			<u>Fr. 7,636 70</u>

Récapitulation.

Droit d'abattage et d'échaudage	Fr.	100,206 —
Location de la triperie	»	3,625 —
» magasins et loyers divers	»	3,825 —
» du pesage	»	8,227 75
Droit d'entrée au pesage	»	4,293 80
Produit des écuries publiques	»	10,488 85
» du dépôt	»	148 —
		<u>Fr. 130,814 40</u>

A reporter Fr. 130,814 40

	<i>Report</i>	Fr.
Produit de la glacière	*	130,814 40
» de la voirie	*	13,147 95
» de la vente du fourrage	*	1,632 05
» des procès-verbaux ¹	*	123 30
» de diverses recettes	*	100 —
» des poids publics	*	281 65
		8,138 95
		<hr style="width: 100%; border: 1px solid black;"/>
		Fr. 154,238 30

Malgré une maladie prolongée du directeur, le service de nos abattoirs n'a pas souffert, et si les résultats de l'exercice ne répondent pas entièrement aux prévisions du budget, c'est que ces dernières ne tenaient pas assez compte des circonstances défavorables dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de vous entretenir.

L'autorité fédérale a invité notre Département cantonal de l'Intérieur à élaborer et à appliquer un règlement sévère sur l'importation de la viande. De son côté, le Département de Justice et Police, comme nous l'avons dit plus haut, a préparé un règlement destiné à assurer une sérieuse inspection sanitaire des viandes dépecées introduites dans la ville de Genève et à interdire le colportage. Ces deux règlements, approuvés par les intéressés, n'attendent plus que d'être mis en pratique, ce qui ne saurait tarder. Nous avons lieu d'espérer qu'ils apporteront une sérieuse amélioration à l'état de choses actuel.

La rupture du traité franco-suisse a eu malheureusement pour effet d'élever les droits sur la viande. Il est regrettable que l'unification du tarif se soit faite au moyen d'une augmentation du droit sur les viandes dépecées, plutôt que d'un abaissement du droit sur le bétail vivant. Quoi qu'il en soit, nous reconnaissons que cette mesure n'a pas eu pour résultat, jusqu'ici, d'élever le prix de la viande, la Suisse ayant pu suffire aux demandes pour remplacer l'importation étrangère. S'il devait en être autrement, c'est-à-dire si les nouveaux droits devaient produire par la suite un renchérissement de notre alimentation, nous ne doutons pas que les autorités fédérales n'eussent égard à la situation de notre canton et ne prissent

¹ La moitié du produit des amendes, soit fr. 50 —, a été payée aux employés qui ont relevé les contraventions.

les mesures nécessaires pour faire cesser une conséquence aussi fâcheuse.

En ce qui concerne plus spécialement le service de nos abattoirs, les nouvelles mesures douanières ont incontestablement amélioré la situation. Le produit des droits d'abattage est maintenant en voie d'accroissement.

CHAPITRE IV

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 17 à 40			
Voté.	Fr. 556,401 35	Prévu	Fr. 437,371 90
Dépendé. . . .	> 579,522 90	Reçu	> 443,353 30
Dépendé en plus	<u>Fr. 23,121 55</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 5,981 40</u>

Aux *dépenses*, les augmentations se répartissent sur plusieurs numéros du budget, comme on le verra plus loin par les éclaircissements qui accompagnent chacun des articles de ce chapitre. Les principaux excédents concernent les *Ecoles d'horlogerie* et de *mécanique*, et l'*Ecole de commerce*, ainsi que le *chauffage* et l'*éclairage* des divers établissements compris dans ce chapitre.

Aux *recettes*, il y a augmentation sur le *produit des écolages*, sensible surtout à l'Ecole de commerce. On remarquera, en ce qui concerne ce dernier établissement, que la Confédération nous a fait subir une réduction sur le chiffre que nous espérions recevoir à titre de subvention; par contre, la Confédération nous a accordé une allocation qui n'était pas prévue dans le cadre budgétaire et qui a été motivée par les frais faits pour la réorganisation de l'Ecole de mécanique, réorganisation qui avait eu lieu en 1891.

*Commission de surveillance de l'enseignement primaire, nommée
par le Conseil Municipal le 29 avril 1892.*

MM. TURRETINI. — GUILLAUMET-VAUCHER. — KARLEN. — LE COULTRE.
— PATRU. — MINING - MARMOUD. — ROSSIER - ROY. — SCHNEEBELI. —
WAGNON. — ANNEVELLE. — BERNARD. — BESANÇON.

SECTION I

Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : M^{lle} S. DOMPMARTIN.

Budget n° 17.

Voté	Fr. 39,349 85
Dépensé	» 38,479 70
Dépense en moins .	<u>Fr. 870 15</u>

La différence en moins se répartit sur plusieurs rubriques : *traitement des maîtresses et sous-maîtresses, surveillance des enfants en dehors des heures d'école, et loyer (Rue Calvin)*, l'Etat ayant repris les locaux de cette dernière école.

Les inscriptions dans nos écoles enfantines se sont élevées à 2283, soit 31 de plus qu'en 1891.

Grâce aux efforts continus de notre personnel enseignant, nous avons obtenu des améliorations sensibles dans la marche générale des écoles. L'état sanitaire a été en général satisfaisant jusqu'au mois de novembre où une légère épidémie de diphtérie s'est déclarée dans le quartier des Pâquis.

D'accord avec le Bureau de salubrité, le Conseil fit fermer l'école de la rue du Môle, et toutes les mesures de désinfection furent prises aussitôt; vers la fin de novembre, l'épidémie était totalement enrayée.

Le Conseil Administratif est heureux de remercier ici M. le D^r

Olivet des soins attentifs qu'il ne cesse de prodiguer à nos écoles enfantines.

Le Conseil d'Etat nous ayant prévenus dans le courant de l'année qu'il se voyait dans l'obligation de reprendre les locaux occupés par l'école enfantine de la rue Calvin, nous avons dû nous préoccuper, d'accord avec le Département de l'Instruction publique, du transfert de cette école dans un autre bâtiment.

Après une étude approfondie, nous avons installé les classes de la rue Calvin dans le bâtiment de l'école de la Madeleine, dont les classes primaires étaient transférées dans la nouvelle école de St-Antoine; nous avons dû abandonner également le petit bâtiment de St-Antoine où se trouvaient deux classes enfantines détachées de l'école de la rue d'Italie, et nous avons profité de cette circonstance pour réunir toute l'école enfantine de la rue d'Italie dans le bâtiment de l'école primaire des garçons rue de Malagnou.

La fête des écoles enfantines a eu, cette année, un attrait de plus, grâce au concours de la musique des cadets qui a joué tout son répertoire avec un entrain charmant.

Par suite du décès de M^{me} Louisa Maire, survenu le 27 décembre 1891, nous avons appelé aux fonctions de maîtresse M^{me} Guillard, sous-maîtresse depuis 1884. M^{lle} E. Dallinges, stagiaire depuis le 22 mars 1891, a été nommée sous-maîtresse. Ces nominations ont été approuvées par le Conseil d'Etat, qui a confirmé également dans leurs fonctions de maîtresse M^{me} Laurier-Fontaine, et de sous-maîtresses M^{me} Bussat, M^{lles} Fezio et Malet.

ÉCOLES ENFANTINES, 1892

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Inscrits au 1 ^{er} Janvier 1892	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Elèves restant au 31 Décembre 1892	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Suisse	Étrangers
Rue d'Italie et St-Antoine . . .	6	5	4	258	178	436	168	268	136	132	98	70	100
Rue Calvin (Madeleine) . . .	4	3	3	168	156	324	105	219	117	102	54	81	84
Rue des Terreaux	7	6	7	385	253	638	220	418	217	201	100	143	175
Parc de Montbrillant	4	5	4	251	137	388	117	271	146	125	61	92	118
Pâquis, rue du Môle.	6	5	4	311	186	497	174	323	161	162	58	109	156
	27	24	22	1373	910	2283	784	1499	777	722	371	495	633

SECTION II

Ecoles primaires.

Budget n° 18.

Voté	Fr. 139,141 50
Dépensé	139,719 20
Dépensé en plus	<u>Fr. 607 70</u>

La différence en plus porte essentiellement sur le traitement des *sous-régents*, sur l'indemnité relative aux *classes gardiennes*, et surtout, comme précédemment, sur les frais de la fête que la Ville donne aux enfants des écoles enfantines et primaires.

Il y a différence en moins sur les *traitements des concierges* et l'indemnité qui leur est alloué pour le *service de propreté*.

Les écoles primaires étant sous la direction exclusive de l'autorité cantonale, nous nous bornons, suivant l'usage, à transcrire ici, comme nous le ferons pour la section suivante et pour le collège, les données statistiques et les renseignements complémentaires que nous fournit le Département de l'Instruction publique.

Pendant l'année scolaire 1891-1892, la population des écoles primaires de la ville de Genève s'est élevée à 3,672 élèves, dont 1,795 garçons et 1,877 filles, se répartissant comme suit :

	Garçons	Filles	Genevois	Suisses d'autres cantons	Etrangers	Total
Boulev. James-Fazy.	768	755	545	438	540	1523
Pâquis	407	373	185	267	328	780
Grütli	258	302	228	162	170	560
Rive et St-Antoine .	362	447	299	215	295	809
	<u>1795</u>	<u>1877</u>	<u>1257</u>	<u>1082</u>	<u>1333</u>	<u>3672</u>

L'état sanitaire de nos écoles a été, cette année, meilleur que l'année dernière. Les maladies enfantines qui se sont manifestées ont été de courte durée. A ce propos, nous devons rendre hommage

à l'active sollicitude dont nos classes ont été l'objet de la part du Bureau de salubrité publique. Il n'est pas douteux que les promptes et énergiques mesures ordonnées par le Bureau de salubrité dans chaque cas particulier, n'aient contribué, pour une bonne part, à arrêter la propagation de certaines épidémies.

La fréquentation des écoles s'est sensiblement améliorée. S'il se trouve encore certains enfants qui échappent à l'obligation de l'instruction, en revanche, la régularité des élèves inscrits laisse peu à désirer.

Il en est de même de la discipline, qui a été à peu près partout satisfaisante. Un sensible progrès s'est accompli, au moins dans plusieurs écoles, en ce qui concerne la discipline intérieure.

Travaux manuels. — Des ateliers pour le travail manuel sur bois ont été établis en 1892 dans les écoles des Pâquis, de la rue Necker et du Grütli; le travail sur bois avait été précédemment introduit à l'École de Rive.

Classes gardiennes. — Ces classes, au nombre de 16, avec 21 maîtres et maîtresses, ont été ouvertes durant l'année 1892, du 4 janvier au 13 avril et du 7 novembre au 28 décembre. Elles ont été fréquentées entre 11 h. et 1 h. par une moyenne de 345 élèves (188 garçons et 157 filles) et entre 4 et 6 h. par une moyenne de 356 élèves (186 garçons et 170 filles). Des classes gardiennes de vacances ont été encore ouvertes du 19 juillet au 13 août.

Cuisines scolaires. — Ces cuisines ont fonctionné pendant l'hiver 1891-92 pour le plus grand bien d'une partie de notre population scolaire dans quatre bâtiments: Pâquis, Boul. James-Fazy, Madeleine, Malagnou. Elles ont eu une durée moyenne de 97 jours scolaires. Le nombre des enfants présents aux repas a été d'environ 206 par jour.

Les cuisines scolaires ont continué comme par le passé à être dirigées par des Comités absolument privés.

Personnel enseignant.

Voici les modifications pendant l'année 1892 :

M^{mes} Léchet, Bossus et M^{lle} Kuhn ont été nommées régentes.

M^{me} Deleiderrier et M^{lles} Geiger, Rosset et Janin ont été nommées sous-régentes. M^{me} Marie Rueg a été appelée aux fonctions d'inspectrice de couture.

SECTION III

Ecoles complémentaires.

Budget n° 19.

Voté	Fr. 5,300 —
Dépensé	6,203 30
Dépensé en plus	<u>Fr. 903 30</u>

L'augmentation porte sur le traitement des maîtres et maîtresses, légère diminution sur l'indemnité allouée aux concierges.

La population des écoles complémentaires a été, pendant l'année scolaire 1891-92, de 513 élèves, soit 243 garçons et 270 jeunes filles.

Les écoles complémentaires de la ville forment 23 classes, dont 12 de garçons et 11 de jeunes filles.

Les élèves se répartissent comme suit :

	Filles	Garçons	Genevois	Suisses d'autres cantons	Etrangers	Total
B ^d J.-Fazy et r. Necker	100	102	58	68	76	202
Pâquis	56	49	33	24	48	105
Grütli	47	45	30	28	34	92
St-Antoine et Malag.	67	47	36	32	46	114
	<u>270</u>	<u>243</u>	<u>157</u>	<u>152</u>	<u>204</u>	<u>513</u>

Il y a une diminution d'une centaine d'élèves sur le chiffre de l'année dernière, diminution qui provient du fait que l'heure de 11 à midi est gênante pour les apprentis et employés d'un certain nombre de professions. D'autre part, cette même heure est excellente pour l'enseignement, qui est beaucoup plus profitable que lorsqu'il était donné de 6 à 8 heures du soir. Le Département de l'instruction publique examinera cette question avec attention avant l'ouverture de la prochaine année scolaire.

Cours facultatifs du soir.

Les cours du soir ont réuni 379 inscriptions, dont 244 aux cours des jeunes gens et 135 aux cours des jeunes filles.

SECTION IV

Ecole d'horlogerie et de mécanique.

Doyen : M. Emile JAMES.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 20		prévues pour écolages, ch. IV, lettre g.	
Voté	Fr. 62,030 —	Prévu	Fr. 6000 —
Dépensé	70,893 40	Reçu	6631 80
Dépensé en plus	<u>8,863 40</u>	Reçu en plus	<u>631 80</u>

Les *dépenses* se répartissent comme suit entre les deux écoles :

Ecole d'horlogerie.	Fr. 48,678 25	Dép. en plus	Fr. 5,480 25
» de mécanique.	22,223 15	»	3,383 15
		Ensemble	<u>8,863 40</u>

L'augmentation à l'Ecole d'horlogerie, porte surtout sur : *entretien des meubles et outils, acquisition d'outillage*, et deux articles non prévus au budget pour *installation de classes nouvelles*, et frais relatifs à *l'exposition de Bâle*.

Pour l'Ecole de mécanique, les augmentations concernent *l'entretien des meubles et outils, les acquisitions d'outillage et de matière première*.

La subvention de la Confédération a été de fr. 18,620, ainsi qu'elle avait été prévue.

I

Ecole d'horlogerie.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, A., délégué du Conseil Administratif, président.
— CHEVALLIER, Louis. — CORDIER, Fr.-John. — DEGALLIER, Charles. —
FAVRE, Alexis. — GAILLARD, Edouard. — GALLAY, Henri. — GLASER,
Marc. — GUYE, Jacques-François. — LACHENAL, Louis. — LESCHAUD,
Marc-François. — MOREL, Henri. — PAVID, J.-L.-A. — PERRENOD,
Paul. — PIGUET-FAGES, Charles. — PITHAN, Henri. — ROUGE,
G.-M. — SAVOIE, J. — TSCHUMI, Adolphe. — WAGNON, Ami. — ZENTLER,
Paul.

L'Ecole d'horlogerie a été fréquentée, en 1892, par 67 élèves
savoir :

Genevois	38
Suisses d'autres cantons . . .	13
Etrangers	16
Total	<u>67</u>

Le nombre des élèves, au 31 décembre, était de 50, se répartissant
comme suit :

Classe préparatoire	12
• de blanc	8
• de remontoirs	5
• de finissage	6
• d'échappements	9
• de cadrature	3
• de repassage et de réglage .	3
• de fabrication mécanique .	4
Total	<u>50</u>

Suivant le préavis de la Commission de l'Ecole, le Conseil Administratif a décidé l'institution d'une nouvelle classe préparatoire, dans laquelle l'élève fait l'outillage d'horloger et une ébauche de

pendule. Un crédit de 2500 francs avait été inscrit au budget en vue de cette création, à laquelle est également affecté le revenu du legs Fuchs. Cette classe a été ouverte à la rentrée de Juillet. L'enseignement en a été confié à M. Henri Hess.

L'Ecole d'horlogerie a reçu les dons suivants :

Société des Fabricants, 100 francs pour prix. — Société des horlogers, 20 francs pour prix. — *Journal suisse d'horlogerie*, abonnement d'une année pour prix. — *Uhrmacher Zeitung*, 1 année. — *Uhrmacher Journal*, 1 année. — Brevets d'invention concernant l'horlogerie.

II

Ecole de mécanique.

Commisison de surveillance.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — DEMOLIS, Samuel. — PICCARD, ingénieur. — SCHMIDTGEN, Charles. — SCHNEEBELI, Jacob. — THURY, Emile.

L'Ecole de mécanique a été fréquentée par 53 élèves, se classant comme suit quant à la nationalité :

Genevois	35
Suisses d'autres cantons.	12
Etrangers	6
Total.	<u>53</u>

Au 31 décembre, le nombre des élèves était de 42, dont

22	dans la classe inférieure.
13	» moyenne.
7	» supérieure.

Le cadre de notre Ecole de mécanique est maintenant complet. La division supérieure, dont la création avait été prévue dans le programme de la réorganisation de l'école, s'est ouverte au commen-

cement de l'année scolaire 1892-1893. M. Vulliét, précédemment maître de la division moyenne, a été appelé à la direction de cette nouvelle division. M. Jules Petite, précédemment assistant du maître de la classe de fabrication mécanique à l'Ecole d'horlogerie, a remplacé M. Vulliét comme maître de la classe moyenne à l'Ecole de mécanique.

Les cours théoriques de la division supérieure ont été confiés à M. A. Tschumi pour les mathématiques, et à M. Georges Frutiger pour la physique et la chimie.

Nos deux Ecoles d'horlogerie et de mécanique ont pris part à l'exposition des Ecoles techniques spéciales, qui a eu lieu à Bâle l'année dernière. Rien n'a été négligé pour qu'elles y tinsent un rang honorable, et nous croyons que les juges compétents ont rendu justice aux efforts faits par notre Ecole d'horlogerie pour représenter dignement Genève et son industrie nationale. Nous devons exprimer ici nos sincères remerciements aux commissions de surveillance, au doyen et au personnel enseignant de nos deux écoles pour toute la peine qu'ils se sont donnée dans cette circonstance.

La Commission de surveillance de l'Ecole d'horlogerie avait délégué à Bâle deux de ses membres, MM. Piguët-Fages et Henri Morel. Ces messieurs ont présenté par l'organe de M. Piguët-Fages, un très intéressant rapport sur l'examen comparatif qu'ils ont fait des travaux exposés par les diverses écoles d'horlogerie de la Suisse.

SECTION V

Ecole de commerce.

Directeur: M. Charles FIVAT.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — BONNETON, Ph. — BOUVIER-MARTINET. — BRIQUET, C.-M. — BROCHER, Ernest. — DIDIER, Alfred. — FUOG, Th. — MEYLAN, Edouard. — PATRU, Alphonse. — REY-BOUSQUET, Ant. — ROUX, Jules. — WOLF, Emile.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 21		prévues pour écolages Ch. IV, lettre r.	
Voté	Fr. 43,390 —	Prévu	Fr. 10,000 —
Dépendé	» 46,135 05	Reçu	» 13,105 05
Dépendé en plus .	<u>Fr. 2,745 05</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 3,105 05</u>

Pour les détails relatifs à la marche de notre Ecole de commerce, comme de nos Ecoles d'horlogerie et de mécanique et de nos Ecoles d'art, nous renvoyons, suivant l'usage, au rapport qui sera présenté à la fin de l'année scolaire, à la séance de distribution des prix et diplômes.

L'école de Commerce a reçu les subventions suivantes :

de la Confédération	Fr. 12,500
de l'Etat de Genève	» 8,000

La première de ces subventions était prévue au budget en fr. 12,703 30.

Les *dépenses* sont restées, pour la plupart des rubriques budgétaires, dans les limites des prévisions, sauf pour la lettre *e*, *entretien du local*, qui dépasse de fr. 309 35 le montant du crédit. L'excédent de dépense a été surtout motivé par la nécessité d'aménager de nouveaux locaux, en raison de la progression constante de notre Ecole de commerce. Cette dépense, pour laquelle n'était prévu aucun crédit budgétaire, s'est élevée à fr. 3038 85. Elle trouve sa contre-partie, aux *recettes*, dans le produit des écolages.

M. Charles Galland a continué à manifester l'intérêt qu'il porte à notre Ecole de commerce en mettant à la disposition du Conseil Administratif, comme l'année précédente, des médailles et des ouvrages pour être décernés comme prix aux élèves qui s'étaient distingués par leur travail et leur application.

SECTION VI

Ecoles d'art.

I

Ecoles de dessin.

(Classes préparatoires et classes moyennes)

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président.
— BONNET, JOHN. — CAMOLETTI, JOHN. — DARIER, Charles. — DECRUE,
Paul. — FURET, François. — JUVET, Henri. — PLOJOUX, M.-Samuel. —
RAMU, Alexandre. — VAILLY aîné.

Budget n° 22.

Voté	Fr.	41,640 —
Dépensé	»	42,808 70
Dépensé en plus . . .	Fr.	<u>1,168 70</u>

L'augmentation porte sur : *e, prix — g, modèles vivants — h, service du modelage — i, service des fours de céramique.*

M. le professeur Perret, qui dirigeait la classe d'éléments d'architecture et d'ornement réservée aux élèves de l'Ecole cantonale des Arts industriels, a demandé, par raison de santé, d'être déchargé de cet enseignement. Le Conseil Administratif a accédé à son désir, et M. Joseph Marschall, qui avait déjà suppléé M. Perret de la manière la plus satisfaisante, a été appelé à le remplacer comme maître de cette classe.

D'autre part, M. Perret a repris l'une des trois classes du degré préparatoire tenues par M. Crosnier. M. Perret dirige donc maintenant deux des classes préparatoires, et M. Crosnier deux également.

Enfin, M. Pignolat ayant demandé, pour cause de santé pareillement, à résigner ses fonctions de maître de la classe du soir pour

l'enseignement de la figure, M. Jean Martin a été nommé à ces fonctions, dans lesquelles il avait remplacé temporairement le démissionnaire à l'entière satisfaction de l'Administration.

II

Ecole d'art appliqué à l'industrie.

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — BESANÇON, J.-M. — BONNET, John. — CHOMEL, Francis. — D'IVERNOS, Emile. — GOLAY, Emile. — JUVET, Henri. — PLOJOUX, M.-Sam. — POGGI, François. — RAMBAL, Laurent.

Budget n° 23.

<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes.</i>
Voté Fr. 7,900 --	(Allocation de l'Etat.)
Dépendé » 8,040 75	Prévu Fr. 3,000 --
Dépendé en plus <u>Fr. 140 75</u>	Reçu <u>» 3,000 --</u>

L'excédent de dépenses porte uniquement sur *collections et modèles.*

III

Ecole des Beaux-Arts.

Directeur: M. Barthélemy MENN.

Commission.

MM. BOURDILLON, André, président. — DARIER, Charles. — DECRUE, Paul. — DELAPEINE, Samuel. — DESHUSSES, Hippolyte. — FURET, Francis. — GAUD, Léon. — JUVET, Henri. — LUGARDON, Albert. — POGGI, François. — RAVEL, Edouard.

Budget n° 24.

Voté	Fr. 8,550 --
Dépensé	» 8,458 25
Dépensé en moins. . .	Fr. <u>91 75</u>

La réserve qui existait au 1^{er} janvier 1892 en fr. 551,40 a été entièrement dépensée pendant le cours de cet exercice pour les trois sections ci-dessus. Il n'a point été constitué de réserve nouvelle.

IV

Académie d'après le modèle vivant.

Budget n° 25.

Voté.	Fr. 1,300 —
Dépensé.	» 1,290 —
Dépensé en moins. . .	Fr. <u>10 —</u>

SECTION VII

Collège de Genève.

Budget n° 26

Voté	Fr. 1300 —
Dépensé.	» 1946 —
Dépensé en plus .	Fr. <u>646 70</u>

L'excédent concerne le chauffage et l'éclairage des deux concierges: ces frais n'étaient pas prévus au budget.

La population du Collège de Genève a été de 691 élèves se répartissant comme suit :

Division supérieure	365 élèves dont 241 Genevois.
» inférieure	326 » » 222 »

SECTION VIII

Académie professionnelle.

(Fondation Bouchet)

Directeur : M. Aimé BOUVIER.

Dépenses.

Budget n° 27.

Voté	Fr. 11,900 —
Dépensé	» 13,190 75
Dépensé en plus	<u>Fr. 1,290 75</u>

Recettes.

	Prévu	Reçu
Intérêt du legs Bouchet	Fr. 6400 —	Fr. 6400 —
Produit des écolages	» 700 —	» 818 —
Allocation de la Confédération	» 3533 35	» 3533 —
	<u>Fr. 10,633 35</u>	<u>Fr. 10,751 —</u>
Reçu en plus	» 117 65	
	<u>Fr. 10,751 —</u>	

Il y a augmentation de *dépenses* sur la *rétribution des professeurs et maîtres*, et sur les *frais divers* ; une diminution, par contre, concerne le *matériel d'enseignement*.

Nous croyons devoir transcrire ici l'extrait du rapport d'expertise pour 1892, de M. l'architecte Tièche, inspecteur fédéral, concernant l'Académie professionnelle.

- Dans cet établissement, il y a une tendance à introduire dans
- toutes les branches une séparation d'après les métiers, et l'on y
- voit se former des cours spéciaux de dessin pour mécaniciens,
- serruriers, ferblantiers, soit pour les branches de l'industrie des

• métaux, de même qu'un cours particulier pour charpentiers, dans lequel non seulement on traite la spécialité des constructions, mais où l'on repasse aussi les éléments de géométrie. Il est seulement à regretter que les maçons, tailleurs de pierre, marbriers, etc., se tiennent à l'écart de ces cours; ils y apprendraient bien des choses qui leur seraient aussi utiles. Il existe aussi des cours pour ébénistes et sculpteurs, de même que pour tapissiers.

• Pour les apprentis de cette branche, on a organisé un cours spécial, dont les ouvriers tapissiers ont spontanément et louablement pris la surveillance. Des cours très bien fréquentés sont en outre ceux pour cordonniers et tailleurs, qui donnent de bons résultats.

• La division des cours de dessin d'après les métiers a porté de bons fruits et doit être poursuivie; cette organisation est dans tous les cas plus pratique que l'ancien système des cours de dessin en commun; du reste, elle ne produira des résultats tout à fait bons que lorsque l'Ecole professionnelle de perfectionnement sera arrivée au terme de son développement.

• C'est dans les cours pour dames qu'on trouve la plus grande application et la plus grande persévérance; les élèves de ces cours s'acquittent de leur tâche avec une régularité admirable. »

(signé) TIÈCHE, architecte.

Berne, mai 1892.

SECTION IX

Fondation Diday.

Budget n° 28, pour mémoire.

Ce compte, ouvert seulement au Grand Livre, ne figurait au budget que pour mémoire; il sera dès 1893 compris dans le budget.

Le compte est débiteur, à fin de 1892, de fr. 4,353.60 qui seront éteints en 1893 pour une allocation prise sur les revenus de la fondation.

Le Conseil Administratif n'a pas organisé d'exposition des beaux-

arts en 1892. Cette détermination a été motivée principalement par le fait que les revenus de la fondation Diday étaient engagés en totalité, pour l'année dernière, de sorte qu'il n'aurait pas été possible de faire des achats à l'exposition si elle avait eu lieu. D'autre part, il devait y avoir à Berne une exposition nationale des beaux-arts où nos artistes pouvaient produire leurs œuvres. Dans ces circonstances, le Conseil Administratif a jugé devoir ajourner d'une année l'exposition municipale, et cela conformément à l'avis même de la Commission de l'exposition.

M^{me} Antoinette Bouffier-Diday a légué à la Ville de Genève pour être placés dans la collection Diday :

Les diverses décorations et les principales médailles décernées à son frère François Diday, dans le cours de sa carrière, ainsi qu'un album contenant l'historique et la date de ces diverses récompenses ;

Le portrait de la mère de la testatrice à 49 ans, peint par François Diday en 1876 d'après une aquarelle faite en 1791 par le peintre l'Evesque ;

Un petit portrait au pastel de F. Diday, peint par lui-même à l'âge de douze ans.

En outre, M^{me} Bouffier avait légué à la Ville une somme de 20,000 francs ; mais elle a préféré ensuite procéder elle-même à l'achat de tableaux auquel ce legs était destiné. Avec cette somme elle a acquis six tableaux qui ont été offerts par elle à la Ville et acceptés par décision du Conseil municipal en date du 15 décembre 1891. Ce don a été déjà mentionné dans le précédent compte-rendu.

SECTION X

Fondation Lissignol.

Budget n° 29, pour mémoire.

Ce compte, ouvert seulement au Grand Livre, ne figurait au budget que pour mémoire ; il sera comme le précédent, compris dans le budget dès 1893.

Le compte est débiteur, à fin de 1892, de fr. 2,126.95 qui seront éteints en 1893 par une allocation prise sur les revenus.

Le Conseil Administratif a alloué en 1891 les subventions suivantes :

M. Louis Rheiner, peintre . . .	Fr. 600 (pour solde)
M. Charles Schwabe, peintre . . .	375
M. Angst, sculpteur	400

SECTION XI

Legs et dons.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 30.		Budget Chap. IV, lettre e, f.	
Voté	Fr. 3,000 —	Prévu	Fr. 3,000 —
Dépensé	3,000 —	Reçu	3,000 —
	<hr/>		<hr/>

I

Prix Disdier.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 2,000 —	Prévu	Fr. 2,000 —
Dépensé	2,000 —	Reçu	2,000 —
	<hr/>		<hr/>

La Ville se borne à servir à l'Université l'intérêt de ce legs, dont le capital lui a été remis en dépôt.

II

Prix Amiel.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 1,000 —	Prévu	Fr. 1,000 —
Dépensé	1,000 —	Reçu	1,000 —
	<hr/>		<hr/>

Comme pour le prix Disdier, la Ville est simplement dépositaire du capital de cette fondation, dont elle sert l'intérêt à la Faculté des lettres de l'Université.

III

Concours Galland.

Nous continuons à mentionner à cette place les concours institués par M. Charles Galland pour l'encouragement des industries artistiques, bien qu'ils ne figurent plus au budget. M. Galland a voulu continuer son entreprise, mais il ne peut le faire qu'autant qu'il conviendra aux intéressés de profiter de ses généreuses intentions. Or, le résultat de quelques-uns des concours précédents était de nature à le laisser dans le doute à cet égard. C'est pourquoi le crédit n'est plus inscrit au budget.

Le concours de 1892 était consacré à l'*émailleurie* et à la *peinture sur émail*. Quatre concurrents y ont pris part. Le jury a distingué deux des envois comme plus particulièrement intéressants. Il n'a pas décerné de premier prix, mais en a accordé un second et un troisième, l'un de 1,200 francs à M^{lle} Lina Auvergne, l'autre de 800 francs à M. François Mauris.

Le jury s'est montré généralement satisfait du nombre et de la valeur des pièces qui lui ont été soumises ; mais, « tout en appréciant le précieux du travail et les effets obtenus, il n'a pu s'empêcher de constater un manque relatif de nouveauté et une certaine méconnaissance de ce que doit être le caractère décoratif de l'émail. »

Ce défaut d'invention et d'originalité est un reproche qu'ont formulé la plupart des jurys successivement chargés d'apprécier les résultats de ces concours.

SECTION XII

Musée Rath.

Directeur : M. Th. DE SAUSSURE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Th. DE SAUSSURE. — A. DUMONT. — Etienne DUVAL. — Albert LUGARDON. — Barthélemy MENN. — Frédéric RAISIN. — Edouard RAVEL. — Alphonse REVILLIOD.

Budget n° 31.

Voté	Fr. 14,000 —
Dépensé	13,462 30
Dépensé en moins	<u>Fr. 537 70</u>

Les dépenses pour acquisitions se sont élevées à	Fr. 9,376 —
Le solde a été porté à la réserve en	624 —
Somme égale au crédit budgétaire	<u>Fr. 10,000 —</u>

Les réserves du Musée Rath sont actuellement les suivantes :

Sur exercices budgétaires	Fr. 4,580 75
Don de Morsier accru des intérêts à 4 %	13,246 50
Ensemble	<u>Fr. 17,827 25</u>

Le solde du don Micheli (fr. 1000 —) a été, comme nous le disons plus loin, employé en 1892 à l'acquisition d'un tableau de feu M. Léon Berthoud.

Dons faits au Musée.

Le Musée a reçu divers dons et legs.

1° M^{me} BOUFFIER-DIDAY, sœur de François Diday, a légué au Musée un meuble contenant toutes les médailles, décorations et diplômes décernés à son frère. Ces objets sont conservés provisoirement sous clef, car on ne saurait comment les placer dans les salles d'exposition. Lors de la création d'un nouveau musée, il faudra prévoir un endroit apparent où ils pourront être mis sous les yeux du public.

M^{me} BOUFFIER a également légué au Musée :

2° Un portrait de sa mère, copié probablement d'après Massot par son frère dans sa première jeunesse.

3° Un portrait de François Diday qu'il doit avoir peint lui-même à l'âge de 12 ans.

Ces deux portraits n'ont aucune valeur artistique. Ils n'ont donc pas été exposés dans les grandes salles. Ils pourront peut-être trouver place dans le futur musée, avec le meuble ci-dessus mentionné, comme souvenir historique de François Diday.

4° Il y a plusieurs années, M. Jean-Louis MICHELI avait légué au Musée une somme de 4000 francs pour faire exécuter deux tableaux par Léon Berthoud. Ce peintre a livré de son vivant l'un de ces tableaux « Sorrente », qui lui fut payé 3000 francs. Sa mort survint sans qu'il eût livré le second ; mais sa sœur a consenti à céder au Musée un des meilleurs tableaux qui se trouvaient dans sa succession, et cela pour les 4000 francs qui restaient sur le legs Micheli, bien que la valeur qu'on attribue à ce tableau, représentant des *Aqueducs romains*, soit beaucoup supérieure à cette somme.

5° M^{me} STRAUB-DUPONT a fait don au Musée de deux petits émaux par feu son père J.-P.-Victor Dupont. Ils représentent, l'un *Henri IV* de France, l'autre *Georges IV* d'Angleterre.

6° M^{lle} Alice FAVRE a donné au Musée une des dernières œuvres de Gustave Castan, un tableau à l'huile « *Paysage d'hiver*. »

7° Le Musée a reçu en don de M. Charles IGUEL les plâtres originaux de ses deux bas-reliefs : *Nicolas de Flue à la diète de Stanz* et *la Victoire de Morat*, qu'il a exécutés en bronze pour l'hôtel-de-ville de Fribourg.

8° Le Comité de la souscription pour le buste de *Merle d'Aubigné*, par M. Hugues Bovy, placé à la Salle de la Réformation, en a fait faire pour le Musée une reproduction en terre cuite.

9° M. BALLAND, Conseiller administratif, a donné au Musée un buste en plâtre de J.-L. Bovy, exécuté par le fils de ce dernier, Antoine Bovy, l'éminent graveur en médailles.

Achats.

Il a été fait l'acquisition de deux tableaux du peintre Emile David de Lausanne, décédé il y a un an. Ce sont :

1° Une vue de la *Campagne de Rome prise sur la Via Cassia*.

2° Un sujet intitulé *Naissance de Vénus*.

La Ville a encore acquis pour le musée :

3° Un tableau d'Agasse représentant une *Scène de famille dans un bois*.

4° Un portrait de Pradier.

Enfin, sur les réserves du Musée, la Ville a acheté, par l'intermédiaire de M. Franzoni-Beaumont, une très belle œuvre d'art, qui lui avait été indiquée par M. Etienne Duval. C'est une statue colossale, en marbre de Paros, représentant l'empereur Trajan divinisé sous les attributs de Mars vainqueur. Selon l'appréciation des connaisseurs, cette acquisition est digne d'être mise à côté du Ménélas et de la Vénus ; elle fera grand honneur à notre Musée. Cette statue a été trouvée, il y a trente ans environ, dans une propriété particulière entre Ancone et Sinigaglia, à l'endroit où existait autrefois la ville d'Ostra. Elle est dans un bel état de conservation. Toute la partie supérieure, y compris la tête, est parfaitement intacte. Les parties refaites sont la jambe droite depuis le genou, et le bas de la jambe gauche.

Le Musée a reçu en DÉPÔT DE LA CONFÉDÉRATION :

1° Un tableau à l'huile intitulé *Chez soi (Daheim)*, par Caspar Ritter.

2° Une aquarelle, *Paysage d'hiver dans le Jura*, par Paul Bouvier.

Ces deux œuvres avaient été acquises par le Conseil fédéral à la dernière Exposition nationale. Il est entendu que la propriété en reste à la Confédération et que le Conseil fédéral peut en tout temps les retirer. Il en est de même de deux autres dépôts faits précédemment dans notre Musée, savoir une statue en plâtre par Alfred Lanz et un tableau par Edmond de Pury.

L'Administration de l'*Hôpital cantonal* a demandé si le Musée ne consentirait pas à lui prêter quelques-uns des tableaux emmagasinés dans le sous-sol pour en orner les murs de la salle de son Comité. Il a été accédé à cette demande, et les trois tableaux suivants ont été prêtés à l'Hôpital cantonal :

1° *Les Cinq sens*, d'auteur inconnu.

2° *La Mort de Lucrèce*, d'auteur inconnu.

3° *Curius Dentatus refusant les présents des Samnites*, par Constant Vaucher.

L'Hôpital devient responsable de leur conservation et devra, s'il y a lieu, les rendre à l'administration du Musée à première réquisition.

Un petit tableau de Cuyt (n° 52 du Catalogue de 1887), avarié par le fait d'une des gouttières qui se produisent quelquefois dans le Musée sans qu'il soit possible de les prévenir, a été restauré par M. Félix Séchehayé.

L'édition du Catalogue du Musée de 1887 s'étant trouvée épuisée, il en a été fait une nouvelle édition, tirée à 4500 exemplaires, dans laquelle figure naturellement tout ce qui est entré dans la collection depuis 1887.

Jamais peut-être le Musée n'a été autant utilisé, pour y faire des copies, qu'en 1892. Il y a eu 65 autorisations demandées.

SECTION XIII.

Musée d'histoire naturelle.

Directeur : M. Maurice BEDOT.

Commission :

MM. André BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — D^r Camille PICTET, Secrétaire. — D^r Auguste BROU. — D^r Victor FATIO. — Perceval de LORIOU. — Théodore LULLIN. — Alphonse PICTET. — Henri de SAUSSURE. — Prof. Charles SORET. — Prof. Carl VOGT.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 32.		Allocation de l'Etat pour les	
Voté	Fr. 25,700 —	collations scientifiques.	
Dépensé	» 26,316 50	Ch. IV, lettre l.	
Dépensé en plus .	<u>Fr. 616 50</u>	Prévu	Fr. 4000 —
		Reçu	» 4000 —

La dépense en 1892 (en y comprenant l'excédent de dépenses de 1891) s'est élevée en réalité à Fr. 33,116 50
Mais une partie de la dépense soit la somme de . . . » 6,800 —
a été prise sur le crédit voté par le Conseil Municipal le 7 avril 1893.

Net comme ci-dessus. . . Fr. 26,316 50

Le Musée possède comme réserve un don de M. DE MORSIER, qui, augmenté de l'intérêt à 4 % s'élevait à	Fr. 1107 —
Sur cette somme, il a été dépensé en 1892 pour acquisitions	• 150 —
Solde à nouveau	<u>Fr. 957 —</u>

Pendant l'année 1892, le Musée d'Histoire naturelle a continué, comme par le passé, à recevoir un assez grand nombre de dons qui seront énumérés plus loin. Les achats, en revanche, ont été peu nombreux, la Commission ayant décidé d'employer son budget à des travaux de réorganisation et à la revision des nombreux dépôts que nous possédons.

Notre Musée a eu la bonne fortune de s'attacher M. Alfred CARTIER, qui a bien voulu se charger, à titre gracieux, des fonctions de bibliothécaire et les remplit avec autant de zèle que de talent.

La Commission a eu à étudier une proposition de M. BEDOT relative à la publication d'une Revue de zoologie. Cette proposition a été discutée et renvoyée à l'examen d'une sous-commission composée de MM. VOGT, DE LORIOU, C. PICTET et BEDOT. Les conclusions tendant à appuyer la création d'un recueil périodique ont été adoptées par la Commission du Musée et nous pouvons dès maintenant annoncer que le premier fascicule de cette publication paraîtra au mois de mai prochain sous le titre : *Revue suisse de Zoologie et Annales du Musée d'histoire naturelle de Genève*.

ZOOLOGIE

INVERTÉBRÉS

Les collections d'Invertébrés (à l'exception des coquilles et des Insectes) n'ont subi qu'une augmentation presque nulle. Plusieurs séries, entre autres celle des Vers, demanderont à être revues et classées entièrement.

DONS. — Le Collège de Genève, 1 polypier d'*Antipathes*. — MM. C. PICTET et BEDOT, 1 collection d'Astéries d'Amboine.

Conchyliologie.

La collection de mollusques terrestres et fluviatiles de M. BOURGUIGNAT, que le Musée a reçue en don l'année dernière, a été complètement installée dans une salle particulière. Elle occupe 3 meubles provenant du généreux donateur et 4 autres meubles qui ont été faits spécialement cette année, soit un total de 160 tiroirs. On a mis dans la même salle la bibliothèque malacologique de BOURGUIGNAT à laquelle on a réuni la partie conchyliologique de la bibliothèque du Musée.

M. le D^r BROU a consacré une partie de l'année à classer et intercaler la riche collection de coquilles méditerranéennes acquise de M. DE MONTEROSATO. Le Musée a reçu en outre de M. le D^r BROU le don d'un magnifique échantillon de *Mitra zonalis*, une des coquilles les plus recherchées des collectionneurs.

M. LOCARD de Lyon a bien voulu se charger de la revision des *Dreissensia* de la collection de son ami M. BOURGUIGNAT. Il a fait don au Musée d'une série de *Dreissensia* nouvelles qui n'étaient pas représentées dans cette collection.

On a intercalé cette année 541 planchettes de coquilles dans la collection générale.

DONS. — M. le D^r BROU, *Mitra zonalis*, *Achatina marginata*. — MM. A. et C. PICTET, 1 lot de coquilles diverses. — M. LOCARD, 1 série de *Dreissensia* nouvelles.

ACHATS. — 1 lot de coquilles de l'île Maurice.

Entomologie.

L'Entomologie a continué l'arrangement de ses riches dépôts sous la direction de MM. H. DE SAUSSURE et A. PICTET. La plus grande partie du temps a été employée à l'étude et au classement des Orthoptères, principalement des Mantides, Phasmides et Blattides. Un envoi d'Orthoptères de Madagascar a été préparé par M. FREY, ainsi qu'un don important d'Orthoptères de Bulgarie provenant de M. le Prof. A. FOREL. M. le D^r ZEHNTNER a terminé la revision de la

collection de Neuroptères et y a intercalé un grand nombre d'espèces de différents pays dont le Musée avait fait l'acquisition dans ces dernières années, ainsi qu'une série d'espèces de Ceylan donnée par M. FREY. M. FREY a continué le classement de la collection de Coléoptères et a terminé la revision des Nitidulaires, Colydides, Trogosités, Rhysodides, Cucujides, Cryptophagides, Lathridides, Mycetophagides, Dermestides, Byrrhides, Gevryssides, Parnides et Hétérocerides. M. le Dr STIERLIN a bien voulu se charger de déterminer les *Othiorhynchus*.

On a commencé également la revision et le classement des Hyménoptères.

Plusieurs envois ont été expédiés au Musée, qui s'est chargé de les déterminer à condition de garder une partie des doubles. En outre plusieurs échanges importants ont été faits, principalement avec M. le Dr H. DOHRN qui a pu nous procurer, de cette manière, une cinquantaine d'Orthoptères nouveaux.

M. BLACHIER a continué, comme les années précédentes, à s'occuper du classement de la collection de Lépidoptères.

La collection de Crustacés a été entièrement revue et classée par M. le Dr ZEHNTNER. M. E. SIMON de Paris a bien voulu se charger de la détermination d'une collection d'Arachnides rapportée de l'Archipel Malais et donnée au Musée par M. Camille PICTET et M. BEDOT.

Une question de toute importance et qui demandera à être résolue dans un bref délai est celle de l'insuffisance des locaux occupés par l'Entomologie. Les collections ayant subi une augmentation considérable sont entassées de manière à rendre le travail fort difficile. En outre, l'humidité due à la source bien connue qui s'infiltré dans les sous-sol du Musée, commet de grands ravages et devient toujours plus difficile à combattre, à mesure que les collections s'enrichissent.

DONS. — MM. C. PICTET et BEDOT, 1 lot de papillons d'Amboine et Bornéo. — M. William BARBEY, 1 collection d'Hémiptères. — M. VIRIGNIN, 1 lot de Coléoptères de Santa-Fé. — M. G. MEYER-DARCIS, 1 lot de Coléoptères exotiques. — MM. C. PICTET et BEDOT, 1 collection d'Arachnides d'Amboine.

ACHATS. — 2 lots d'Insectes du Maroc. — 1 lot d'Orthoptères du Maroc.

VERTEBRÉS

A. *Poissons.* — *Amphibiens.* — *Reptiles.*

Nous avons à enregistrer le don important fait par M. le Dr Victor FATIO d'une partie des Poissons qui ont servi aux recherches qu'il a faites pour son ouvrage sur les Vertébrés de la Suisse.

Un exemplaire de *Raja Marginata* donné par M^{me} William BARBEY a dû être placé, à cause de ses grandes dimensions, dans le vestibule du Musée. Un *Python reticulatus* de 7^m50 de longueur, provenant de Bornéo et donné l'année dernière par MM. C. PICTET et BEDOT, a été empaillé et a pris place dans la galerie centrale.

DONS. — M. le Dr V. FATIO, une collection de Poissons de la Suisse. — M^{me} W. BARBEY, 1 *Raja Marginata*; 1 *Thalassochelys caretta*.

B. *Oiseaux.*

La collection d'Oiseaux est celle qui a subi les plus grandes modifications dans le courant de l'année. Son état de conservation et son classement laissant beaucoup à désirer, la Commission décida qu'il y avait lieu d'en faire au plus vite une révision générale. M. F. DE SCHÆCK fut chargé de cet ouvrage qui exigea 4 mois de travail assidu et est terminé actuellement.

Nos dépôts contenaient en outre une très grande quantité de peaux d'Oiseaux qui ont été triées, déterminées et classées. Une partie prendra place dans la collection générale lorsque l'empaillage en sera terminé, c'est-à-dire dans le courant de 1893. L'autre partie ne sera pas montée, mais formera une collection de peaux qui pourra rendre de grands services pour l'étude.

M. Charles HOSE, résident à Baram (Sarawak), a fait don au Musée d'une très belle série d'Oiseaux de Bornéo. Au commencement de l'année, nous avons fait l'acquisition des collections laissées par M. LUNEL et qui contenaient 198 Oiseaux d'Europe. Un échange avec le Musée de Berne nous a procuré une vingtaine d'Oiseaux qui nous manquaient.

DONS. — M. BLANCHOT, 3 nids de Tisserands-travailleurs. — M^{me} LUNEL, 1 collection de sternums d'Oiseaux. — M. O. PICTET, 1 œuf de *Cacatua Mollucensis*. — M. C. HOSE, 1 collection d'Oiseaux de Bornéo. — M. A. MARCET, 1 *Apterix Oweni*. — M. M. BEDOT, 3 œufs d'Oiseaux. — M. A. LUNEL, 1 collection d'œufs d'Oiseaux. — M. A. VAUCHER, 3 œufs d'Oiseaux du Maroc. — MM. C. PICTET et BEDOT, 1 *Buceros* de Bornéo.

ACHATS. — 198 Oiseaux d'Europe. — Une série d'Oiseaux de Bornéo.

C. Mammifères.

Cette collection n'a pas subi de modifications bien considérables. Au commencement de l'année, il a été fait une revision des peaux dont une partie a été envoyée à l'empaillage. Malheureusement les vitrines des galeries sont complètement remplies et il est absolument impossible d'y intercaler un seul Mammifère de dimensions moyennes.

Nous avons encore à mentionner le don important fait par M. Charles HOSE d'une riche collection de Mammifères de Bornéo contenant entre autres de nombreux exemplaires de Singes très rares.

DONS. — M^{lle} Valentine MAYOR, 1 Chat de Siam. — M^{me} NOUMA-HAWA, 1 jeune Lion, 1 *Macacus* et 1 embryon de Lion. — M. le D^r FRANZ MACHON, 1 *Lyncodon patagonica*. — M. WACHTER, 1 *Macacus cynomolgus*.

ACHATS. — 1 collection de Mammifères de Bornéo. — 1 Jaguar. — 3 Singes.

PALÉONTOLOGIE

M. DE LORIOU a bien voulu continuer la détermination et la classification des nombreuses collections paléontologiques qui sont dans les dépôts du Musée. On a pu ainsi intercaler dans la collection générale 1211 planchettes de fossiles.

Le Musée a reçu en don de M. FORSYTH-MAYOR une collection fort intéressante de Vertébrés fossiles provenant de Samos.

DONS. — M. MOACHON, 3 morceaux de corne de Cerf trouvés à la tuilerie d'Hermance. — M. FORSYTH-MAYOR, 1 collection de fossiles de Samos. — M. H. DE SAUSSURE, 1 dent fossile de la caverne de Loutraki près de Corinthe.

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE

L'année 1892 a été consacrée exclusivement au classement des matériaux de la collection FAVRE sous la direction de M. le Prof. DUPARC. La partie stratigraphique, qui se rapporte à la Savoie, est actuellement terminée. Le nombre des échantillons est de 2127. Nous avons respecté de la manière la plus complète les déterminations originales de FAVRE que l'on a copiées sur les étiquettes.

Les matériaux ayant servi à établir la carte de l'extension des anciens glaciers de la Suisse ont été complètement revus et en partie classés. Cette collection est divisée en deux parties : 1^o Les matériaux pris sur place. 2^o les blocs erratiques eux-mêmes.

La première série comprend 744 échantillons ; elle est entièrement déterminée.

La deuxième série est classée en partie et compte actuellement 423 échantillons. Nous espérons l'avoir terminée dans deux mois pour reprendre ensuite la collection pétrographique générale et terminer les roches volcaniques contemporaines, les roches cristallines et les roches sédimentaires.

C'est seulement après le classement complet des matériaux que nous possédons, que nous pourrons nous rendre compte des nombreuses lacunes de nos collections géologiques et étudier le moyen de les combler.

Nous espérons pouvoir pousser activement le travail en vue du Congrès géologique international de 1894, qui doit passer à Genève et visiter nos collections.

Nous devons ajouter qu'il serait très important de posséder une installation qui permet d'obtenir les coupes microscopiques indispensables pour une diagnose exacte des roches.

La collection de minéralogie a fait l'acquisition d'un bel échantillon de cristal de Castor qui a été acheté en prélevant la somme nécessaire sur le fond DE MORSIER.

DONS. — M. H. DE SAUSSURE, 1 minéral de fer. — Prof. E. CHAIX, 1 collection de bombes de l'Etna. — M^{lle} HITSCHCOCK, 1 collection de roches des Alpes Maritimes. — M. E. RITTER, 1 collection de roches de l'Auvergne. — M. MUMENTHALER, 1 collection de bombes de l'Etna. — D^r MRAZEC, 2 roches (Egeran et Granulite).

ACHATS. — 1 Boleite. — 1 Calcite. — 1 Quartz. — 1 Fauserite. — 1 Laumonite. — 1 Castor.

ANATOMIE COMPARÉE ET TÉRATOLOGIE

Plusieurs squelettes, qui se trouvaient au dépôt, ont été montés par notre préparateur et installés dans la collection. Nous citerons entre autres un squelette de *Globicephalus Melas* long de 4 mètres.

Nous avons commencé en outre la révision de la collection de crânes de Vertébrés, qui sera terminée prochainement.

DONS. — M. LECHTHALER, 1 crâne monstrueux de Cygne; 1 tête de Corneille à bec monstrueux. — M. E. BOISSIER, 1 poulet à 4 pattes.

COLLECTION LOCALE

Cette collection, dont l'importance est très grande pour un Musée comme le nôtre, est malheureusement tellement à l'étroit que plusieurs animaux ont dû être relégués dans les dépôts en attendant des temps meilleurs. Nous devons, en outre, constater que les collectionneurs et chasseurs de notre pays ne prennent aucun intérêt à son enrichissement. Nos séries sont encore bien incomplètes et les étrangers qui visitent cette collections pour se rendre compte de notre faune sont souvent étonnés de l'absence d'animaux fort communs.

M. le D^r V. FATIO a bien voulu entreprendre le catalogue des Vertébrés.

DONS. — M. LECHTHALER, un Elourneau. — M. E. GALOPIN, un Martinet. — M. A. VAUCHER, un Choquard.

ANTHROPOLOGIE

La collection de crânes humains a été complètement étiquetée et classée. Le catalogue en est terminé. Elle a été divisée en 3 séries.

1^o Série préhistorique contenant 23 crânes plus ou moins complets et une douzaine d'ossements divers.

2^o Série historique ; renferme 198 crânes et 8 caisses de fragments de crânes et d'os divers.

3^o Série moderne ; contient 22 crânes.

Chacune de ces séries est en outre classée au point de vue géographique.

Il existe aussi une trentaine de moulages de crânes et une douzaine de reproductions de déformations craniennes et d'anomalies du cerveau.

Notre collection de crânes est en somme bien peu considérable. Il est à désirer que le public s'y intéresse davantage et que les trouvailles faites assez fréquemment dans nos environs, viennent au Musée au lieu de prendre le chemin des collections particulières.

DONS. — M. REBER, 1 crâne et quelques ossements de l'ancien cimetière de La Cluse. — M. BEDOT, 2 crânes de Genève et de Peissy.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque s'est considérablement enrichie cette année, grâce à l'achat des livres de feu M. LUNEL et au don fait par M. William BARBEY d'une importante série de publications sur les Hémiptères.

Les volumes provenant de ces deux collections ont été catalogués et joints à la Bibliothèque du Musée ; ils se composent, pour le fonds LUNEL, d'environ 500 ouvrages et brochures, relatifs surtout aux Poissons et aux Oiseaux ; ceux donnés par M. BARBEY s'élèvent à peu près au nombre de 180.

Quant à la bibliothèque BOURGUIGNAT, qui se trouvait encore dans les caisses au commencement de l'année, elle a été classée d'après l'ordre méthodique et le catalogue en sera dressé lorsqu'elle sera définitivement installée dans le nouveau local qui lui est destiné. M^{me} DE LESSE, nièce et héritière de M. BOURGUIGNAT nous a fait par-

venir une série de publications complétant la bibliothèque de son oncle.

Les ouvrages relatifs à la conchyliologie, de la bibliothèque du Musée, ont été joints à ceux de la collection BOURGUIGNAT. Les autres volumes provenant de cette dernière, rentreront dans la bibliothèque générale.

L'entrée dans la bibliothèque des fonds BOURGUIGNAT et LUNEL a nécessité le triage des doubles, dont le catalogue est aujourd'hui terminé, de manière à permettre à la Commission de se rendre compte de la nature de ces volumes et d'en disposer.

Un certain nombre d'entre eux, soit 136 ouvrages ou brochures, ont été offerts à la Bibliothèque publique et acceptés par elle.

Il a été également procédé à l'examen de quelques anciens fonds restés dans différents dépôts du Musée et contenant des doubles, pour la plupart.

L'accroissement exceptionnel de la bibliothèque a entraîné l'exécution d'un nombre de reliures assez considérable, mais cette mesure était indispensable pour l'usage et la conservation des brochures ou des livres en mauvais état.

Outre les ouvrages qui lui ont été offerts ou qu'elle a achetés, et dont on trouvera la liste plus loin, la bibliothèque a continué à recevoir les publications périodiques auxquelles elle est abonnée.

Dès que la bibliothèque aura été installée dans son nouveau local, les premiers travaux qui s'imposent seront le catalogue de la collection BOURGUIGNAT et le repairage de tous les livres appartenant au Musée, au moyen d'une cote qui sera répétée sur les fiches du catalogue.

DONS. — Collection d'ouvrages sur les

Hémiptères	M. W. BARBEY.
Collection de brochures d'Entomologie	M. AUTRAN.
10 Guides dans diverses collections du British Museum	M. BEDOT.
<i>Annual Report 1889</i>	SMITHSONIAN INSTITUTION.
<i>Bulletins n^{os} 44 et 42</i>	IDEM.
<i>Mémoire sur quelques Orthoptères nouveaux</i>	Les auteurs MM. DE SAUSSURE et A. PICTET.

<i>Mémoire sur la Spermatogenèse des Invertébrés</i>	L'auteur M. C. PICTET.
<i>Ichthyologische Notizen</i>	• M. STEINDACHNER.
<i>Süsswasserfische des Südostlichen Brasiliens.</i>	• IDEM.
<i>Monographie des Francolins . . .</i>	• F. DE SCHÆCK.
<i>Mémoire sur les Sylvidés</i>	• IDEM.
<i>Monografia dei Vermeti del Mediterraneo</i>	• M. DE MONTEROSATO.
<i>Nota intorno ai Pectunculus . . .</i>	• IDEM.
<i>Molluschi terrestri delle Isole adiacenti alla Sicilia</i>	• IDEM.
<i>La Protogine du MontBlanc . . .</i>	• M. L. MRAZEC.

ACHATS — BRONN, *Klassen und Ordnungen des Thierreichs.* — FATIO et STUDER, *Catalogue des oiseaux de la Suisse.* — KOSSMANN, *Zoologische Ergebnisse* — *Bulletin de la carte géologique de France.*

SUITES. — STAUDINGER, *Exotische Schmetterlinge.* — Catalogues du British Museum, 9 volumes, 1 supplément.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans adresser nos remerciements aux nombreux donateurs que nous avons mentionnés et dont nous espérons voir encore la liste augmenter.

Nous devons aussi remercier très vivement notre bibliothécaire, M. A. CARTIER et les membres de la Commission, qui depuis bien des années consacrent leur temps à l'étude et à l'arrangement de nos collections, principalement MM. BROT, FATIO, DE LORIOU, A. PICTET et DE SAUSSURE. C'est grâce à leur zèle et à leur dévouement scientifique que notre Musée occupe une place honorable parmi les institutions analogues des autres villes.

SECTION XIV

Musée des Arts décoratifs.

Directeur : M. Georges HANTZ.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
BÉCHERAT-GAILLARD. — DUMONT, Alfred. — DIVORNE, Jean. — GAY,
Marc. — DE GEER. — D^r GOSSE. — JUVET, Henri. — KARLEN, Albert.
— LEGRANDROY, Henri. — MAYOR, Elisée. — MITTEY, professeur. —
RAISIN, Frédéric. — RAMBAL, Laurent. — REVILLIOD, Alphonse. —
RIGAUD, Charles. — SILVESTRE, Henri. — WAGNON, Ami.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 32.		Budget ch. IV, lettre j.	
Voté	Fr. 24,800 —	Allocation de la Confédération.	
Dépensé	» 25,071 30	Prévu	Fr. 8000 —
Dépensé en plus . .	<u>Fr. 271 30</u>	Reçu	<u>» 8000 —</u>

Le compte de réserve pour le Musée n'a pas subi de changement ;
il est de fr. 921 50.

Le Musée a reçu 2750 visiteurs ; c'est un chiffre un peu moins
élevé que l'an passé. Par contre, il y a eu 848 consultants, soit 181
de plus que l'année dernière, laquelle était déjà en avance sur la
précédente.

Deux expositions ont été organisées cette année et ont attiré un
public qui jusqu'ici connaissait peu le Musée.

La première avait pour objet l'œuvre gravée de Evert Van Muyden.
Cette remarquable collection a été obligeamment prêtée par
M. Raisin, membre de la Commission.

La seconde, très importante, a été celle des cristaux, faïences et
meubles incrustés de la maison Gallé, de Nancy. Cette exposition,

des plus appréciées par un public d'élite, a eu pour résultat non seulement de faire connaître à notre population un artiste original, mais encore de mettre cette maison en relation avec des négociants de notre ville qui y trouveront leur profit.

Le Musée a acquis une série de pièces représentant excellemment la caractéristique de Gallé, soit dans la verrerie, soit dans la faïence et dans le meuble.

Un bon type de faïence est entré dans la section de céramique ; c'est un panneau de la maison Deck, de Paris, « le médecin de Molière, » peint par Anker, notre compatriote. Cette remarquable pièce, haute d'un mètre sur cinquante centimètres de largeur, d'un seul morceau, est fort admirée des connaisseurs.

La bibliothèque s'est, de même, enrichie d'ouvrages utiles à nos artistes et nos industriels. La section des estampes a acheté la belle collection des eaux-fortes de Stauffer, le peintre bernois récemment décédé. Cette série compte vingt-sept pièces de premier tirage.

Le Musée a reçu des dons de MM. UJFALVY-BOURBON, E. DREYFUS, CAILLER fils, LARDET, DE GEER, RAISIN, MAYOR, RIGAUD, GOSSE, BRASCHOS, BERNOUD, STROEHLIN, DUCHER, et de la Société des Arts.

SECTION XV

Collections diverses.

Budget n° 34.

Voté	Fr. 9250 —
Dépense	» 9547 —
Dépendé en plus	<u>Fr. 297 05</u>

Il y a un excédent peu considérable sur *c, d, Musée archéologique*, et un économie sur *e, f, Musée historique genevois*. Les salaires pour frais de surveillance dépassent le chiffre qui leur était alloué.

CABINET DE NUMISMATIQUE.

Conservateur : M. Eugène DEMOLE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
E. AUDÉOUD. — A. LADÉ. — A. MEYER. — A. RILLIET.

Lettres *a* et *b*.

Voté	Fr. 1,650
Dépeusé	» 1,650

La dépense s'est élevée en réalité à Fr. 2,911 —
Il y a été pourvu comme il suit :

Vente de doublets.	Fr. 524 45
Emploi d'ancienne réserve	» 151 95
Allocation budgétaire	» 1,650 — Fr. 2,326 40

Le solde, soit Fr. 584 60

a été reporté au débit, à compte nouveau.

Dons faits au Cabinet de numismatique en 1892.

M. H. DE BLONAY, une série de poids monétiformes anciens. —
M. A. LADÉ, deux brochures sur la numismatique de Savoie. —
M. H. DE SAUSSURE, 1 pièce de bronze. — M. E. NICOLE, 1 pièce argent.
— M. P. STROEHLIN, 1 pièce de bronze et diverses brochures et cata-
logues. — M. J. DEMOLE, 3 pièces argent et 1 de bronze. — M. E.
MICHON, 2 pièces d'argent et 1 de nickel. — M. DE TECHTERMANN, une
pièce argent. — M. MAYOR, 1 pièce de bronze. — M. E. DEMOLE, trois
pièces d'argent et 34 de bronze.

Acquisitions faites par le cabinet en 1892.

L'évènement numismatique le plus important de l'année 1892 est
sans contredit, pour notre contrée tout au moins, la trouvaille faite

au Salève, le printemps dernier, d'un dépôt considérable de monnaies genevoises datant du 11^{me} siècle. Comme la plupart des trouvailles similaires, ce trésor fut immédiatement dispersé, attendu que les pièces qui le composaient n'offraient aucun intérêt aux inventeurs du trésor. Ce n'est que plusieurs jours après qu'on eut vent à Genève de cette trouvaille. Deux négociants de notre ville, avertis les premiers, exécutèrent une rafle générale de la plupart de ces pièces, si bien que quand la direction du Cabinet voulut procéder à des acquisitions, les transactions étaient déjà difficiles. C'est alors que M. Edouard Audéoud, avec le zèle intelligent qui le distingue, entreprit au profit de la collection de la ville une véritable campagne. Il se rendit, plusieurs jours durant, sur les lieux, et, en moins d'une semaine, il avait réuni 134 de ces monnaies. Il est inutile de dire qu'après cette opération le prix des pièces du Salève monta successivement de 4 à 40 et même 50 francs. Aussi le Musée possède-t-il, outre la plupart des variétés précieuses de ces monnaies, un bon nombre de doublets de valeur qui serviront à des transactions futures.

En 1886, le Cabinet avait fait l'acquisition d'un certain nombre de coins gravés par Antoine Bovy et provenant de l'hoirie Bovy. On avait laissé de côté une quinzaine de ces coins que le budget d'alors ne permettait pas d'acquérir. Il a semblé utile, cette année, de compléter cette série, qui représente une bonne partie de l'œuvre de notre illustre concitoyen.

Parmi les autres acquisitions, nous signalerons un thaler de Zurich, de 1556, une médaille religieuse gravée par Stampfer, un thaler de Victor Amédée de Savoie, de 1532, un écu d'or d'Emmanuel de Savoie, de 1571, et une plaquette de bronze de Calvin.

II

MUSÉE ARCHEOLOGIQUE

Conservateur : M. le Dr H. J. Gosse.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Henri GALOPIN. — Elisée MAYOR. — C. MOREL.

La Commission a eu le regret de perdre un de ses membres les plus zélés, M. G. CASTAN, qui pendant de longues années lui avait prêté un concours précieux.

Lettre *c* et *l*.

Voté	Fr. 4500 —
Dépensé	• 4631 85
Dépensé en plus.	<u>Fr. 131 85</u>

La dépense s'est élevée effectivement à	Fr. 4708 25
somme dont nous avons déduit la réserve antérieure	• 76 40
Net comme ci-dessus	<u>Fr. 4631 85</u>

Une partie notable de cette somme destinée aux acquisitions a été dépensée en mobilier.

Le musée a été visité par 2578 personnes.

Voici la liste des objets dont les collections se sont accrues durant l'année écoulée.

Age de la pierre.

Le Musée a reçu de M. Gosse : 33 objets provenant de la Charente, Dordogne et Lot et Garonne, 1 objet trouvé à Genève.

Le Musée a acquis 1 objet trouvé en Suisse.

Age du bronze.

Le Musée a reçu de M. Gosse : un poignard et une hache du Valais.

Le Musée a acquis 5 objets trouvés en Suisse et Savoie, 3 objets trouvés en Hongrie et en Allemagne.

Age du fer.

Le Musée a acquis 2 remarquables statues trouvées en Savoie.

Egypte.

Le Musée a acquis 1 objet cophite trouvé à Bayrouth.

Etrurie, Grande-Grèce.

Le Musée a acquis 2 statuettes et 1 collier.

Chypre.

Le Musée a acquis 4 objets en bronze.

Phénicie.

Le Musée a reçu de M. H. DE SAUSSURE : 1 objet trouvé à Carthage.
Le Musée a acquis 2 bracelets en bronze.

Epoque romaine.

Le Musée a reçu de M^{lle} L. HERPIN : un antefixe en marbre trouvé à Genève. — De M. FIORINI : un petit vase en bronze trouvé à Genève. — De M. REBER : 8 vases trouvés à Conflignon. — De M. Gosse, 1 vase en bronze trouvé en Valais.

Le Musée a acquis 3 objets, dont une statuette en bronze trouvée en Valais.

Epoque Helveto-Burgonde.

Le Musée a acquis 17 objets trouvés en Hongrie, 2 objets trouvés en France.

Moyen Age.

Le Musée a reçu de M. le Prof. GENTET : une clef trouvée à Genève. — De M. DREYFUSS : un bénitier, trouvé en Valais.

Renaissance.

Le Musée a reçu de M. E. FAVRE : un plat en étain gravé, trouvé en Valais. — De M. H. J. Gosse : une chaise du Couvent d'Aire.

Le Musée a acquis 10 objets, dont 2 vitraux provenant de la Suisse, 5 objets, provenant de France et d'Italie.

Epoque moderne.

Le Musée a reçu de M. E. FAVRE : un plat d'étain du Valais. — De M. A. REVILLIOD : une aumônière, brodée. — De M. BASTARD : une girouette de Genève. — De M. LÉCHET : un timbre du tribunal criminel à Genève. — De M. FRANZONI, une tabatière. — De M. GOSSE : un timbre de Genève sous l'empire français.

Le Musée a acquis 28 pièces de céramique et 2 meubles sculptés de Savoie.

Ethnologie comparée.

Le Musée a acquis 12 objets de la Suisse, 59 objets de la Polynésie et de l'Asie, 1 objet de l'Afrique, 21 objets d'Amérique.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS

Conservateur : M. le D^r H.-J. GOSSE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — HENRI GALOPIN. — EL. MAYOR. — CH. MOREL.

Lettres e et f.

Voté	Fr. 2,100 —
Dépensé	• 2,043 20
Dépensé en moins	Fr. 56 80

La dépense s'est en réalité élevée à	Fr. 2,090 15
Nous en avons déduit la réserve de	• 46 95
Net comme ci-dessus. . . .	Fr. 2,043 20

Le Musée, par suite des réparations faites au bâtiment, a dû être, comme l'année dernière, fermé une partie de l'année. Pendant le temps où il a été ouvert, il a été visité par 9878 personnes.

Le Musée a acquis 1 lame et 1 trompette de tournoi, 1 hache de brèche du XIV^e siècle, 3 épées, 2 sabres, 3 poignards, 4 espartons, 2 fers de hallebardes, 2 fusils, 1 carabine, 3 étriers, 1 paire d'éperons, 1 poire à poudre, 2 haussecols, 1 képi et 1 paire d'épaulettes.

Malgré la surveillance très active du gardien, deux des objets déposés dans le Musée ont encore disparu. Ce fait démontre combien les vitrines sont indispensables.

SECTION XVI

Collections Fol.

Conservateur : M. Emile DUVAL.

Budget n° 35.

Voté	Fr. 3,500 —
Dépendé	» 3,562 —
Dépendé en plus	<u>Fr. 62 —</u>

cet excédent concerne uniquement les frais de surveillance pour les jours d'ouverture.

Le compte de réserve est resté le même, en Fr. 1,974 85.

Le musée Fol a reçu l'année dernière 8,978 visiteurs. 50 personnes y ont fait des copies.

SECTION XVII

Bibliothèque publique.

Directeur : M. Th. DUFOUR.

Conservateur : M. H. AUBERT.

Commission :

MM. A. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Philippe BONNETON. — Samuel DEMOLIS. — Edouard FAVRE, docteur en philosophie. — Camille FERRIER, avocat. — John FORESTIER. — Edmond GAUTIER, docteur en droit. — J.-J. GOURD, professeur. — Henri JUVET, architecte. — Ernest MARTIN, professeur. — Henri MAYSTRE, pasteur. — Edouard MONTET, professeur. — Louis NAVILLE, — Elie NEYDECK, conseiller municipal. — Jules NICOLE, professeur. — Gabriel OLTRAMARE, professeur. — Paul OLTRAMARE, régent au collège. — Alphonse PATRU, conseiller municipal. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Jean-Louis PREVOST, docteur et professeur en médecine. — Albert RILLIET, professeur. — Eugène RITTER, professeur. — Edouard ROD, professeur. — William ROSIER. — Henri DE SAUSSURE. — Henri SILVESTRE, professeur à l'École des Arts industriels. — Pierre VAUCHER, professeur. — Emile YUNG, professeur.

Budget n° 36.

Voté	Fr. 36,000 —
Dépensé.	» 36,510 55
Dépensé en plus .	<u>Fr. 510 55</u>

Cet excédent porte uniquement sur lettre *j*, *vitrines et entretien du mobilier.*

Le compte *Dons et legs* a contribué aux dépenses pour les sommes suivantes :

Bibliothèque publique, reliures . . .	Fr. 1,753 50	
• acquisitions . . .	2,274 55	Fr. 4,028 05
Bibliothèques circulantes, reliures et acquisitions . . .	1,786 80	
Bibliothèque du Conseil Administratif	260 45	
		<u>Ensemble Fr. 6,075 30</u>

Le compte *Dons et legs* est créancier à nouveau de Fr. 882 50.

Pendant l'année 1892, la Bibliothèque s'est augmentée de 2,297 volumes et 6,110 brochures, fascicules, livraisons ou cartes, savoir :

Par dons divers.	1169 vol.	4909 broch.	} à titre gratuit.
Par le dépôt légal (Chancellerie)	446	263	
Par achats	868	264	
Par la Société de physique.	114	674	
	<u>2297</u> vol.	<u>6110</u> broch.	

Les volumes qui représentent les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, déjà portés au catalogue, sont compris dans ces chiffres.

Il a été dépensé pour achats de livres Fr. 14,074 55, dont Fr. 8,790 30 pour abonnements et suites, et Fr. 5,284 25 pour ouvrages nouveaux. Ces derniers se répartissent comme suit :

Théologie	23	ouvrages, soit	29	volumes.
Philosophie	27	•	29	•
Droit et sciences sociales	12	•	33	•
Géographie et voyages	11	•	15	•
Histoire.	34	•	67	•
Littérature.	95	•	160	•
Beaux-Arts	26	•	57	•
Sciences mathématiques, physi- ques et naturelles	12	•	24	•
Sciences médicales.	3	•	5	•
	<u>243</u>	ouvrages, soit	<u>419</u>	volumes.

Il a été catalogué en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés, — non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, — 915 ouvrages, soit 1882 volumes, répartis comme suit:

Théologie	60	ouvrages, soit	74	volumes.
Philosophie	42	»	83	»
Droit et sciences sociales.	60	»	91	»
Géographie et voyages	85	»	144	»
Histoire.	109	»	243	»
Littérature.	132	»	194	»
Beaux-Arts	50	»	95	»
Sciences mathématiques, physi- ques et naturelles	219	»	400	»
Sciences médicales.	140	»	501	»
Périodiques et mélanges	18	»	57	»
			<u>915</u>	<u>ouvrages, soit 1882 volumes.</u>

DONATEURS.

M. Hippolyte AUBERT, 3 volumes. — M. E. AUTRAN, 2 brochures. — M. Th.-W. BALCH, 1 brochure. — M. W. BARBEY, 3 volumes. — M. J. BATTEN, 1 brochure. — M. Alf. BERTEZÈNE, 1 brochure. — M. L. BIGOT, 1 volume. — M. A. BLETON, 1 brochure. — M. le prof. L. BRIDEL, 7 volumes et 3 fascicules. — M. C.-M. BRIQUET, 1 brochure. — Les héritiers de M^{me} veuve Ch. BROCHER, 66 volumes et 4 brochures. — M. Félix CARRIER, 2 volumes. — M. le prof. Aug. CHANTRE, 1 volume. — M. le D^r E. CHANTRE, 1 brochure. — M. le D^r Ed. CHENEVIÈRE, 145 volumes. — M^{me} L. CINGRIA, 6 volumes. — M. CLAUDIN, 1 brochure. — M. J.-A. COLES, 1 volume. — M. Daniel COLLADON, 166 volumes et 66 brochures (génie civil). — M. le prof. C.-A. CORNELIUS, 1 brochure. — M. J. CUÉNOUD, 1 brochure. — MM. A. et R.-J. CUERVO, 2 volumes. — M. le pasteur Ch. DARDIER, 2 volumes et 1 brochure. — M. le D^r DUNANT, 3 volumes et 11 brochures. — M. le prof. ERICHSON, 2 volumes (suite des *Calvini opera*). — M. Ch FAURE, 1 brochure. — M. le comte Amédée DE FORAS, 1 brochure. — M. L. FRANC, 1 brochure. — M. Em. GAIDAN, 1 volume. — M. l'abbé GONTHIER, 1 volume et 2 brochures.

— M. le D^r H. GOSSE, 2 volumes. — M. le D^r Ed. GRAF, 1 brochure,
— M. le prof. GUIMARAËS, 3 brochures. — M. L. HALLION, 1 brochure.
— M. le D^r HALTENHOFF, 10 volumes et 11 brochures. — M. John HITZ,
1 volume. — M. Ph. JAMIN, 1 volume. — M. Alex. JULLIEN, 20 volumes
et 1 brochure. — M. H. KLING, 10 volumes et 19 brochures (musique).
— M^{me} Th. KRAJEWSKA, 1 brochure. — M. A. LEGRELLE, 1 brochure.
— M. F. LOMBARD, 2 brochures. — M. le prof. Ern. MARTIN, 6 volumes.
— M. J. MAUBER, 1 volume. — M. F. MAURY, 1 volume. — M. le D^r MOVER,
1 brochure. — M. F. MUGNIER, 2 brochures. — M. le prof. Ern. MURET,
2 volumes. — M. Ern. NAVILLE, 2 volumes et 26 brochures. — M. L.
NEYDECK, 1 volume. — M. L.-Alf. NIEDERMAYER, 1 volume. — M. Ern.
ODIER, 2 volumes. — M. Gabriel ODIER, 1 brochure. — M. Paul OLTRA-
MARE, 2 volumes. — M. Camille PICTET, 2 volumes. — M. Ph. PLAN-
TAMOUR, 1 volume. — M. F. PUAUX, 1 volume. — M. J. PUTSAGE,
1 brochure. — M. B. REBER, 5 brochures. — M. Ferd. REIBER, 1 bro-
chure. — M^{me} REVILLIOD-FÆSCH, 5 volumes. — M. Ch. RITTER, 1 vo-
lume. — M. le prof. Eug. RITTER, 6 volumes. — M. Ph. ROGET, 3 vo-
lumes et 5 brochures. — M. A. SAUTER, 2 volumes et 1 brochure. —
M^{me} veuve L. SORET et M. Ch. SORET, 3 volumes. — M. STAPELMOHR,
16 brochures. — M. A. THÉVENOT, 1 brochure. — M. B. DE TSCHARNER,
1 brochure. — M. J. VARDON, 1 brochure. — M. L. VERMEIL, 1 bro-
chure. — M. Chr. VOGEL, 3 volumes et 2 brochures. — M. J. VUY,
3 brochures. — M. le prof. L. WUARIN, 2 volumes.

La Bibliothèque de la ville de Marseille, 1 volume.

- de Reims, 1 volume.
- royale de Stockholm, 2 volumes et 1 brochure.
- grand-ducale de Carlsruhe, 2 brochures.
- de la ville de Francfort-s/Mein, 2 brochures.
- nationale de Florence, 26 brochures.
- de l'Université de Bâle, 1 brochure.
- de la ville de Zurich, 2 brochures.
- de la ville de Berne, 1 volume.
- de Winterthour, 1 brochure.
- de l'Athenaeum, de Boston, 5 volumes.
- de l'Etat de New-Hampshire, 2 volumes.
- Newberry, à Chicago, 1 brochure.
- nationale de Buenos-Ayres, 5 volumes et 2 broch.

Le • Board of trade of Chicago •, 1 volume.

- Le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle à Berne, 1616 brevets.
- Le Cercle d'études de science sociale rationnelle à Mons, 1 volume.
- La Commission de géologie et d'histoire naturelle du Canada, 1 volume et 1 brochure.
- La Commission de géologie et d'histoire naturelle de Minnesota, 4 volumes et 2 brochures.
- La Commission géodésique suisse, 2 brochures.
- Le Comité éditeur de l'expédition norvégienne au nord de l'Atlantique, 1 brochure.
- Le Comité de l'exposition internationale de musique et théâtre à Vienne, 2 brochures.
- Le Comité du Congrès typographique international (Berne 1892), 2 brochures.
- Le Conseil fédéral, 2 brochures et 31 feuilles.
- Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, 1 volume.
- Le Conseil Administratif, 1 volume et 3 brochures.
- Le Département de l'Instruction publique du canton de Genève, 61 volumes et 2 brochures, provenant de la bibliothèque de M. Michel Frolov.
- La Faculté de médecine de Genève, 12 volumes et 14 brochures.
- La Faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud, 3 brochures.
- Le Gouvernement anglais, 8 volumes.
 - belge, 1 volume.
 - français, 33 volumes et 23 brochures.
 - italien, 14 brochures.
 - suédois, 1 brochure.
 - des Etats-Unis d'Amérique, 5 volumes et 5 brochures.
- L'Institut Smithsonian, 4 volumes et 12 brochures.
- La Mairie de Montpellier, 1 volume.
- Le Musée d'histoire naturelle de Genève, 230 volumes et 39 brochures.
- Le « New South Wales government board », 1 volume.
- La Préfecture de la Seine, 2 volumes.
- La rédaction de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 53 volumes.
- La Société de statistique de Londres, 4 brochures.
 - clinique de Londres, 1 volume.

La « St-Louis mercantile library Association », 1 volume.

L'Université de Genève, 62 volumes et 2877 brochures.

» de Fribourg, 1 brochure.

L'Union nationale évangélique, 1 brochure.

MM. Ernest FAVRE, Léopold FAVRE, Edouard FAVRE et M^{me} Th. TURRETTINI, le portrait du prof. Alphonse Favre, leur père, peint à l'huile par M. Léon Gaud. — M. Hippolyte AUBERT, 1 volume ms. (Livre de comptes de M^{me} de Villars à Genève, 1738-1742.) — M. H. LE FORT, 120 volumes mss. (ancien droit genevois, etc.) — M. Alex. JULLIEN, 4 volumes mss. (« Histoire d'un voyage fait au Levant » (1606-1609). — « Osval ou sentiments de morale mis en action », 2 volumes. — « Fleur d'amour », par Vernes de Luze.) — La Société pour le progrès des études, 5 volumes mss. (Procès-verbaux de ses séances.) — M^{me} MARRACCI, une carte ms. del a Palestine par E. Pierotti. — Deux anonymes, le plan ms. des enceintes anciennes et modernes de Jérusalem par E. Pierotti.

La Bibliothèque a été ouverte tous les jours non fériés de 9 h. à midi, et de 1 h. à 6 h. Pendant les vacances d'été (du 1^{er} juillet au 10 septembre, elle est restée ouverte de 8 h. à midi.

En 294 jours, il y a eu 15,212 demandes d'ouvrages en communication, faites par 1,370 personnes différentes, et 31,119 volumes communiqués. Ces chiffres comprennent 180 consultations de manuscrits (230 volumes) par 43 lecteurs, mais on n'y a fait figurer ni le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la libre disposition du public, ni le nombre des volumes ainsi utilisés. Ils comprennent également le service du soir (janvier à avril, novembre et décembre 1892), pour lequel le nombre des lecteurs a été en moyenne de 14 à 15 par séance.

710 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

La salle Ami Lullin a été visitée par 1802 personnes.

M. Philippe Roget, conservateur depuis 1885, est décédé le 13 avril 1892, laissant de vifs regrets à tous ceux qui avaient apprécié son zèle et sa grande obligeance. Par arrêté du 3 mai 1892, le Conseil Administratif a appelé à ce poste M. Hippolyte Aubert, sous-conservateur depuis 1889. M. Charles Rosselet, licencié ès-lettres, a été nommé sous-conservateur.

Bibliothèques circulantes.

Conservateur : M. Louis BOGEY.

Budget, n° 37.

Voté	Fr. 14,280 —
Dépense	• 14,465 40
Dépensé en plus .	<u>Fr. 185 40</u>

L'augmentation de dépenses porte uniquement sur lettre, *f*, *entretien du mobilier, etc.*

Comme nous l'avons dit plus haut, une somme de fr. 1,786 80 a été fournie par le compte *dons et legs* pour acquisitions et reliures.

Rive gauche.

La Bibliothèque circulante de la Rive gauche a été ouverte durant 956 heures, soit 239 séances de 4 à 8 heures du soir.

Il a été prêté 40,848 volumes.

La Bibliothèque s'est enrichie de 385 volumes, soit :

Acquisitions . .	302 volumes.
Dons	83
Total .	<u>385 volumes.</u>

Il a été inscrit 399 lecteurs nouveaux, qui se répartissent comme suit quant à la nationalité :

Genevois	340
Suisses d'autres cantons .	28
Etrangers	31
Total .	<u>399</u>

Sur les 340 Genevois inscrits, 70 n'habitent pas la commune de Genève.

La salle de lecture a été ouverte 231 jours, de 5 à 9 heures du soir. Il a été consulté 6570 volumes par 4450 lecteurs.

Il a été acquis pour ce service 144 volumes de journaux, revues et ouvrages illustrés.

Rive droite.

La Bibliothèque circulante de la Rive droite a été ouverte durant 1092 heures, soit 273 séances de 5 à 9 heures du soir.

Il a été prêté 47,074 volumes, soit 2103 de plus qu'en 1891.

La Bibliothèque s'est augmentée de 386 volumes, soit :

Acquisitions	339	volumes.
Dons	48	»
Total	<u>387</u>	volumes.

Il a été inscrit 318 lecteurs nouveaux, soit :

Genevois	261
Suisses d'autres cantons	40
Etrangers.	<u>17</u>
Total	<u>318</u>

Des 261 Genevois nouvellement inscrits, 12 n'habitent pas la commune de Genève.

D'importants travaux ont été exécutés durant l'année 1891. C'est d'abord la transformation du local de Rive. Pour faire droit au désir exprimé par de nombreux lecteurs, la salle des livres a été ouverte au public, de façon que chacun puisse dorénavant se rendre compte *de visu* des ouvrages mis à sa disposition. Cette transformation a exigé un travail considérable : il a fallu classer et numéroter à nouveau tous les livres de la Bibliothèque, car la numérotation, qui n'avait pas été revue depuis la fondation de la Circulante, était peu à peu

devenue absolument fausse. Pour faire cet aménagement, le service a dû être interrompu du 28 juin au 31 août.

En même temps, nous avons publié une nouvelle édition des catalogues des deux Bibliothèques circulantes.

DONATEURS DES BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES :

Rive gauche : M. AUBERT-SCHUCHARDT, 2 vol. ; — M^{lle} C. BIRRELL, 1 vol. ; — M^{me} CINGRIA, 31 vol. ; — M. Jules MATHEY, 1 vol. ; — M. Louis BOGEY, 2 vol. ; — LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, 46 vol. ; — total 83 volumes.

Rive droite. — M. AUBERT-SCHUCHARDT, 2 vol. ; — M. BOGEY, 1 vol. ; — LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, 45 vol. ; — total 48 volumes.

SECTION XVIII

Herbier Delessert et Conservatoire botanique.

Conservateur : M. le prof. D^r J. MULLER.

Budget n° 38.

Voté.	Fr. 5,800 —
Dépensé.	5,803 40
Dép. en plus	<u>Fr. 3 10</u>

Les travaux de classement et de préparation ont marché régulièrement, et le personnel n'a pas subi de changement.

Le manque de place, mentionné dans nos derniers rapports sur l'Herbier Delessert, devient de plus en plus gênant.

Nous avons maintenant de nouveau chez nous tous nos matériaux de la vaste famille des *Mélastomacées* qui ont récemment servi au D^r Cogniaux pour élaborer la Monographie de cette famille. Le Conservateur les met actuellement dans l'ordre de cette monographie, et ce travail lui a permis de constater que, pour cette famille exclusivement exotique, l'Herbier Delessert possède la moitié de toutes les espèces connues américaines, mais qu'il est moins riche en plantes asiatiques et surtout africaines. Ce ne sont que les herbiers

de premier ordre qui peuvent atteindre cette proportion, car il faut se rappeler que chacun des grands herbiers possède un nombre considérable d'espèces qui manquent dans tous les autres, et il en résulte que les plus riches herbiers, comme celui de Kew, ne peuvent approcher de près de la totalité des espèces connues. Il en résulte aussi que, sans le secours de tous les grands herbiers, le monographe ne serait jamais à même de faire un travail complet.

Notre Herbarium a fait les acquisitions suivantes :

189 espèces de la province brésilienne de Rio de Janeiro, envoyées en échange par le Dr Glaziou.

108 Potentilles, suite des Exsiccata de M. Siegfried.

200 espèces rares d'Europe, suite des Exsiccata de Schultz.

50 champignons, parasitiques sur plantes cultivées, comme suite des publications du Prof. Briosi.

274 plantes de Sibérie, du voyage de M. Karo.

309 espèces d'Europe, suite des Exsiccata de M. Magnier.

336 • de la Turquie, de M. Sintenis.

272 plantes mexicaines, de M. Pringle.

1500 espèces cryptogamiques d'Europe, Exsiccata de Mougeot et Nestler.

Le nombre total des plantes acquises en 1892 est donc de 3238.

La Bibliothèque de l'Herbarium s'est augmentée de 14 ouvrages qui portent les nos 866-879 du Catalogue d'entrées, et outre cela une série d'autres volumes nous sont arrivés comme suite d'ouvrages en cours de publication.

SECTION XIX

Jardin botanique.

Directeur : M. le prof. Dr J. MÜLLER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 39		Ch. IV, lettre L.	
Voté	Fr. 9800 —	L'allocation de fr. 4000 —	faite
Dépensé	• 9808 35	par l'Etat est commune au Jardin	botanique et au Musée d'histoire
Dépensé en plus .	<u>Fr. 8 35</u>	naturelle.	

A l'Orangerie on a dû refaire tous les plafonds, et toutes les pièces en fer ont été repeintes. Les deux grandes serres ont aussi été remises à neuf, en dedans comme en dehors, par le vernissage de toutes les pièces de fer, et les vitres ont été mastiquées. Outre ces réparations, on a fait vernir des planches qui couvrent les couches en hiver, des portes sous la rampe du Calabri et quelques grosses caisses pour orangers. Une petite toiture en planches a été établie à la petite serre, au-dessus de la porte d'entrée, pour le chauffage, et on a fait, devant les grandes serres, une canalisation qui reçoit les eaux de pluie qui descendent de la rampe du Calabri.

Quant aux plates-bandes il n'y a rien de particulier à dire, mais pour nos plantes des rocailles, il y a à constater que les plantes alpines et jurassiques suisses ont eu un très fort complément de belles étiquettes en zinc.

Pour décharger un peu nos serres de leur trop-plein, les doubles des Cactus et d'autres plantes grasses sont maintenant logées dans une galerie vitrée de la dépendance du Palais Eynard.

Nos échanges de graines avec les autres jardins botaniques ont eu lieu comme les années précédentes, et d'autres graines encore nous ont été données par M. l'ingénieur ERNI de la *Colonia alpina* du Sud du Brésil, par M. Fr. PITTET, horticulteur à Lausanne, et par M. PRÉVOST-RITTER à Chambésy. Nous avons reçu quelques belles *Orchidées* de M. VAUCHER, directeur de l'École d'horticulture à Genève et de M. E. LANCE, horticulteur à Plainpalais, et quelques plantes de serres par M. MOREL, jardinier à Champel, et par M. OSWALD, horticulteur à Plainpalais. — Messieurs Fr. PITTET, PRÉVOST-RITTER, G. BOCCARD au Pommier, L. LYAND à Chêne-Thônex, JORDAN à Florissant, MOREL, MIEVILLE et WITWERT à Champel, nous ont, en outre, communiqué de nombreuses plantes pour nos plates-bandes et nos rochers.

La fréquentation par le public et par les étudiants a été la même que précédemment, et nos matériaux ont particulièrement beaucoup servi aux études analytiques du Laboratoire de botanique systématique de l'Université.

SECTION XX

**Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés
à l'instruction publique.**

Budget n° 40.

Voté	Fr.	48,500 —
Dépensé	»	<u>54,810 55</u>
Dépensé en plus	Fr.	<u>6,310 55</u>

Le chauffage, prévu en	Fr.	34,000 —
a coûté	»	<u>36,432 90</u>

Soit, dépensé en plus Fr. 2,432 90

L'éclairage, prévu en .	Fr.	14,500 —
a coûté	»	<u>18,377 65</u>

Soit, dépensé en plus » 3,877 65
Ensemble Fr. 6,310 55

Le tableau n° 5 du compte-rendu financier donne le détail des dépenses.

CHAPITRE V

THÉÂTRE ET CONCERTS

Conservateur : M. S. DELAPEINE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 41.		Budget Ch. V.	
Voté	Fr. 171,530 —	Prévu	Fr. 1,000
Dépensé . . .	» 168,750 05	Reçu	» 1,000
Dép. en moins	Fr. <u>2,779 95</u>		

Il y a diminution de dépenses sur *i* et *l*, *assurances*, ainsi que sur *e*, *rondes de nuit*; — augmentation, par contre, sur *f* et *g*, *acquisition et entretien du mobilier*, ainsi que sur *c*, *chauffage*. Ce dernier service est exécuté à forfait par un entrepreneur-adjudicataire. Le Conseil Administratif n'a pu traiter pour la dernière saison théâtrale à un prix inférieur de 12,500 francs, tandis que le budget prévoyait une dépense de 12,000 francs.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1892, il y a eu au théâtre 198 représentations, dont 29 en matinées, et 11 concerts. Ce total de 209 se répartit comme suit :

Grands opéras et drames lyriques	55	représentations
Opéras-comiques	16	»
Opérettes	80	»
Féerie (<i>Pied de Mouton</i>)	23	»
Comédies et drames	24	»
Concerts d'abonnement	10	»
» de bienfaisance	1	»
Total	<u>209</u>	représentations

Les spectacles ont été moins variés que pendant l'année précédente, parce que quelques ouvrages très appréciés du public ont tenu l'affiche pendant un nombre inusité de représentations. Nous citerons : *Miss Helyett*, *le Voyage de Suzette* et *le Pied de Mouton*, qui, ensemble, ont été joués 69 fois, soit le tiers du total des représentations de l'année.

Au mois de février, l'opéra inédit *Winkelried* a été monté avec un grand luxe de mise en scène et plusieurs décors nouveaux dont le Comité Lacombe avait supporté les frais. Par suite d'un arrangement avec la direction, ils sont maintenant propriété de la Ville.

L'Administration municipale a pris à sa charge quelques compléments de décors pour *l'Oncle Célestin*, *les 28 jours de Clairette*, *la Fille de Fanchon-la-Vieilleuse*, et des décors complets pour le premier acte de la *Walkyrie* et pour trois actes de *Werther*. Comme la place manquait absolument dans les magasins pour remiser ce nouveau matériel, il a fallu détruire quelques parties de l'ancien, devenues inutiles ou hors d'usage. 20 morceaux faisant ensemble 300 mètres carrés ont été détruits. Mais ce sacrifice est loin d'être suffisant, les nouveaux décors représentant une surface bien plus considérable.

Il y a actuellement, dans les magasins du théâtre et dans ceux de la rue de l'Arquebuse, un tel entassement, qu'il est impossible d'y introduire de nouveaux décors, et même de conserver ceux qui y sont, dans un état présentable.

Les vacances de l'été ont permis de faire une partie des réparations qui faute de temps étaient restées en souffrance pendant les années précédentes.

Les parquets des corridors du foyer des chœurs et du foyer de l'orchestre, ont été refaits à neuf, et quelques améliorations ont été apportées dans l'aménagement du garde-meuble, du magasin de costumes et de la bibliothèque.

La scène et la machinerie avaient aussi grand besoin de sérieuses réparations. Les dessous, dont les bois étaient déformés par la chaleur et un travail continuel, ne se prêtaient plus à la manœuvre des trucs, surtout dans les fêtes. Il a fallu retenir et réparer les chariots, les crochets d'écartement et les potelets dont quelques-uns ont été remplacés par des neufs.

Le plancher de la scène a été refait dans deux de ses plans, soit

20 trappes, un ruelle, une partie de l'avant-scène et des levées. Quelques lisières de costières ont été remplacées.

Les fils de manœuvre des cintres et des grils, ont été vérifiés avec soin. 1200 mètres de fils, ainsi qu'un câble métallique de herse, qui ne présentaient plus de garanties suffisantes de solidité ont été changés.

Le travail de marouflage des décors, depuis longtemps interrompu, a pu être repris par les machinistes. Ils ont marouflé pendant les vacances 237 chassis ou fermes représentant 3050 mètres carrés.

Depuis l'installation de la lumière électrique en 1888, on a successivement réparé chaque année, quelques parties de la salle, dont les plafonds ou les peintures avaient souffert de l'ancien éclairage au gaz. Ce travail s'est continué cet été par le buffet des premières galeries.

Les peintures des boiseries ont pu être nettoyées et raccordées ; mais les parties dorées et bronzées des moulures et cartons-pâte étaient en si mauvais état qu'il a fallu les refaire à peu près entièrement.

Il serait trop long d'entrer ici dans le détail des travaux d'entretien et de nettoyage qui se répètent chaque année dans les différentes parties du bâtiment. Nous signalerons cependant les réparations de la toiture qui tendent d'année en année à devenir plus onéreuses. La disposition des couvertures en zinc et des dégagements des eaux pluviales exige, sous risque de graves accidents, que la neige soit enlevée immédiatement après chacune de ses chutes. S'il survient du gel, ce travail est une cause de dégâts pour les zincs et les plombs qu'il faut se hâter de réparer aussitôt que le temps le permet.

Mobilier. — Il n'a pas été possible de faire aux meubles de la scène toutes les réparations qu'exigeait l'état dans lequel ils étaient après le service presque ininterrompu des deux années précédentes, parce que celles du mobilier de la salle, plus urgentes encore, ont absorbé à peu près tout le temps disponible. Cependant on a pu faire le strict nécessaire, permettant d'atteindre la prochaine saison d'été.

Les différents services dont l'Administration municipale a conservé la direction et la surveillance : chauffage, éclairage, machinerie, mobilier, nettoyage, service de sûreté et rondes de nuit, se sont faits

avec régularité et n'ont donné lieu à aucune plainte assez grave pour être mentionnée.

Le personnel des employés de la Ville n'a subi aucun changement.

Bibliothèque du Théâtre.

Bibliothécaire : M. Emile DELPHIN

Tandis que les ouvrages nouveaux sont loués aux éditeurs par la Direction du théâtre, la bibliothèque fournit à celle-ci les opéras du répertoire et parfois aussi, comme cela a été le cas pour *l'Épreuve villageoise*, quelque œuvre ancienne et intéressante. Ce service habituel n'a donné lieu, cette année, à aucune observation. Les détériorations qui en résultent pour notre matériel, employé depuis longtemps déjà, sont réparées au fur et à mesure, et constituent une des plus grosses dépenses de notre petit budget.

Les collections de partitions piano et chant, d'ouvrages historiques, de catalogues d'éditeurs, d'annuaires et de journaux de théâtre se continuent régulièrement et sans grands frais, grâce à des dons et des abonnements gratuits. Ces collections sont utilisées soit par le Directeur, soit par des consultants du dehors, dont le nombre va grandissant.

Le Comité des concerts a largement usé de la Bibliothèque, qu'il enrichit chaque année de nouveautés orchestrales achetées par ses soins.

Bien qu'il soit difficile d'y remédier, le manque de place se fait de plus en plus sentir pour nos collections, et il y aura certainement lieu de chercher une solution quelconque.

Augmentation.

	Achats	Dons	Totaux
Partitions d'orchestre	—	7	7
Partitions piano et chant	8	10	18
Parties détachées	—	214	214

	Achats	Dons	Totaux
<i>Libretti</i>	—	30	30
Ouvrages théoriques, historiques, bibliographiques	9	5	14
Actes administratifs	—	6	6
Oeuvres dramatiques	1	268	269
Journaux et revues	2	7	9
Estampes et photographies	2	6	8
Autographes	—	11	11
Morceaux de musique	—	2	2

Donateurs.

M. BEDOT, 65 vol. reliés, de pièces de théâtre. — COMITÉ DES CONCERTS, 5 partitions d'orchestre, 1 partition piano, 156 parties détachées. — M^{lle} AL. DIODATI-EYNARD, 10 partitions et répétiteurs, 58 parties, 2 morceaux et 5 brochures. — M^{me} Andrée-Louis LACOMBE, deux partitions d'orchestre. — M. Ch. PLOMB, 4^{me} volume : *Année Musicale*, de C. Bellaigue (suite). — M. Charles ROY, un manuscrit sur l'histoire du théâtre de Genève. — M^{me} Veuve HUGO DE SENGER, un autographe. — M. P. DE SIMON, 2 volumes pièces de théâtre, 3 ouvrages historiques, 5 estampes. — M. E. DELPHIN, bibliothécaire, 1 portrait photographique, une année du *Ménestrel*.

Administration des journaux, l'*Europe artiste* (Paris), le *Sængerblatt* (Zurich), la *Scène*, l'*Orphée*, le *Genève-Théâtre*, la *Gazette des Etrangers* : un abonnement gratuit.

CHAPITRE VI

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur : M. A. ODIER.

Dépenses.

Recettes.

Budget nos 42, 43, 44.		Chapitre VI.	
Voté	Fr. 264,120 —	Prévu	Fr. 114,700 —
Dépensé	» 276,592 25	Reçu	» 119,196 80
Dép. en plus . .	Fr. <u>12,472 25</u>	Reçu en plus . .	Fr. <u>4,496 80</u>

Détail des dépenses.

	Prévu	Dépensé
N° 42 Bâtiments.	Fr. 219,060 —	Fr. 228,050 85
N° 43 Promenades et jardins.	» 39,760 —	» 40,822 50
N° 44 Horloges.	» 5,300 —	» 4,760 05
Water-closets et bains de la jetée.	—	» 2,958 85
	Fr. <u>264,120 —</u>	Fr. <u>276,592 25</u>
Dépensé en plus.	» <u>12,472 25</u>	
	Fr. <u>276,592 25</u>	

Détail des recettes.

	Prévu	Reçu
<i>a.</i> Abonn. aux horl. élec.	Fr. 1,250 —	Fr. 1,309 15
<i>b c d.</i> Loyers divers.	» 112,250 —	» 113,048 30
<i>e.</i> Promenades.	» 1,200 —	» 1,400 —
Water-closets et bains de la Jetée.	—	» 3,439 35
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 114,700 —	Fr. 119,196 80
Reçu en plus.	» 4,496 80	
	<hr/>	
	Fr. 119,196 80	
	<hr/>	

SECTION I

Bâtiments.

Budget n° 42.

	Prévu	Dépensé
<i>a. b.</i> Traitements	Fr. 5,860 —	Fr. 5,902 —
<i>c. d. e.</i> Bâtiments municipaux		
<i>f. g.</i> pour le service public	» 79,000 —	» 88,593 40
<i>h. i. j.</i> Bâtiments, propriétés de rapport	» 24,200 —	» 23,555 45
<i>k.</i> Eau consommée par les différents serv. munic.	» 110,000 —	» 110,000 —
Divers (water-closets et bains de la Jetée)	—	» 2,958 85
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 219,060 —	Fr. 231,009 70
Dépensé en plus	» 11,949 70	
	<hr/>	
	Fr. 231,009 70	
	<hr/>	

L'excédent porté essentiellement, comme on le voit, sur les dépenses relatives aux bâtiments municipaux affectés à des services publics spécialement sur le théâtre. Il y a, en outre, une somme de près de 3,000 francs afférente aux water-closets et aux bains de la jetée, pour lesquels aucun crédit n'était inscrit au budget. Cette dernière dépense a sa contrepartie dans la recette de près de 3,500 fr. qu'a donnée l'exploitation des établissements susmentionnés. Quant à l'augmentation de dépense sur l'entretien courant des bâtiments, elle s'explique en grande partie par les frais exceptionnels qu'ont occasionnés les réparations et réfections de mobilier pour les écoles primaires et les écoles de dessin : ces travaux nous ont coûté tout près de 20,000 francs.

L'ouverture, à la rentrée des grandes vacances, des deux bâtiments scolaires de Saint-Antoine et de la rue Necker a obligé à quelques remaniements dans les autres écoles de la ville.

Sur la rive gauche, les écoles de la Madeleine et de la rue de Malagnou (garçons) ont été exclusivement réservées aux classes enfantines.

L'école des filles de la rue de Malagnou a été agrandie des classes enfantines demeurées libres à l'étage inférieur.

L'école enfantine de Saint-Antoine, devenue vacante, a été affectée à l'enseignement manuel des élèves du nouveau bâtiment de Saint-Antoine. Ces transferts ont nécessité certains travaux d'appropriation. Sur la rive droite, l'école primaire du boulevard James-Fazy a été, dans son entier, réservée aux classes des filles. Celles de garçons ont trouvé place dans le bâtiment neuf de la rue Necker.

Le chauffage au gaz du collège de Saint-Antoine a donné lieu dès le début à de certaines critiques dont le bien fondé ne pouvait être contesté d'une manière absolue.

Ici encore les avis étaient partagés, et, en fait, les nombreuses analyses d'air opérées par les soins du Département de l'Instruction publique ne paraissent pas avoir démontré que l'atmosphère des salles fût altérée d'une manière appréciable, autrement que par la trop grande sécheresse de l'air. Il n'en est pas moins vrai que si, dans certaines classes, le chauffage donnait d'excellents résultats, dans d'autres il n'en était pas ainsi au même degré. D'une manière générale, les circonstances atmosphériques et la direction du vent

régnant avaient une influence beaucoup trop grande sur le fonctionnement des appareils.

L'expérience acquise a fait constater que ce système de chauffage donnait de très bons résultats, à la condition que les tuyaux d'échappement du gaz brûlé fussent d'une section suffisante, ce qui ne paraissait pas être le cas au début. Deux salles du collège au sujet desquelles des plaintes s'étaient produites ont été, dans cette idée, pourvues de canaux d'une forte section, et dès lors les résultats obtenus ont été si positifs, qu'il a été décidé en principe d'opérer la même transformation dans l'ensemble du collège, et cela malgré la dépense provoquée par la multiplicité de ces appareils.

Le logement du concierge de l'école de la gare, reconnu défectueux, a été complété par la création de deux chambres dans le comble.

Le plancher du temple de la Fusterie, mis hors de service par suite d'un long contact avec un sol humide, a été refait à neuf sur un lit de béton.

Un calorifère neuf a été installé dans le temple des Pâquis, et un autre à la bibliothèque des Bastions, en remplacement de deux appareils hors d'usage.

Sur la demande du Département de Justice et Police, le poste de police de la place Cornavin a été surélevé d'un étage, l'Etat a consenti un bail à long terme avec une augmentation de loyer correspondant à l'intérêt de la somme dépensée.

Dans notre compte-rendu de 1891, nous avons décrit en quelques mots les deux bâtiments scolaires de Saint-Antoine et de la rue Necker; quelques modifications ont été apportées dès lors quant à l'affectation de ces nouveaux locaux. Une salle destinée à l'enseignement des travaux manuels a été, sur la demande du Département, aménagée au sous-sol de l'école rue Necker, et 8 salles, au lieu de 4, de l'école de Saint-Antoine ont été affectées à l'enseignement primaire. Le collège et les classes primaires se partagent donc également les locaux utilisables.

Ces nouveaux bâtiments ont été livrés à leur destination à l'issue des grandes vacances; l'administration municipale n'a rien négligé pour aménager ces nouvelles écoles dans les meilleures conditions hygiéniques. Les classes, éclairées par de larges baies, bénéficient directement de la situation privilégiée de ces deux bâtiments, dégagés

sur leur quatre faces. Il en est de même des dégagements et des dépendances. Les water-closets, en particulier, placés en façade, sont largement pourvus d'air et de lumière, et disposés d'après le système que l'expérience a indiqué comme le plus pratique et comme donnant les meilleurs résultats dans des bâtiments scolaires.

BUREAU DES LOYERS ET REDEVANCES.

Percepteur des loyers et redevances : M. Moïse TRIMOLET.

La perception des loyers a été assez laborieuse pour les immeubles de la rue de la Croix-d'Or et de la rue Neuve, dont la démolition est prochaine. Malgré cela, nous avons eu la satisfaction de pouvoir atteindre, à peu de chose près, la somme prévue au budget.

Deux nouveaux immeubles sont entrés dans la régie, celui situé rue Cornavin n° 2, acheté en vue d'améliorations futures dans le quartier, et celui rue de la Corraterie n° 14, légué à la Ville par M. Vallin.

Le panorama placé près du pont du Mont-Blanc a été enlevé par la Société concessionnaire; en outre, par suite d'une convention nouvelle, la Ville, comme nous l'avons dit plus haut, est devenue propriétaire des kiosques de journaux appartenant à l'Agence des Journaux et elle en retirera un revenu supérieur à celui des années précédentes.

Les établissements de water-closets continuent à donner un rapport satisfaisant et supérieur aux dépenses qu'ils nécessitent.

SECTION II.

Promenades et Jardins.

Chef de service : M. G. NITZSCHNER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 43.		Ch. VI, lettre i.	
Voté	Fr. 39,760 —	Prévu	Fr. 1,200 —
Dépendé	» 40,822 50	Reçu	» 1,400 —
Dépendé en plus .	<u>Fr. 1,062 50</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 200 —</u>

Aux dépenses, l'augmentation porte sur *journées d'ouvriers et entretien et frais de culture*. Nous avons, en outre, alloué en dehors des crédits budgétaires, une indemnité de 200 fr. à la veuve de M. Dentand, garde du bois de la Batie, décédé.

Un grave accident s'est produit, dans le courant du moi de mai, à la promenade de la Treille. Une grosse branche d'un marronnier s'est rompue, et dans sa chute a tué une jeune fille et blessé assez grièvement deux dames qui étaient assises sur un banc. La branche était intacte et saine ; mais il arrive quelquefois que de semblables ruptures se produisent au printemps, à la montée de la sève, sous le poids de la première frondaison. Quoique aucune responsabilité n'incombât à la Ville dans cette affaire, le Conseil Administratif alloua à chacune des deux dames blessées une somme de 100 francs. Une allocation pareille fut faite à la mère de la jeune Lyard, et la Ville prit à sa charge les frais du convoi de la victime. Néanmoins, M^{me} Lyard a intenté à la Ville un procès pour obtenir une indemnité de 3000 francs, prétendant que la branche était en état de dépérissement et en outre quelle avait été sciée en partie et ensuite oubliée par les ouvriers, allégations que contredisent de la manière la plus catégorique tous les témoignages que nous avons pu recueillir. Ce procès suit son cours.

Afin de prévenir le retour de semblables accidents, le Conseil Administratif a fait couper les branches latérales des marronniers dont la situation trop horizontale pouvait faire craindre des ruptures.

Une passerelle cimentée de 3 mètres 50 de largeur a été établie le long de la grande allée du Jardin anglais; l'emplacement voisin du kiosque à musique a été entièrement dallé suivant le même procédé.

M. Edouard Magnénat, précédemment concierge de la Halle de l'île, a été nommé garde des promenades, en remplacement de M. Dubosson, appelé à un emploi dans l'administration cantonale.

SECTION III

Horloges.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 44.		Ch. VI, lettre a.	
		Abon ^{nt} aux horloges électriques.	
Voté	Fr. 5,300 —	Prévu	Fr. 4,250 —
Dépeusé	» 4,760 05	Reçu.	» 4,309 15
Dép. en moins	<u>Fr. 539 95</u>	Reçu en plus.	<u>Fr. 59 15</u>

L'économie porte sur *a*, *entretien des horloges de clochers*, et *b*, *entretien et éclairage du clocheton et de l'horloge de l'ancienne machine hydraulique*.

CHAPITRE VII

SERVICE DES EAUX ET FORCES MOTRICES DU RHONE

Ingénieur-directeur : M. BUTTICAZ.

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 111,600 —	Prévu.	Fr. 665,000 —
Dépendé	» 118,381 25	Reçu	» 703,335 55
Dép. en plus.	Fr. <u>6,781 25</u>	Reçu en plus	Fr. <u>38,335 55</u>

Exercices	1891	1892	Augmentat.	Diminution
Dépenses				
Voté	102600 —	111600 —	9000 —	—
Dépendé	159475 15	118381 25	—	41093 90
Dépendé en plus	56875 15	6781 25	—	41093 90
Recettes				
Prévu	615000 —	665000 —	50000 —	—
Reçu	673199 20	703335 55	30136 35	—
Reçu en plus	58199 20	38335 55	—	19863 65
Dépendé en plus	56875 15	6781 25	—	50093 90
Augmentation des recettes sur les dépenses en plus du budget.	1324 05	31554 30	—	30230 25
A déduire : somme prélevée pour avances aux installations de Chèvres.	—	27000 —	—	—
Reste augmentation des recettes sur les dépenses en plus du budget	—	4554 30	—	—

COMPTABILITÉ INDUSTRIELLE

Prévision des recettes et des dépenses

Budgets	1891	1892	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices	505000 --	555000 --	50000 --	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux	110000 --	110000 --	—	—
TOTAL.	615000 --	665000 --	50000 --	—
Dépenses				
Frais annuels pour entretien	102600 --	111600 --	9000 --	—
Intérêts et amortissements	382400 --	396400 --	14000 --	—
Réserve pour avances aux installations de Chèvres	—	27000 --	27000 --	—
TOTAL.	485000 --	535000 --	50000 --	—
Bénéfice net selon le 5 ^m fascicule des forces motrices	130000 --	130000 --	—	—
MONTANT DES RECETTES PRÉVUES	615000 --	665000 --	50000 --	—

Résultat financier

Exercices	1891	1892	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices	563199 20	593335 55	30136 35	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux	110000 --	110000 --	—	—
TOTAL.	673199 20	703335 55	30136 35	—
Dépenses				
Frais annuels pour entretien	132117 25	95075 30	—	37041 95
Intérêts et amortissements	350186 25	397302 20	47115 95	—
Réserve pour avances aux installations de Chèvres	—	27000 --	27000 --	—
TOTAL.	482303 50	519377 50	74115 95	37041 95
Bénéfice net du service des eaux et forces motrices	190895 70	183958 05	—	6937 65
MONTANT DES RECETTES.	673199 20	703335 55	30136 35	30104 30

Comptabilité budgétaire. — Le montant des recettes est de fr. 703,335 55, soit en augmentation de fr. 38,335 55 sur les prévisions du budget ; par contre, les dépenses ont été de fr. 145,381 25, y compris fr. 27,000 — mis en réserve pour avances aux installations de Chèvres, représentant un supplément de fr. 33,781 25. Il en résulte pour le budget une augmentation de recettes sur les dépenses montant à fr. 4554 30.

Comptabilité industrielle. Les recettes sont identiques au chiffre précédent. Quand aux dépenses, celles concernant l'installation et l'entretien des fontaines et bouches à incendie passent au compte général de la Ville, tandis que celles pour conduites nouvelles, achats de compteurs et d'outillage passent au compte capital, ainsi que la somme de fr. 27,000. —, mise en réserve pour avances aux installations de chèvres.

L'augmentation des recettes de l'exercice de 1892 sur le précédent est de fr. 30,136 35 ; par contre, les dépenses, étant de fr. 37,074 — en augmentation pour la même période, il en résulte une diminution de recettes nettes fr. 6937 65 sur l'exercice de 1891, ce qui porte le bénéfice de 1892 à fr. 183,958 05 contre fr. 190,895 70 pour l'exercice précédent.

TARIFS.

Ensuite de la convention conclue entre l'Etat et la Ville de Genève, en date du 10 décembre 1892, faisant suite à la loi du 2 novembre 1892, qui a accordé à la Ville de Genève, la concession de la force motrice du Rhône en aval de la Jonction, il a été convenu ce qui suit :

« Art. 4. La Ville de Genève s'engage à fournir à l'Etat, aussi bien pour les anciennes concessions que pour les nouvelles, à 50 % au dessous des prix ordinaires d'abonnement, toute l'eau qui lui sera nécessaire pour le service des bâtiments cantonaux et des routes, sur tous les points où existeront des canalisations suffisantes pour la distribution de l'eau.

« Art. 5. Sous cette même réserve, la Ville fournira aux Communes vis-à-vis desquelles elle n'est pas liée par des conventions spéciales, toute l'eau nécessaire au service des bâtiments municipaux, des routes et fontaines publiques, avec la même réduction de 50 % stipulée en faveur de l'Etat.

« Il ne peut résulter pour la Ville, de cette réduction de tarifs, aucune diminution de recettes sur la consommation actuelle ; les Communes seront donc mises au bénéfice d'une livraison d'eau plus considérable, proportionnelle à la réduction de prix. »

USINE HYDRAULIQUE A VAPEUR.

Les pompes n'ont pas été utilisées l'année dernière.

NOUVELLE MACHINE HYDRAULIQUE

Le volume théorique que les pompes ont élevé est de 31,608,597 mètres cubes d'eau, dont 10,805,520 ont été fournis par le service à basse pression.

La vitesse moyenne des pompes, basse pression, a été de 17,8 tours par minute ; celle des pompes n° 4, 5 et 6 à haute pression de 19,7 tours, tandis que celle des pompes n° 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 a été en moyenne de 16,2 tours.

La hauteur moyenne d'élévation a été, pour les pompes à basse pression, de 65 mètres, et pour les pompes à haute pression, de 137 mètres.

2 nouveaux groupes de pompes et turbines ont été mis en service cette année, soit les n° 13 et 14.

EXPLOITATION.

Le tableau suivant résume la marche des différents moteurs, les quantités d'eau montées et les frais d'exploitation.

Prix de 1000 m³ d'eau, non compris l'intérêt et l'amortissement :

1891, fr. 1,01 ; 1892, fr. 1,25

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1892

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES	Tours par minute	SALAIRES des soigneurs des pompes	GRAISSAGE ET DÉCHETS	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, Droguerie, etc.	BARRAGE	Régulateur, entretien, graissage et chauffage	RÉPARATIONS, fournitures et main-d'œuvre	TOTAUX
Turbine N° 1 bp.	7.846.400	7826	4.707.840	16.7								
id. N° 2 bp.	8.030.600	7720 ¹ / ₂	4.818.360	17.3								
{ id. N° 3 bp.	3.655.200	2749	1.279.320	22.1								
id. N° 3 hp.	2.053.500	2017	718.725	16.9								
id. N° 4 hp.	8.021.900	6916 ¹ / ₂	1.644.487	19.3								
id. N° 5 hp.	8.655.600	7640 ¹ / ₂	1.774.394	18.9								
id. N° 6 hp.	9.885.600	7879	2.026.546	20.5								
id. N° 7 hp.	6.804.700	7092 ¹ / ₂	2.381.645	16.0	18.159	3.123 80	1.375 35	821 80	1.782 10	616 85	13.689 70	39.568 60
id. N° 8 hp.	5.202.700	5721 ¹ / ₂	1.820.945	15.1								
id. N° 9 hp.	6.699.000	6968 ¹ / ₂	2.344.650	16.0								
id. N° 10 hp.	6.430.100	6683 ¹ / ₂	2.250.535	16.0								
id. N° 11 hp.	6.600.600	6575	2.310.210	16.7								
id. N° 12 hp.	5.909.600	6044 ¹ / ₂	2.068.360	16.2								
id. N° 13 hp.	2.490.300	2405 ¹ / ₂	871.605	17.2								
id. N° 14 hp.	1.688.500	1682	590.975	16.7								
			31 608.597		18.159 —	3.123 80	1.375 35	821 80	1.782 10	616 85	13.689 70	39.568 60

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1892 par les pompes hydrauliques : fr. 1.25, non compris l'intérêt et l'amortissement. Ce prix était de fr. 1.01 en 1891.

Canalisations nouvelles.

Budget n° 45.

Des canalisations nouvelles ont été établies, sur le réseau à basse pression, pour des concessions d'eau ménagère, quand le revenu dépassait 10 % du coût des travaux.

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

Ville de Genève :

Rue Gutenberg	124 ^m	tuyaux de	80 ^{mm}	diam.
Rue Daubin	79 ^m 5	,	80 ^{mm}	,
Rue de Monnetier	12 ^m	,	80 ^{mm}	,
Rue Malatrex	27 ^m	,	80 ^{mm}	,

Commune de Plainpalais :

Place des Philosophes	93 ^m	,	100 ^{mm}	,
Rond Point de Plainpalais	33 ^m	,	100 ^{mm}	,
Boulevard du Pont-d'Arve	90 ^m	,	80 ^{mm}	,
Chemin Petits Philosophes	87 ^m	,	80 ^{mm}	,
Chemin du Soleil-Levant	144 ^m	,	80 ^{mm}	,

Commune des Eaux-Vives :

Chemin des Vollandes	36 ^m	,	80 ^{mm}	,
--------------------------------	-----------------	---	------------------	---

Commune du Petit-Saconnex :

Chemin Richemont	48 ^m	,	100 ^{mm}	,
Sécheron (Clos Baron Blanc)	250 ^m	,	100 ^{mm}	,

Commune de Pregny :

Route de Lausanne	243 ^m	,	80 ^{mm}	,
-----------------------------	------------------	---	------------------	---

Total des conduites posées en 1892 1.266^m50

Total au 31 décembre 1891 . . . 81.858^m20

Total au 31 décembre 1892 . . . 83.124^m70

De plus, il a été placé 4 vannes pour compléter le réseau, et une vanne rue Calame pour relier les réseaux haute et basse pression.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION.

Les canalisations suivantes ont été installées au moyen de crédits spéciaux.

Ville de Genève :

Rue de Monthoux	83 ^m	tuyaux de 300 ^{mm} diam.
Rue du Rhône	138 ^m	200 ^{mm} .
Rue de la Cloche	50 ^m	200 ^{mm} .
Rue Gevray	115 ^m	200 ^{mm} .
Rue de Lyon	99 ^m	200 ^{mm} .
Rue sans nom (Quai des Pâquis)	98 ^m	150 ^{mm} .
Grand Quai	17 ^m	150 ^{mm} .
Rue de Neuchâtel	27 ^m	80 ^{mm} .

Commune de Plainpalais :

Boulevard des Casernes } Chemin Ecole médecine }	384 ^m	150 ^{mm} .
---	------------------	---------------------

Commune des Eaux-Vives :

Chemin du Vieux-Plongeon . .	100 ^m	40 ^{mm} .
------------------------------	------------------	--------------------

Commune de Carouge :

Rue St-Victor	24 ^m	150 ^{mm} .
Rue Ancienne	75 ^m	150 ^{mm} .

Commune de Lancy :

Chemin du Bac	435 ^m	60 ^{mm} .
-------------------------	------------------	--------------------

Commune du Plan-les-Ouates :

A Arare	84 ^m	60 ^{mm} .
-------------------	-----------------	--------------------

Commune d'Anières :

Chemins communaux	684 ^m	60 ^{mm} .
-----------------------------	------------------	--------------------

A reporter 2413^m tuyaux

Report 2413^m tuyaux

<i>Commune du Petit-Saconnex :</i>		
Chemin Chauvet	270 ^m	80 ^{mm}
Chemin des Chênes	294 ^m	80 ^{mm}
<i>Commune du Grand-Saconnex :</i>		
Route cantonale et chemins com- munaux	444 ^m	80 ^{mm}
<i>Commune de Genthod :</i>		
Chemin Dezalley	447 ^m	80 ^{mm}
<i>Commune de Bellevue :</i>		
Route de Lausanne	105 ^m	80 ^{mm}
<i>Commune de Vernier :</i>		
Route cantonale	454 ^m	80 ^{mm}
	Total	4.127 ^m
Total des nouvelles conduites posées au 31 décembre 1891. 60.725 ^m 35		
Anciens réseaux, Sociétés des Eaux du Rhône, rive gauche et rive droite 32.615 ^m 65		
	Total	97.468 ^m 00

En outre, il a été posé 2 vannes pour compléter le réseau, soit :
1 vanne de 120^{mm} chemin du Pont-d'Arve
et 1 . . . 80^{mm} . . . des Charmilles.

*Tableau du réseau des canalisations à basse pression
suivant leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600mm	33,8	<i>Report.</i>	25461,2
500mm	2286,8	100mm	7540,9
350mm	1294,3	90mm	43,0
300mm	124,0	82mm	1417,8
250mm	7453,5	80mm	27181,2
200mm	1611,6	75mm	578,9
180mm	174,0	70mm	3802,8
165mm	140,6	65mm	949,2
160mm	343,4	60mm	8948,7
150mm	3029,5	55mm	1913,6
135mm	347,7	50mm	3572,5
120mm	3682,5	40mm	1714,9
110mm	4939,5		
<i>A reporter.</i>	25461,2	Total.	83124,7

*Tableau du réseau des canalisations à haute pression suivant
leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
700mm	30,00	<i>Report.</i>	36565,30
600mm	4474,50	120mm	891,20
500mm	2265,50	110mm	875,00
450mm	16,00	100mm	16545,10
400mm	5423,50	90mm	3812,40
350mm	679,80	80mm	10076,80
300mm	2871,80	75mm	5993,70
250mm	5502,60	60mm	8343,80
200mm	7249,80	50mm	9837,70
150mm	6214,30	40mm	4527,00
135mm	1837,50		
<i>A reporter.</i>	36565,30	Total.	97468,00

Canalisation électrique.

Etablissement d'un câble à deux conducteurs de 75^{mm}² de section pour une transmission électrique destinée à desservir les quartiers de la Gare, de Cornavin et de Sécheron. 2442 m.

Fontaines nouvelles et bouches à eau.

I. *Fontaines.*

Il a été établi 5 bornes-fontaines.

2 Cours de Rive.

1 rue des Corps-Saints.

1 dans la cour du Collège de St-Antoine.

1 dans la cour de l'Ecole de la rue Necker.

TABLEAU DES

FONTAINES A 4 JETS		FONTAINES A 2 JETS		FONTAINES MOYENNES A 1 JET		BORNES-FONTAINES EN PIERRE	
1	Petite-Fusterie	1	Square de Rive	1	Beauregard	1	Rue Verdaine
2	Grande-Fusterie	2	Rue de la Fontaine	2	Saint-Léger	2	Cour Saint-Pierre
3	Molard	3	Place Madeleine	3	Manège	3	Grand'Rue
4	Place du Port	4	Grand-Mézel	4	Treille	4	Bémont
5	Longemalle	5	Place Grenus	5	Perron	5	Traversière
6	Cour du Collège	6	Coutance, haut	6	Pélisserie		
7	Bourg-de-Four	7	Cendrier, passage	7	Corraterie		
8	Place Champel	8	Terr.-du-Temple	8	Place du Temple		
9	Puits St-Pierre	9	Place des Grottes	9	Paul-Bouchet		
10	Cité	10	Montbrillant	10	Môle		
11	Saint-Gervais	11	Place de l'Ecole			BORNES-FONTAINES	
12	Chevelu	12	Halle de Rive			EN FONTE	
13	Place des Alpes	13	Rue des Gares			AVEC BASSIN EN PIERRE	
14	Place Navigation	14	Pl. d. Eaux-Vives			1	Saint-Antoine
		15	Place Malagnou			2	Monthoux
		16	Place Cornavin			3	Sq. de Saussure
						4	Voltaire

II. *Bouches à eau.*

Il a été établi sur le réseau à basse pression :

Ville de Genève :

(Aucune bouche n'a été établie cette année).

Commune de Plainpalais :

Avenue de Florissant 1 hydrante.

Sur le réseau à haute pression :

Ville de Genève :

Rue Malatrex 2 hydrantes

Rue Monthoux 1 .

Rue de Lyon 1 .

Rue des Charmilles 1 .

Commune de Plainpalais :

Boul. Pont-d'Arve 1 hydrante.

Pour les particuliers :

Hôtel des Postes, rue du Mont-Blanc, 7 bouches.

Il a été posé 45 plaques indicatrices de bouches à eau.

Le nombre total des bouches est de :

720	{	691, basse pression dans la Ville de Genève.
		15, haute pression . . .
		4, . . . dans le bâtiment des turbines
		5, basse pression . . .
		2, . . . Usine hydraulique à vapeur,
		3, . . . Immeuble, 2 quai de la Poste.
29		dans la commune de Plainpalais.
19		. . . des Eaux-Vives.
6		. . . de Carouge.
14		. . . du Petit-Saconnex.
5		. . . du Grand-Saconnex.
2		. . . de Pregny.
4		. . . de Bellevue.
1		. . . de Genthod
1		. . . de Vernier.

Report 801

2	dans la commune d'Onex.
3	• de Lancy.
3	• de Bernex.
3	• de Confignon.
5	• de Plan-les-Ouates.
2	• de Coligny.
25	sur des routes cantonales.
54	particulières.

Total 898 bouches au 31 décembre 1892.

Moteurs et ascenseurs.

I. Moteurs à basse pression.

Le nombre des moteurs hydrauliques en activité à la fin de 1891 était de 135. — 1 nouveau moteur a été installé, savoir :

1 chez M. Scholl, fabricant de balances.

Par contre, deux moteurs ont cessé de marcher, savoir :

1 chez MM. Gay, serrurier, rue du Cendrier.

1 • Patru, boulanger, rue de Coutance.

Ont été transformés à haute pression, 4 moteurs, savoir :

2 chez MM. Hausmann et Lips, imprimeurs.

1 • Weber, charcutier.

1 • Russenberg, fabricant de pansements.

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1892 est de 130, dont 8 dans les bâtiments municipaux.

La turbine (pour restitution de force motrice) à l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, à la Coulouvrenière, a été transformée à haute pression; il ne reste donc que les 2 turbines de l'Usine Pélaz (pour la restitution de la force motrice) sur le réseau à basse pression.

II. Ascenseurs.

Il a été établi un monte-charge au nouvel Hôtel des Postes.

Le nombre des ascenseurs est maintenant de 23, se répartissant dans 11 hôtels, 2 maisons locatives, 1 à l'hôpital, 5 pour monte-charge et 2 au théâtre.

III. Moteurs à haute pression.

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1891 était de 128. 16 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

	Chevaux
1 chez MM. Sexauer-Badel, charpentier-menuisier, Tranchées de Rive,	15
1 » Suchy, diamantaire, rue de Monthoux,	1
1 » Maréchal, fabricant d'eaux gazeuses, Carouge,	1
1 » Pileur, Manufacture de corsets, rue Rothschild,	1,2
1 » Laplace, fabricant d'eaux gazeuses, Carouge,	1
1 » Kustner, mécanicien, route de Lyon,	1
1 » Dunand frères, mécaniciens, Carouge,	1
1 » Massholder, buanderie, chemin du Pont d'Arve,	1
1 » Roussin et Mazuy, nielleurs, Jonction,	2
1 » G. Olivet et C ^{ie} , électriciens, chemin du Mail,	20
1 » E. Wolff, négociant (éclairage), rue du Rhône,	10
1 » G. Olivet et C ^{ie} , électriciens (éclairage), Brasserie du Crocodile	7
1 » Séchehaye et Gardy, électriciens (éclairage), Cercle démocrat.,	5
1 » Séchehaye et Gardy, id. id. Immeubles quai du Léman,	5
2 » C ^{ie} de l'Ind. électrique (éclairage), Bâtiment des turbines,	100

5 moteurs ont été transformés à haute pression :

	Chevaux
1 chez MM. Weber, charcutier, rue de Neuchâtel,	1
1 » Bains d'Arve (éclairage), chemin des Bains,	2
1 » Russenberg, fabricant de pansements, boul. des Casernes,	5
1 » Haussmann et Lips, imprimeurs, rue du Mont-Blanc,	2
1 » Usine de dégrossissage d'or (restitution de la force motrice aux usiniers),	42

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1892 est de 149, y compris 10 pour la restitution de la force motrice aux usiniers.

La turbine placée provisoirement au nouvel Hôtel des Postes pour actionner un monte-charge électrique pendant la construction a été supprimée.

RÉSEAU A BASSE PRESSION

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1891, de	
2709 concessions débitant	4061 litres
70 nouvelles concessions ont été établies, débitant	92 »
3 anciennes concessions ont été rouvertes avec	3 »
et 51 concessions ont été augmentées de	60 »
2 concessions ont été transformées du compteur à	
la jauge avec.	3 »
<hr/>	<hr/>
2784	4219 litres

Par contre :

18	{	6 concessions ont été fermées avec 8 litres	
	{	12 » débitant 13 »	} 42 »
		ont été transformées au compteur.	
		17 concessions ont été réduites avec 21 »	
<hr/>			<hr/>
2766 concessions		débitant	4177 litres

Ces concessions se répartissent comme suit :

Genève	1934	concessions débitant	2759	litres
Plainpalais	381	»	696	»
Eaux-Vives	280	»	453	»
Petit-Saconnex	163	»	253	»
Chambésy	8	»	16	»
	<hr/>		<hr/>	
Ensemble.	2766	concessions débitant	4177	litres

II. Au compteur.

Eau ménagère.

282 compteurs.

Eau industrielle.

34 ,

Eau agricole.

3 ,

*Eau pour arrosage des routes cantonales
et communales.*

10 ,

329 compteurs.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Rive droite . . .	223	concessions débitant	492	litres
id.	5	»	15	» gratuits
Rive gauche . . .	200	»	393	»
	<u>428</u>	<u>concessions débitant</u>	<u>900</u>	<u>litres</u>

Ces concessions se répartissent comme suit :

Rive droite.

Commune de Bellevue . . .	38	concessions débitant	77	litres
» de Genthod . . .	13	»	54	»
» de Pregny. . . .	25	»	65	»
» du Grand-Saconnex .	27	»	59	»
» du Petit-Saconnex .	104	»	224	»
» de Vernier . . .	21	»	28	»

Report 228 concessions débitant 507 litres

Rive gauche.

Commune d'Anières	2	»	»	16	»
» de Bernex	12	»	»	17	»
» de Carouge	5	»	»	6	»
» de Collonge-Bellerive	4	»	»	9	»
» de Cologny	5	»	»	137	»
» de Confignon. . . .	13	»	»	17	»
» de Corsier	8	»	»	20	»
» des Eaux-Vives	2	»	»	3	»
» de Lancy	79	»	»	92	»
» d'Onex. . . .	19	»	»	35	»
» de Plainpalais	2	»	»	4	»
» du Plan-les-Ouates . .	24	»	»	30	»
» de Troinex	2	»	»	2	»
» de Veyrier	5	»	»	5	»
Ensemble. . . .	<u>428</u>			<u>900</u>	

concessions débitant litres

II. Au compteur.

RIVE DROITE.

RIVE GAUCHE.

14 compteurs.	<i>Eau ménagère.</i>	5 compteurs.
9 »	<i>Eau industrielle.</i>	6 »
2 »	<i>Eau agricole.</i>	1 »
<u>25</u> compteurs.		<u>12</u> compteurs.

Ville et communes.

Eau motrice, basse et haute pression.

14 compteurs, basse pression.
<u>50</u> » haute pression.
<u>64</u> compteurs.

Consommation d'eau à basse pression

	M ^s	TOTAL : M ^s	
Eau ménagère à la jauge.			
2709 concessions anciennes pour 4064 litres à 525 ^m 6 par litre et par an	2,134,461		
70 concessions nouvelles pour 92 litres à 262 ^m par litre et par an	24,104		
3 concessions anciennes réouvertes pour 3 litres à 262 ^m par litre et par an	786		
51 concessions augmentées de 60 litres à 262 ^m par litre et par an	13,720		
2 concessions transformées au compteur pour 3 litres à 262 ^m par litre et par an	786		
Suppléments d'été	10,450		
<i>Total à la jauge</i>		2,184,307	
Eau ménagère au compteur	281,049		
<i>Total au compteur.</i>		281,409	
Eau industrielle au compteur.			
Eau industrielle, diverses	189,259		
Eau, Chemin de fer P.-L.-M., Gare de Genève	148,765		
Eau, agricole	9,440		
Eau, pour arrosage des routes cantonales et chemins communaux.	18,160		
<i>Total de l'eau industrielle.</i>		365,624	
Eau motrice.			
A la jauge.	344,800		
Au compteur	683,780		
Ascenseurs	75,650		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		1,104,230	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>			
Abattoirs	351,300		
Ecoles primaires et Collèges	122,464		
Ecole d'horlogerie	16,819		
Théâtre, concessions à la jauge.	13,140		
" moteurs, ascenseurs.	12,360		
Bâtiments publics (musées, bibliothèques, etc.)	13,665		
Promenades	8,409		
Fontaines, jets d'eau, cascades	1,392,314		
Urinoirs	22,854		
Halles et marchés	4,730		
Cimetières : St-Georges (40 litr.), Plainpalais (1 litr.)	5,781		
Rachat des sources	22,075		
Lavage et arrosage des rues, étang de patinage	1,900,000		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>		4,086,001	
<i>Total de l'eau vendue.</i>			8,021,211
Ville de Genève.			
<i>Service des Eaux et forces motrices du Rhône.</i>			
Atelier du service des eaux	54,000		
Turbine à basse pression (bâtiment des turbines)	6,000		
Restitution de la force motrice aux usiniers.		60,000	
1 abonné avec 2 turbines pour 18 1/2 chevaux.	543,200		
1 " " 1 turb. p ^r 30 chev. jusqu'au 1 ^{er} mars	66,800		
1 " Eau industrielle.	1,660		
		611,660	671,660
Tolérance 1/4.			8,692,871
<i>Total de l'eau à basse pression.</i>			2,173,218
			10,866,089

Consommation d'eau à haute pression

	M ³	TOTAL M ³	
Eau ménagère à la jauge.			
405 concessions débitant 755 litres à 525, ^m 6 par litre et par an	396,828		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		396,828	
Eau ménagère au compteur.			
Concessions	15,350		
Commune de Cognoy	18,720		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		34,070	
Eau industrielle et agricole.			
Au compteur: M ^{me} la baronne de Rothschild, Pregny	81,995		
" C ^{ie} P.-L.-M., gare des Eaux-Vives	7,200		
" Ariana, à Varembe, jet d'eau	6,048		
" 18 concessions eau industr. et agricole	16,990		
<i>Total de l'eau industrielle et agricole.</i>		112,233	
Eau motrice.			
A la jauge : 67 abonnés	6,339,377		
Au compteur : 50 abonnés, y compris éclairage électr.	2,868,251		
" Ascenseurs, 6 abonnés	11,360		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		9,218,988	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>			
Ecole d'horlogerie, 1 turbine, 5 chevaux	49,830		
" éclairage	6,000		
Fontaines lumineuses, jet d'eau	813,390		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux</i>		869,220	
<i>Total de l'eau vendue</i>			10,631,339
Ville de Genève.			
Bâtiment des turbines (éclairage électrique)	133,856		
" (vannes d'introduction)	10,137		
Régulateur des Eaux-Vives	1,319,040		
M. Tronchin à Bessinge	8,600		
A divers 15 litres gratuits de 525 ^m 6 par litre et par an	7,884		
<i>Total pour le service des Eaux et forces motrices.</i>		1,479,517	
Restitution de la force motrice aux usiniers.			
5 abonnés pour 9 turbines avec 148 chevaux utilisés	1,927,000		
1 " " 1 " " 30 " "			
(10 mois)	229,896		
		2,156,896	
			3,636,413
			14,267,752
			3,566,938
Tolérance 1/4			17,834,690
<i>Total de l'eau à haute pression</i>			

Volumé théorique de l'eau élevée mensuellement en 1892 par les pompes à basse et haute pression.

Turbines N^{os}	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Basse pression													
Turbine N ^o 1	387,720	361,860	426,720	447,300	431,220	374,760	430,440	452,760	381,600	194,700	434,880	383,880	4,707,840
" N ^o 2	391,500	430,980	335,280	423,780	473,040	415,500	451,080	462,000	347,520	196,560	448,920	442,200	4,818,360
" N ^o 3	91,840	50,645	93,905	26,880	84,000	170,030	136,080	98,630	194,005	200,725	28,385	104,195	1,279,320
	871,060	843,485	855,905	897,960	988,260	960,290	1,017,600	1,013,390	923,125	591,985	912,185	930,275	10,805,520
1891	1,086,930	943,800	980,880	985,095	948,300	973,560	1,134,730	1,287,940	1,227,320	983,415	923,800	949,925	12,425,695
Diminution de 1892 sur 1891	215,870	100,315	124,975	87,135	—	13,270	117,130	274,550	304,195	391,430	11,615	19,650	1,620,175
Augmentation de 1892 sur 1891	—	—	—	—	39,960	—	—	—	—	—	—	—	—
Haute pression													
Turbine N ^o 3	110,950	83,580	72,205	104,790	—	22,645	42,140	70,385	—	41,965	111,195	58,870	718,725
" N ^o 4	155,103	87,596	143,295	115,579	163,098	155,902	169,760	136,673	159,531	152,848	106,907	98,195	1,644,487
" N ^o 5	134,910	161,109	138,293	112,237	181,650	163,221	164,102	146,595	161,191	138,375	140,220	132,491	1,774,394
" N ^o 6	158,854	144,361	144,176	173,635	163,836	185,115	188,354	172,138	176,259	149,322	158,916	211,580	2,026,546
" N ^o 7	234,570	207,900	232,925	238,595	235,480	219,835	208,740	210,735	223,405	164,010	80,955	124,495	2,381,645
" N ^o 8	181,510	146,755	169,645	185,500	173,250	178,535	202,770	201,390	137,445	130,060	54,810	59,255	1,820,945
" N ^o 9	214,260	167,365	179,620	113,575	185,745	214,725	209,790	188,020	190,120	202,965	225,540	256,025	2,344,650
" N ^o 10	235,375	204,120	192,010	145,110	172,480	181,930	202,510	180,460	136,325	182,210	214,970	203,035	2,250,535
" N ^o 11	239,645	242,060	220,850	193,557	147,035	232,575	181,720	228,410	186,795	180,040	107,590	149,940	2,310,210
" N ^o 12	178,360	164,535	170,905	139,230	173,145	190,015	164,465	197,225	109,760	209,615	181,055	190,050	2,068,360
" N ^o 13	—	—	—	—	—	—	2,065	117,075	108,255	249,865	207,830	186,515	871,605
" N ^o 14	—	—	—	—	—	—	—	—	63,945	201,600	180,845	144,585	590,975
	1,840,537	1,609,281	1,663,924	1,521,801	1,595,719	1,744,498	1,736,436	1,819,106	1,653,031	2,002,875	1,770,833	1,815,036	20,803,077
1891	1,711,402	1,617,355	1,854,285	1,657,718	1,764,544	1,748,537	1,852,394	1,830,458	1,537,069	1,940,536	1,787,025	1,915,206	21,216,529
Diminution de 1892 sur 1891	—	8,074	190,361	135,917	168,825	4,039	115,958	—	—	—	16,192	100,170	413,452
Augmentation de 1892 sur 1891	129,135	—	—	—	—	—	—	18,648	115,962	62,339	—	—	—

**Comparaison du volume théorique de l'eau élevée en 1892
par rapport à 1891.**

BASSE PRESSION

MOIS	1891	1892	Augmentat de 1892 sur 1891	Diminution de 1892 sur 1891	OBSERVATIONS
Janvier.	1,086,930	871,060		215,870	
Février.	943,800	843,485		100,315	
Mars	980,880	855,905		124,975	
Avril	985,095	897,960		87,135	
Mai.	948,300	988,260	39,960		
Juin	973,560	960,290		13,270	
Juillet	1,134,730	1,017,600		117,130	
Août	1,287,940	1,013,390		274,550	
Septembre.	1,227,320	923,125		304,195	
Octobre	983,415	591,985		391,430	Ajouter 328,000 ^{m³} apport de la H. pr.
Novembre.	923,800	912,185		11,615	» 2,000 ^{m³} » »
Décembre	949,925	930,275		19,650	» 9,000 ^{m³} » »
	<u>12,425,695</u>	<u>10,805,520</u>	<u>39,960</u>	<u>1,660,135</u>	

HAUTE PRESSION

MOIS	1891	1892	Augmentat. de 1892 sur 1891	Diminution de 1892 sur 1891	OBSERVATIONS
Janvier.	1,711,402	1,840,537	129,135		
Février.	1,617,355	1,609,281		8,074	
Mars	1,854,285	1,663,924		190,361	
Avril	1,657,718	1,521,801		135,917	
Mai.	1,764,544	1,595,719		168,825	
Juin	1,748,537	1,744,498		4,039	
Juillet	1,852,394	1,736,436		115,958	
Août	1,830,458	1,849,106	18,648		
Septembre	1,537,069	1,653,031	115,962		
Octobre	1,940,536	2,002,875	62,339		328,000 ^{m³} ont été livrés à la B. pr.
Novembre	1,787,025	1,770,833		16,192	2,000 ^{m³} » »
Décembre	1,915,206	1,815,036		100,170	9,000 ^{m³} » »
	<u>21,216,529</u>	<u>20,803,077</u>	<u>326,084</u>	<u>739,536</u>	

Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Eau ménagère à la jauge	2,184,307	396,828	2,581,135
" au compteur	281,049	34,070	315,119
Total de l'eau ménagère.	2,465,356	430,898	2,896,254
Eau industrielle	365,624	112,233	477,857
Eau motrice	1,104,230	9,218,988	10,323,218
Ville de Genève. Services municipaux	4,086,001	869,220	4,955,221
Total de l'eau vendue .	8,021,211	10,631,339	18,652,550
Ville de Genève. Service des Eaux et forces motrices.	60,000	1,479,517	1,539,517
Restitution de la force motrice aux usiniers	811,660	2,156,896	2,768,556
	8,692,871	14,267,752	22,960,623
Tolérance 1/4	2,173,218	3,566,938	5,740,156
Total.	10,866,089	17,834,690	28,700,789

Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Quantité d'eau élevée	10,805,520	20,803,077	31,608,597
en moins { 5 % sur basse pression }	540,276	2,080,307	2,620,583
{ 10 % sur haute pression }			
Reste.	10,265,244	18,722,770	28,988,014
Apport de la haute pression	+800,000	-800,000	—
	11,065,244	17,922,770	28,988,014
Consommation avec tolérance 1/4	10,866,089	17,834,690	28,700,779
Pertes par les trop-plein des réservoirs, soupapes à réparer, robinets de saigne, bouches à incendie, fuites, etc.	199,155	88,080	287,235

Développement de la vente de la force motrice comparativement à l'ensemble de la vente de l'eau.

ANNÉES	Recettes totales de la vente de l'eau y compris l'eau municipale	Augmentation annuelle.	EAU MOTRICE		% de la recette comparée à l'ensemble des recettes.	Nombre de moteurs.	Recette moyenne par moteur.	NATURE DES INSTALLATIONS hydrauliques.
			Produit annuel.	Augmentation annuelle.				
1887	453,201 40	—	107,682	—	—	—	—	Mise en service du 6 ^{me} groupe de pompes.
1888	515,545 95	62,344	150,421	42,739	29,1	199	756	Mise en service des 7 ^{me} et 8 ^{me} groupes de pompes et du réservoir de Bessinge.
1889	537,408 —	21,863	164,964	14,543	30,6	209	786	
1890	570,064 95	32,656	190,376	25,412	33,4	240	793	Mise en service des 9 ^{me} et 10 ^{me} groupes de pompes.
1891	633,259 30	63,195	239,667	49,291	37,8	265	904	Mise en service des 11 ^{me} et 12 ^{me} groupes de pompes.
1892	658,225 70	24,966	253,346	13,679	38,5	279	908	Mise en service des 13 ^{me} et 14 ^{me} groupes de pompes.

Prix de revient de l'eau en 1892.

	BASSE PRESSION (2 GROUPE)	HAUTE PRESSION (12 GROUPE)
Eau consommée	8.021.211	10.631.339
Dépenses.		
Entretien	1/4 Fr. 23.768 80	3/4 Fr. 71.306 50
Amortissement, anciennes installations	» 65.807 10	
Amortissement, nouvelles installations	1/4 » 29.225 —	3/4 » 87.676 —
Intérêts, anciennes installations	» 38.886 70	
Intérêts, nouvelles installations	1/4 » 43.926 85	3/4 » 131.780 55
	Fr. 201.614 45	Fr. 290.763 05
Prix de revient par mètre cube	Fr. 0.0251 (en 1891, Fr. 0.02)	Fr. 0.0273 (en 1891 Fr. 0.026)
Prix moyen	Fr. 0.026 (en 1891, Fr. 0.023).	

**Concessions réparties d'après le chiffre de la
recette de 1892.**

Eau ménagère à la jauge.

Eau ménagère au compteur.

HAUTE ET BASSE PRESSION

BASSE PRESSION

RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs	
0 à 52	2005
53 à 100	856
101 à 500	298
501 à 1,000	12
	3171

RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs	
0 à 60	131
61 à 110	63
111 à 200	38
201 à 500	29
501 à 1,000	6
1,001 à 2,000	2
	269

Eau motrice au compteur et à la jauge.

RECETTE ANNUELLE	BASSE PRESSION		HAUTE PRESSION		TOTAL
	à la jauge	au compteur y compris ascenseurs	à la jauge	au compteur y compris é- clairage élec. ascenseurs	
Francs	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions
0 à 50	—	1	—	4	5
51 à 100	—	25	—	4	29
101 à 200	—	28	—	7	35
201 à 300	—	15	1	7	23
301 à 400	—	13	16	4	33
401 à 500	—	14	5	6	25
501 à 600	—	6	5	3	14
601 à 700	1	4	—	—	5
701 à 800	—	—	—	4	4
801 à 900	1	1	6	1	9
901 à 1,000	—	2	3	2	7
1,001 à 1,500	4	4	5	7	20
1,501 à 2,000	—	2	4	1	7
2,001 à 3,000	—	—	7	4	11
3,001 à 4,000	—	—	4	4	8
4,001 à 5,000	—	—	5	—	5
5,001 à 6,000	—	—	1	—	1
6,001 à 8,000	—	—	—	—	—
8,001 à 9,000	—	—	1	—	1
17,001 à 32,000	—	—	1	1	2
	6	115	64	59	244

Eau industrielle et agricole au compteur.

RECETTE ANNUELLE		Basse pression	Haute pression	TOTAL
Francs		Concessions	Concessions	Concessions
0 à 50	2	4	6
51 à 100	2	—	2
101 à 200	1	1	2
201 à 300	6	2	8
301 à 400	5	2	7
401 à 500	2	1	3
501 à 600	2	1	3
601 à 700	1	—	1
701 à 800	—	—	—
801 à 900	1	—	1
901 à 1,000	1	—	1
1,001 à 1,500	1	—	1
1,501 à 2,000	—	—	—
2,001 à 3,000	2	—	2
3,001 à 4,000	—	—	—
4,001 à 5,000	—	—	—
5,001 à 9,000	—	1	1
9,001 à 10,000	1	—	1
		27	12	39

Température de l'eau.

MOIS	MINIMUM		MAXIMUM		MOYENNE	
	1891	1892	1891	1892	1891	1892
Janvier	0°,0	2°,9	3°,2	5°,6	1°,6	4°,2
Février	1°,0	2°,8	3°,0	5°,4	2°,0	4°,1
Mars	3°,0	2°,0	4°,6	7°,2	3°,8	4°,6
Avril	4°,0	5°,2	8°,6	10°,4	6°,3	7°,8
Mai	6°,8	6°,4	11°,6	18°,0	8°,8	12°,2
Juin	8°,8	10°,5	16°,4	17°,6	12°,6	14°,0
Juillet	7°,8	8°,2	19°,6	22°,0	13°,7	15°,1
Août	9°,4	15°,4	19°,6	21°,6	14°,5	18°,5
Septembre	11°,2	14°,8	19°,4	18°,6	15°,3	16°,7
Octobre	10°,2	7°,8	16°,0	14°,6	13°,1	11°,2
Novembre	8°,0	8°,6	11°,2	11°,0	9°,6	9°,8
Décembre	2°,3	3°,2	8°,0	9°,0	5°,1	6°,1
Moyenne					8°,9	10°,4

INDUSTRIE ET

Utilisant les Forces mo

Au 31 Dé

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Admin. des téléphones	1	0.12	—	—	<i>Report.</i>	34	73.08	73	1481.25
Abattoirs	—	—	2	31.—	Fab ^t de cirages	1	1.—	—	—
Ameublements	2	6.—	—	—	» d'eaux gazeuses	20	24.40	2	3
Appareils électriques	1	2.—	3	39.—	» de biscuits	1	2.50	2	2.—
» de chauffage	—	—	1	5.—	» de spiraux	—	—	2	2.—
Articles en étain	—	—	1	1.—	» de laine de bois	—	—	1	6.—
Bandagistes	1	1.—	1	5.—	» de chicorée	—	—	1	1.—
Battage de tapis	—	—	1	3.—	» de meubles	—	—	1	15.—
Bijouterie	1	2.—	1	1.—	» de balances	1	2.—	—	—
Blancs p ^r p. à musique	—	—	*	13.75	» de vis	—	—	*	11.50
Bois de construction	—	—	3	62.—	» de limes	—	—	1	2
Boulangerie	—	—	—	—	» de clefs de montr.	—	—	*	1.—
Bonnerterie et cravates	1	0.25	1	1.—	» d'aiguilles	—	—	*	4.50
Brasserie	—	—	8	126.—	» de paille de fer	—	—	*	2.75
Briqueterie	—	—	1	3.—	» de pâtes	1	2.10	—	—
Buanderie	4	6.—	3	4.50	» de cadrans	—	—	*	1
Cafés torréfiés	1	0.50	1	2.50	» de chaînes	5	9.—	—	—
Chapellerie	—	—	1	1.—	» d'appar ^s fotogr.	—	—	*	2.—
Charcuterie	5	5.—	1	2	» d'huiles	*	3.—	1	0.25
Charronnage	1	5.70	*	5.—	» de corsets	—	—	1	0.50
Chemin de fer	—	—	1	10.—	» de sacs en papier	—	—	1	1.—
Chocolaterie	*	3.—	2	6.—	Ferblanterie	2	3.—	1	3.—
Confiserie	1	2.—	1	1.—	Fonderie	—	—	2	9.—
Coiffeur	1	1.—	—	—	Fontaines lumineuses	—	—	1	80.—
Cour ^{tes} p ^r remontoirs	1	2	2	15.—	Horlogerie	2	4.—	*5	33.—
Const ^{ions} métalliques	—	—	2	10.—	Imprimerie	16	23.30	5	11.50
» mécaniques	—	—	1	10.—	Instrum ^{ts} de physique	—	—	3	21.—
» de charpente	—	—	1	3.—	Lithographie	5	4.—	*	2.—
Coutellerie	2	2.—	*	1	Laiterie	2	1.25	1	5.—
Dégrossissage d'or	—	—	*	15.—	Manufacture de tabacs	1	2.—	—	—
Dentistes et médecins	3	5.45	—	—	Marbrerie	—	—	3	20.—
Diamantaires	—	—	*2	33.50	Marchands de bois	16	37.05	5	10.50
Doreur-argenteur	1	1.—	—	—	» de graines	2	4.—	—	—
Eclairage électrique	2	20.—	20	1060.—	» de vins	1	1.—	—	—
Ecole d'horlogerie	—	—	1	—	Machines à coudre	3	0.37	—	—
Enseignement	5	8.06	1	1.—	Mécanique	—	6.—	*4	25.50
Entrepôt frigorifique	—	—	1	10.—	Menuiserie	2	4.30	2	20.—
<i>A reporter.</i>	34	73.08	73	1481.25	<i>A reporter.</i>	115	207.35	118	1777.25

ÉTABLISSEMENTS

trices du Rhône à Genève

tembre 1892.

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report.</i>	115	207.35	118	1777.25	<i>Report.</i>	128	230.85	133	2000.25
Monteur de boîtes . . .	—	—	1	4.—	Industriels louant des locaux avec force mot.	—	—	2	—
Minoterie	—	—	*2	170.—	Restitution de force mo- trice aux usiniers . . .	2	—	10	—
Nickelage	—	—	*1	3.—	<i>N.B.</i> Les chevaux employés sur les 14 turbines ci-dessus sont répartis plus haut suivant les industries respectives qui oc- cupent ces locaux.				
Parqueterie	—	—	1	6.—	<i>Service des eaux :</i>				
Perceur de bijoux . . .	1	0.25	—	—	Vannes du bâtiment des turbines	1	5.—	2	15.—
Pharmacie	—	—	2	3.25	Eclairage électrique . . .	—	—	1	5.—
Phototypie	—	—	1	2.50	Atelier	1	2.—	—	—
Photographe	—	—	1	0.25	Régulateur-compensa- teur	—	—	1	120.—
Pilerie	1	7.—	*	4.50					
Poterie	—	—	1	17.—					
Réglure de papiers . . .	1	0.25	—	—					
Robinetterie	1	1.—	2	3.—					
Serrurerie	2	2.—	2	6.—					
Soufflerie d'orgue . . .	1	1.—	—	—					
Tourneur	—	—	*	1.—					
Ventilation	6	12.—	—	—					
Verre gravé	—	—	1	2.50					
<i>A reporter.</i>	128	230.85	133	2000.25	TOTAL GÉNÉRAL.	132	237.85	149	2140.25

RÉCAPITULATION

	1891		1892		Augmentation p ^r 1892		Diminution pour 1892	
	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux
Réseau, haute pression	129	1935.25	149	2140.25	20	205.—	—	—
Réseau, basse pression	138	276.60	132	237.85	—	—	6	38,75
	267	2211.85	281	2378.10	20	205.—	6	38,75

soit une augmentation pour 1892 de 14 moteurs et de 166.25 chevaux.

Nota. — Les industries marquées d'un (*) utilisent des ateliers à location de force motrice.

FORCES MOTRICES

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	CRÉDITS VOTÉS ET SUBVENTIONS	DÉPENSES	RECETTES DIVERSES
Coût de la concession	35,000 —	35,000 —	
Approfondissement du lit du Rhône		791,680 46	72,641 96
Vannes de décharge		81,596 59	
Digue séparative		102,521 31	
Batardeaux		312,586 58	7,790 05
Bâtiment des turbines et vannes d'entrée		1,193,184 75	755 —
Pompes 1 à 10		821,628 05	680 15
Pont de la Machine et barrage		230,089 35	1,263 45
Abaissement des seuils des 4 anciennes machines		23,062 07	
Vannes Séchehaye		38,251 84	
Restitution de force	4,469,064 —	97,858 59	35,122 90
Démolition rue de l'Île		184,482 43	14,465 —
Conduite d'alimentation		122,509 07	1,589 10
Epaissement des enceintes		260,266 62	
Echelle à poissons		4,707 73	3,599 60
Draguage entre les ponts		14,222 55	
Draguage du port		75,901 35	
Digue 2 ^{me} période		24,516 68	
Mur et draguage bras gauche		32,435 75	
Service des capitaux		159,070 55	
Imprévu, frais généraux et divers		353,348 41	52,022 65
Part de bénéfice sur régie co-intéressée			388,937 17
Canalisations nouvelles	1,240,000 —	1,230,251 55	23,591 60
Conduite du rond-point des Bergues	100,000 —	95,000 —	
Machine à vapeur	22,000 —	21,945 80	
Machine hydraulique	7,936 —	7,940 49	
Réservoir de Bessinges	200,000 —	253,590 95	315 20
Canalisations au réservoir	270,000 —	275,030 60	
Digues Jonction et Flühler	49,000 —	47,621 54	250 95
Egouts collecteurs	1,136,000 —	1,159,440 89	7,991 20
11 ^{me} et 12 ^{me} turbines	175,000 —	173,590 65	
Achèvement du bâtiment	215,000 —	193,057 25	
13 ^{me} et 14 ^{me} turbines	175,000 —	162,042 50	
Conduite en fer	150,000 —	110,243 45	
Transmission électrique	36,000 —	15,856 20	1,567 50
Porté au compte de l'aménagement du quartier de l'Île		100,000 —	
	<u>8,280,000 —</u>	<u>8,804,532 60</u>	<u>612,583 48</u>

EXTRA-BUDGÉTAIRE.

Distribution de l'eau dans les quartiers populeux.

Dépensé en 1892. . . . Fr. 2,050 —

Ce compte est débité de :

58 installations faites en 1887	Fr. 22,531 30
32 " " 1888	12,223 40
21 " " 1889	8,743 —
16 " " 1890	6,277 —
21 " " 1891	8,382 —
5 " " 1892	2,050 —
<hr/>	
453 installations.	Fr. 60,206 70

A déduire :

Moitié des recettes en 1887-91.	Fr. 11,768 20	}	Fr. 18,367 30
Plus remboursement de 6			
avances	2,162 80		
1892, moitié des recettes. . .	3,480 —		
Plus remboursem ^t de 3 avances	956 30		
			<hr/>
Reste	Fr. 41,839 40		

Cette dépense est faite, ainsi que la suivante, conformément à la décision du Conseil Administratif en date du 26 novembre 1886.

Etablissement de la force motrice à domicile.

Il n'y a rien été dépensé en 1892.

Ce compte est débité de :

2 installations faites en 1887	Fr. 2,651 55
4 " " 1888	6,206 —
1 " " 1889	1,537 90
1 " " 1890	620 —
1 " " 1891	779 15
	<hr/>
	A reporter Fr. 11,794 60

Report Fr. 11,794 60

à déduire.

Recettes de 1887-91	Fr. 5,863 —	}	7,713 —
de 1892.	1,850 —		
Reste.			<u>Fr. 4,081 60</u>

Entretien des concessions.

	<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes.</i>
1883	Fr. 7,387 40	Fr. 8,348 —
1884	5,623 80	8,840 —
1885	4,743 20	9,256 —
1886	5,564 90	9,873 50
1887	10,466 65	10,414 50
1888	10,396 —	10,446 —
1889	8,285 35	10,812 —
1890	6,987 65	11,176 —
1891	41,366 50	11,588 —
1892	8,397 40	12,517 70
	<u>Fr. 109,218 55</u>	<u>Fr. 102,941 70</u>
	102,941 70	
Dép. en plus,	<u>Fr. 6,276 85</u>	

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE. — Dépenses du

Prévues au budget	Désignation des dépenses	1891	1892
	A. Administration.		
11,400 —	<i>a, b, c</i>) Traitements	9,800 —	11,400 —
4,700 —	<i>d</i>) Frais généraux	4,806 20	4,551 90
	B. Entretien.		
3,400 —	<i>a</i>) Traitement du chef mécanicien	3,200 —	3,400 —
2,400 —	<i>b</i>) Assurance du personnel	3,305 60	2,502 85
700 —	<i>c</i>) Indemnités pour habillements	654 80	689 60
2,000 —	<i>d</i>) Entretien des bâtiments ⁽¹⁾	2,053 45	2,421 85
1,800 —	<i>e</i>) Chauffage	2,019 15	2,282 40
1,500 —	<i>f</i>) Eclairage	1,442 —	1,280 60
1,500 —	<i>g</i>) Entretien du barrage.	1,269 40	1,782 10
28,000 —	<i>h</i>) » des pompes et turbines	31,378 —	36,693 80
500 —	<i>i</i>) » des pompes à vapeur	232 50	220 80
12,000 —	<i>j</i>) » de la canalisation (basse pression)	14,496 70	5,221 15
	» » (haute pression)	9,101 90	5,030 80
	» du réservoir (Bois Bâtie)	213 65	678 95
	» » (Bessinge)	549 15	476 65
10,000 —	<i>k</i>) » des concessions particulières	41,366 50	8,397 40
3,000 —	<i>l</i>) » de l'outillage et des appareils électriques	2,307 10	3,145 90
1,500 —	<i>m</i>) » des compteurs en location	2,116 05	2,601 35
200 —	<i>n</i>) » des bouches à eau particulières	194 85	163 50
1,000 —	<i>o</i>) » des turbines à domicile	367 60	505 15
	» de la restitution de la force motrice.	1,242 65	1,628 55
5,000 —	<i>p</i>) » des fontaines	4,642 35	4,175 80
2,000 —	<i>q</i>) » des hydrantes	2,439 60	1,563 15
	C. Travaux neufs.		
10,000 —	<i>a</i>) Canalisations nouvelles (basse pression).	10,427 40	9,003 70
3,000 —	<i>b</i>) Fontaines nouvelles	978 40	1,479 90
	Bouches nouvelles.	1,363 30	836 85
3,000 —	<i>c</i>) Outillage neuf	3,284 55	1,177 20
3,000 —	<i>d</i>) Etablissement de compteurs en location	4,222 30	5,069 35
		159,475 15	118,381 25
111,600 —	Dépensé en moins de 1891

(¹) Le bâtiment des turbines a été visité en 1892 par 38186 personnes.

Service des Eaux et forces motrices.

En plus	En moins	Observations pour 1892 Motifs des augmentations de dépenses
1,600 —	—	conformément au budget
—	254 30	
200 —	—	conformément au budget.
—	802 75	
34 80	—	
368 40	—	
263 25	—	
—	161 40	
512 70	—	enrochements bras droit.
5,315 80	—	augmentation du nombre des pompes, amélioration aux soupapes.
—	11 70	
—	9,275 55	
—	4,071 10	
465 30	—	peinture des appareils.
—	72 50	
—	32,969 10	
838 80	—	modifications appareils électriques.
485 30	—	recette en plus d'autre part.
—	31 35	
137 55	—	} modifications diverses.
385 90	—	
—	466 55	
—	876 45	
—	1,423 70	
501 50	—	établi des fontaines nouvelles.
—	526 45	
—	2,107 35	
847 05	—	recette en plus d'autre part.
11,956 35	53,050 25	
41,093 90		
53,050 25		

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE — Recettes du

Prévues au budget	Désignation des recettes	1891	1892
523,000 —	a) Produit des concessions d'eau :		
	Eau ménagère (basse pression)	205,406 20	212,877 45
	» (haute pression) Rive gauche	14,887 —	17,187 65
	» (») Rive droite	23,972 25	30,060 40
	Eau motrice (basse pression)	49,033 80	45,954 15
	» (haute pression)	190,633 50	207,392 10
	Eau industrielle (basse pression).	24,778 35	24,543 65
	» (haute pression)	9,548 20	10,210 30
11,500 —	b) Entretien des concessions et location d'outils	11,612 —	12,517 70
3,500 —	c) Location des compteurs	4,154 45	4,640 20
1,000 —	d) Vente de vieux matériaux	4,858 —	4,708 35
1,500 —	e) Bouches à eau particulières	1,615 —	1,655 —
500 —	f) Vacations	545 50	312 50
10,000 —	g) Recette compensant les frais généraux pour des travaux exécutés pour des particuliers.	13,154 95	17,276 10
110,000 —	h) Produit de l'eau affectée aux services municipaux	110,000 —	110,000 —
4,000 —	i) Loyer (ancienne machine).	4,000 —	4,000 —
<u>665,000 —</u>		<u>673,199 20</u>	<u>703,335 55</u>
	à déduire : Réserve pour Chèvres		27,000 —
			<u>676,335 55</u>

Service des Eaux et forces motrices.

Augmentat.	Diminution	Observations pour 1892
7,471 25	—	
2,300 65	—	
1,088 15	—	
—	3,079 65	cinq moteurs ont été transformés à haute pression.
16,758 60	—	
—	234 70	
662 10	—	
905 70	—	
485 75	—	
—	149 65	
40 —	—	
—	233 —	
4,121 15	—	
—	—	
—	—	
—	27,000 —	
33,833 35	30,697 —	
	3,136 35	Reçu en plus en 1892.
	33,833 35	

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES
ET
BILAN
DU SERVICE DES EAUX
ET FORCES MOTRICES DU RHONE

1892

1892

Service
COMPTABILITÉ

DÉPENSES	Prévues au budget		Dépensé	
	Fr.	C.	Fr.	C.
Administration				
Traitements	11,400	—	11,400	—
Frais généraux	4,700	—	4,551	90
Entretien				
Traitement du chef mécanicien	3,400	—	3,400	—
Assurance du personnel	2,400	—	2,502	85
Indemnités p ^r habillements	700	—	689	60
Entretien des bâtiments	2,000	—	2,421	85
Chauffage	1,800	—	2,282	40
Eclairage	1,500	—	1,280	60
Entretien du barrage	1,500	—	1,782	10
» des pompes et turbines	28,000	—	36,693	80
» des pompes à vapeur	500	—	220	80
» de la canalisation, basse pression	12,000	—	5,221	15
» haute pression			5,030	80
» du réservoir, bois de la Bâtie			678	95
» de Bessinge			476	65
» des concessions	10,000	—	8,397	40
» de l'outillage	3,000	—	3,145	90
» des compteurs en location	1,500	—	2,601	35
» des bouches à eau particulières	200	—	163	50
» des turbines à domicile	4,000	—	505	15
» de la restitution de la force motrice			1,628	55
» des fontaines	5,000	—	4,175	80
» des hydrantes	2,000	—	1,563	15
Travaux neufs				
Canalisations nouvelles, basse pression	10,000	—	9,003	70
Fontaines nouvelles	3,000	—	1,479	90
Bouches nouvelles			836	85
Outillage neuf	3,000	—	1,177	20
Compteurs en location	3,000	—	5,069	35
	111,600	—	118,381	25

des Eaux

BUDGÉTAIRE

1892

RECETTES	Prévues au budget		Reçu	
	Fr.	C.	Fr.	C.
Eau ménagère, b. p.	212.877,45	—	—	—
, R. G., h. p.	17.187,65	—	—	—
, R. D., h. p.	30.060,40	—	—	—
Eau motrice, b. p.	45.954,15	—	—	—
, h. p.	207.392,10	—	—	—
Eau industrielle, b. p.	24.543,65	—	—	—
, h. p.	10.210,30	523,000 —	548,225 70	
Entretien des embranchem ^{ents} et location d'outils	11,500 —	—	12,517 70	
Location des compteurs	3,500 —	—	4,640 20	
Vente de vieux matériaux	1,000 —	—	4,703 35	
Bouches à eau particulières	1,500 —	—	1,655 —	
Vacations	500 —	—	312 50	
Recette compensant les frais généraux pour des travaux exécutés pour des particuliers . . .	10,000 —	—	17,276 10	
Loyer, ancienne machine	4,000 —	—	4,000 —	
/				
TOTAL Fr.	555,000 —		593,335 55	
Produit de l'eau affectée aux Services Municipaux	110,000 —		110,000 —	
TOTAL Fr.	665,000 —		703,335 55	
<i>A déduire</i> : Dépenses Fr.	111,600 —		118,381 25	
RESTE Fr.	553,400 —		584,954 30	
<i>A déduire</i> : Réserve pour Chèvres Fr.	—		27,000 —	
RESTE Fr.	—		557,954 30	

1892

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
Frais d'exploitation.			
Traitements	Fr. 11.400 —		
Frais généraux	» 4.551 90		
Traitement du chef mécanicien	» 3 400 —		
Assurance du personnel	» 2.502 85		
Indemnités pour habillements	» 689 60		
Entretien des bâtiments	» 2 421 85		
Chauffage	» 2.282 40		
Eclairage	» 1.280 60		
Entretien du barrage	» 1.782 10		
» des pompes et turbines	» 36.693 80		
» des pompes à vapeur	» 220 80		
» de la canalisation b. pression	» 5.221 15		
» » h. pression	» 5.030 80		
» du réservoir du bois de la Bâtie	» 678 95		
» » de Bessinge	» 476 65		
» des concessions	» 8.397 40		
» de l'outillage	» 3.145 90		
» des compteurs en location	» 2.601 35		
» des bouches particulières	» 163 50		
» des turbines à domicile	» 505 15		
» de la restitution de la force motrice	» 1.628 55	95.075	30
Amortissements.			
<i>Anciennes installations.</i>			
Bâtiments (amortissables en 50 ans).			
22 ^m amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	Fr. 4.303 15		
Amortissem ^t supplémentaire pour 1892	» 20.000 —		
12 ^m amortissement sur le bâtiment			
Usine à vapeur	» 2.780 —		
9 ^m amortissement sur le bâtiment quai de la Poste			
	» 1.000 —		
2 ^m amortissement sur l'agrandissement de l'atelier			
	» 45 —		
Réservoir du bois de la Bâtie (amortissable en 50 ans).			
22 ^m amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 1.798 95		
Passerelle s/Arve (amortissable en 50 ans).			
22 ^m amortissement sur la deuxième période de 1871 à 1880	» 1.271 85		
Canalisation basse pression (amortissable en 50 ans).			
22 ^m amortissement sur la 2 ^e période de 1871 à 1880	» 7.116 25		
<i>A reporter.</i>		Fr 38.315 20	95 075 30

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
Eau municipale.		
Valeur de l'eau employée aux services municipaux.	110.000	—
Eau ménagère, basse pression.		
Rendement de l'année	212.877	45
Eau ménagère, haute pression, rive gauche		
Rendement de l'année	17.187	65
Eau ménagère, haute pression, rive droite.		
Rendement de l'année	30 060	40
Eau motrice, basse pression.		
Rendement de l'année	45.954	15
Eau motrice, haute pression.		
Rendement de l'année	207.392	10
Eau industrielle, basse pression.		
Rendement de l'année	24.543	65
Eau industrielle, haute pression.		
Rendement de l'année	10.210	30
Entretien des embranchements et location d'outils.		
Rendement de l'année	12.517	70
Location des compteurs.		
Rendement de l'année	4.640	20
Vente de vieux matériaux.		
Rendement de l'année	4.708	35
Bouches à eau particulières.		
Rendement de l'année	1.655	—
Vacations.		
Rendement de l'année	312	50
Recette comprenant les frais généraux pour des travaux exécutés pour des particuliers	17.276	10
Loyer.		
Ancienne machine en l'île	4.000	—
<i>A reporter</i>	703.335	55

1892

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . . Fr. 38.315 20	95.075	30
12 ^e amortissement sur la canalisation spéciale pour l'usine à vapeur . . .	» 1.488 95		
7 ^{me} amortissement sur la troisième période de 1881 à 1890	» 3.318 —		
1 ^{er} amortissement sur la canalisation posée en 1891	» 580 —		
Machines (amortissables en 20 ans).			
12 ^e amortissem ^t sur la machine à vapeur . . .	» 7.044 80		
Matériel (amortissable en 10 ans).			
10 ^e amortissement sur l'appareil pour la vérification des compteurs	» 149 20		
8 ^e amortissement sur la machine à essayer les tuyaux	» 288 80		
Amortiss ^t sur l'outillage, meubles, etc. . .	» 2.475 45		
Compteurs en location (amortissables en 10 ans).			
5 ^e amortissement sur la troisième période 1881 à 1890	» 3.141 80		
1 ^{er} amortissement sur les compteurs posés en 1891	» 422 —		
Prises d'eau gratuites (amortissables en 10 ans).			
8 ^{me} amortissement sur la troisième période de 1881 à 1890	» 2 296 60		
Avances aux propriétaires.			
Moitié de la recette annuelle p ^r amortis ^t	» 3.480 —		
Remboursement de 3 avances	» 956 30		
Force motrice à domicile.			
Montant de la recette annuelle des annuités pour amortissement	» 1.850 —	65.807	40
Intérêts 3 1/2 % sur le capital engagé au 31 Déc. 1891 . . .	<u>Fr. 1.111.048 25</u>	38.886	70
<i>Nouvelles installations.</i>			
Concession des forces motrices (amortissable en 100 ans).			
7 ^e amortissement	Fr. 350 —		
Batardeaux (amortissables en 100 ans).			
7 ^e amortissement	» 3.073 —		
	<i>A reporter.</i> . . . Fr. 3.423 —	199. 769	40

1892

COMPTABILITÉ

Doit	COMPTE DE	
	Fr.	C.
<i>Report.</i> . . .	Fr. 3.423 —	199.769 10
Digue séparative (amortissable en 100 ans).		
7° amortissement	1.030 —	
Digue 2° période (amortissable en 100 ans).		
7° amortissement	245 —	
Barrage à rideaux (amortissable en 50 ans).		
7° amortissement	1.814 —	
Vannes et radier , en aval de l'Ile (amortissables en 50 ans).		
7° amortissement	1 695 —	
Vannes et radier , en amont de l'Ile (amortissables en 50 ans).		
7° amortissement	781 —	
Restitution de la force motrice aux usiniers (amortissable en 25 ans).		
7° amortissement	2.441 —	
Bâtiment des turbines (amortissable en 100 ans).		
7° amortissement	11.990 —	
Pompes et turbines (amortissables en 25 ans).		
7° amortissement sur les 10 premières turbines	35.400 —	
1° amortissement sur les groupes n° 11 et 12	6.943 —	
Machine à vapeur , transformation d'une pompe à haute pression (amortissable en 20 ans).		
5° amortissement	1.097 —	
Conduites d'alimentation inférieure et supérieure (amortissables en 17 ans).		
7° amortissement	5.590 —	
Conduite d'alimentation en fer de 1 ^m 20 de diamètre (amortissable en 50 ans).		
5° amortissement	1.900 —	
<i>A reporter.</i> . . .	Fr. 74.349 —	199.769 10

INDUSTRIELLE

1892

PROFITS ET PERTES		Avoir	
<i>Report.</i> . .	Francs 703.335	C. 55	
<i>A Reporter.</i> . .	703.385	55	

1892

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTE DE	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . . Fr. 74.349 —	199.769	10
Canalisations nouvelles, haute pression (amortissables en 50 ans).			
Conduite du Réservoir de Bessinge.			
	5 ^e amortissement » 5.495 —		
Rachat de la Société des Eaux du Rhône, rive droite.			
	6 ^e amortissement » 5.112 —		
Rachat de la Société des Eaux du Rhône, rive gauche.			
	6 ^e amortissement » 950 —		
Nouveau réseau.			
	7 ^e amortissement sur la troisième période de 1881 à 1890 » 18.845 —		
	1 ^{er} amortissement sur la canalisation posée en 1891 » 4.526 —		
Réservoir de Bessinge (amortissable en 50 ans).			
	5 ^e amortissement » 5.050 —		
Intérêts des capitaux engagés pendant la construction (amortissables en 100 ans).			
	7 ^{me} amortissement » 1.580 —		
Imprévu, frais généraux, etc. (amortissables en 100 ans).			
	7 ^e amortissement » 494 —		
Digue de la Jonction (amortissable en 100 ans).			
	7 ^e amortissement » 500 —	116.901	—
Réserve pour Usine de Chèvres, somme prélevée sur les recettes comme réserve			
		27.000	—
Intérêts 3 1/2 % sur le capital engagé au 31 Décembre 1891 <u>Fr. 5 020.211 10</u>			
		175.707	40
Bénéfice de l'année, net.			
		183.958	05
		703.335	55

INDUSTRIELLE

1892

PROFITS ET PERTES		Avoir	
		Francs	C
<i>Report . . .</i>		703.335	55
		<hr/> <hr/> 703.335	<hr/> <hr/> 55

1892

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
		Francs	C.
ANCIENNES INSTALLATIONS			
Barrage (pour mémoire)			
De 1840 à 1880, soit 1 ^{re} et 2 ^e périodes.	Fr. 71 359 75		
Amortissement acquis	» 71.359 75		
Terrain,			
sans amortissement.			
Coût du terrain de l'Usine à vapeur		60.500	—
Bâtiments,			
amortissables en 50 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période (pour mémoire.)			
Ancienne machine hydraulique en l'Ile.	Fr. 274.950 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1890	» 274 950 90		
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} pér. (annexes).	Fr. 215.157 45		
Amortissem' acquis au 31 déc. 1892	» 114.669 30		
Reste à amortir en vingt-huit annuités de fr. 3.600		100.488	15
1881. Coût de l'usine à vapeur	Fr. 139.034 35		
Amortissem' acquis au 31 déc. 1892	» 33.360 —		
Reste à amortir en trente-huit annuités de fr. 2.780		105.674	35
1883. Coût du bâtiment, quai de la Poste	Fr. 50.000 —		
Amortissem' acquis au 31 déc. 1892	» 9.000 —		
Reste à amortir en quarante-une annuités de fr. 1.000		41.000	—
1890. Agrandissement de l'atelier	Fr. 2.241 95		
Amortissem' acquis au 31 déc. 1892	» 90 —		
Reste à amortir en quarante-huit annuités de fr. 45		2.451	95
Réservoir (Bois de la Bâtie),			
amortissable en 50 ans.			
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période	Fr. 85.260 80		
Amortissem' acquis au 31 déc. 1892	» 34.889 40		
Reste à amortir en vingt-huit annuités de fr. 4.799		50.371	40
Passerelle s/Arve,			
amortissable en 50 ans.			
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période	Fr. 63.568 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 27.976 20		
Reste à amortir en vingt-huit annuités de fr. 1.272		35.592	70
<i>A reporter.</i>		395.778	55

1892

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
	<i>Report.</i>	Francs	C.
		395 778	55
Canalisation (basse pression)			
amortissable en 50 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période (pour mémoire)	Fr. 538.462 85		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890	» 538 462 85		
De 1871 à 1880, soit 2 ^{me} période	Fr. 355.818 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1892	» 156.558 70		
Reste à amortir en vingt-huit annuités de fr. 7,416		199.259	30
1880. Coût de la canalisation spéciale pour l'alimentation des machines à vapeur			
	Fr. 74.447 75		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1892	» 17.867 40		
Reste à amortir en trente-huit annuités de fr. 1.489		56.580	35
De 1881 à 1890, soit 3 ^e période	Fr. 172.138 75		
Amortissement acquis au 31 déc 1892	» 29.453 40		
Reste à amortir en quarante-trois annuités de fr. 3.318		142.685	35
1891. Canalisation établie.	Fr. 29.013 05		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 580 —		
Reste à amortir en quarante-neuf annuités de fr. 580.		28.433	05
1892. Canalisation établie		9.003	70
Machines			
amortissables en 20 ans.			
De 1840 à 1870, soit 1 ^{re} période (pour mémoire)	Fr. 217.156 50		
De 1871 à 1880, soit 2 ^e période (pour mémoire)	» 216.203 85		
	Fr. 433.360 35		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1890	» 433.360 35		
1880. Coût des machines à vapeur	Fr. 140.483 20		
Amortissem ^t acquis au 31 déc. 1892	» 84.129 80		
Reste à amortir en huit annuités de fr. 7.045		56. 358	40
Matériel			
amortissable en 10 ans			
Coût des appareils électriques et téléphoniques	Fr. 6.627 40		
Amortissement acquis au 31 déc. 1891	» 6.627 40		
Pour mémoire.			
	<i>A reporter.</i>	888.098	70

1892

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN		
		<i>Report</i> . . .	Francs 888.098	C. 70
Coût de l'appareil pour vérifier les compteurs	Fr. 1.491 60			
Amortissement acquis	1.491 60			
Pour mémoire.				
Coût de la machine à essayer les tuyaux. Fr.	2.887 70			
Amortissem. acquis au 31 déc. 1892. »	2 310 10			
Reste à amortir en deux annuités de fr. 289			577	60
Outillage, meubles, ustensiles, etc.	Fr. 24.754 55			
Achat d'outils en 1892	» 1.177 20			
	Total Fr. 25.931 75			
Amortissement en 1892	» 2.475 45		23.456	30
Compteurs en location				
amortissables en 10 ans.				
De 1881 à 1890, soit 3 ^e période	Fr 33.143 40			
Amortissement acquis au 31 déc. 1892 »	17.434 60			
Reste à amortir en cinq annuités de fr. 3.142			15.708	80
1891. Compteurs installés	Fr. 4.222 30			
Amortissement acquis au 31 déc. 1892 »	422 —			
Reste à amortir en neuf annuités de fr. 422			3.800	30
1892. Compteurs installés			5.069	35
Prises d'eau gratuites				
amortissables en 10 ans.				
De 1882 à 1885, soit 3 ^m période, 265 prises	Fr. 26.406 35			
Amortissement acquis au 31 déc. 1892 . . .	21.813 10			
Reste à amortir en deux annuités de fr. 2.297			4.593	25
Avances aux propriétaires.				
Amortissables chaque année par la moitié du produit des abonnements.				
De 1887 à 1891, 148 installations.	Fr. 58.156 70			
1892, 5	2.050 —			
	Fr. 60.206 70			
Amortissement acquis au 31 déc. 1892 . .	18.367 30			
Reste à amortir			41.839	40
Turbines motrices à domicile.				
Amortissables chaque année par le produit des annuités payées comme location.				
De 1887 à 1891, 9 installations	Fr. 11.794 60			
Amortissement acquis au 31 déc. 1892 . .	7.713 —			
Reste à amortir			4.081	60
		<i>A reporter</i>	987.225	30

BILAN	Passif	
<i>Report . . .</i>	Francs 6.436.073	30
6.436.073	30	

1892

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
	<i>Report . . .</i>	Francs 987.225	C. 30
Marchandises.			
Approvisionnement en magasin suivant inventaire		88.300	10
NOUVELLES INSTALLATIONS			
Concession des forces motrices.			
amortissable en 100 ans.			
Coût de la concession (Dédommagement payé à MM. Henneberg et C ^{ie})	Fr. 35.000 —		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1892	» 2.450 —		
Reste à amortir en quatre-vingt-treize annuités de fr. 350		32.550	—
Batardeaux			
amortissables en 100 ans.			
Coût desatardeaux	Fr. 304.796 50		
Amortissem. acquis au 31 déc. 1892	» 18.946 55		
Reste à amortir en quatre-vingt-treize annuités de fr. 3.073		285.849	95
Digue séparative			
amortissable en 100 ans.			
Coût de la digue	Fr. 102.521 30		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 6.663 05		
Reste à amortir en quatre-vingt-treize annuités de fr. 1.030		95.858	25
Digue, 2^{me} période			
amortissable en 100 ans.			
Coût de la digue	Fr. 24.516 68		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 1.715 —		
Reste à amortir en quatre-vingt-treize annuités de fr. 245		22.801	70
Barrage à rideaux			
amortissable en 50 ans.			
Coût du barrage	Fr. 88.825 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 10.806 —		
Reste à amortir en quarante-trois annuités de fr. 1.814		78.019	90
Vannes et radier en aval de l'Ile			
amortissables en 50 ans.			
Coût des dits	Fr. 81.596 60		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 8.686 05		
Reste à amortir en quarante-trois annuités de fr. 1.695		72.910	55
	<i>A reporter . . .</i>	1.663.515	75

1892

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . .	1.663.515	75
Vannes et radier en amont de l'île			
amortissables en 50 ans.			
Coût des dits.	Fr. 38.251 85		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 4.654 —		
Reste à amortir en quarante-trois annuités de fr. 781		33.597	85
Restitution de la force mot. aux usiniers (amortissable en 25 ans)			
Coût des installations	Fr. 62.735 70		
Amortissement acquis au 31 déc 1892.	» 16.168 20		
Reste à amortir en dix-huit annuités de fr. 2.580		46.567	50
Bâtiment des turbines (amortissable en 100 ans).			
Coût du bâtiment, 1 ^{re} période.	Fr. 694.452 80		
Coût du bâtiment, 2 ^{me} période.	» 497.976 95		
Bâtiment, 3 ^{me} période (en construction)	» 133.211 50		
	Total Fr. 1.325 641 25		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 77.340 80		
	1.248.300 45		
1892. Achèvem^t du bâtiment, 3^{me} période	59.845 75		
Reste à amortir en quatre-vingt-treize annuités de fr. 14.200		1.308.146	20
Pompes et turbines (amortissables en 25 ans).			
De 1884 à 1890. Coût des 10 premiers groupes, treuils roulants et réservoirs de régularisation			
	Fr. 820.947 90		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 181.600 80		
Reste à amortir en dix-huit annuités de fr. 35.520		639.347	10
1891. Coût des groupes N^{os} 11 et 12	Fr. 173.590 65		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892.	» 6.943 —		
Reste à amortir en vingt-quatre annuités de fr. 6.943		166.647	65
1892. Coût des groupes N^{os} 13 et 14		162.042	50
Machine à vapeur (amortissable en 20 ans).			
Coût de la transformation d'une pompe à haute pression	Fr. 21.945 80		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	» 5.485 25		
Reste à amortir en quinze annuités de fr. 1.097		16 460	55
	<i>A reporter.</i> . . .	4 086.325	10

INDUSTRIELLE

1892

PROFITS ET PERTES	Avoir	
	Francs	C.
<i>Report. . .</i>	6.436.073	30
<i>A reporter. . .</i>	6.436.073	30

Actif		BILAN	
		Francs	C.
	<i>Report.</i> . . .	4.036.325	10
Conduites d'alimentation inférieure et supérieure (amortissables en 17 ans).			
Coût des conduites	Fr. 120.920 —		
A déduire : subvention de l'Etat.	50.000 —		
	Reste Fr. 90.920 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	35.020 50		
Reste à amortir en dix annuités de fr. 5.590		55.899	50
Conduite d'alimentation en fer de 1 m. 20 de diam* (amortiss. en 50 ans.)			
Coût de la partie inférieure	Fr. 95.000 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	9.500 —		
Reste à amortir en quarante-cinq annuités de fr. 1.900		85.500	—
1892. Coût de la partie supérieure		110.243	45
Canalisations nouvelles, haute pression (amortissables en 50 ans).			
Coût de la canal du réserv. de Bessinge	Fr. 275.030 60		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	27.675 —		
Reste à amortir en quarante-cinq annuités de fr. 5.495		247.355	60
Coût du rachat de la Société des Eaux du Rhône, rive droite	Fr. 255.600 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	30.672 —		
Reste à amortir en quarante-quatre annuités de fr. 5.412		224.928	—
Coût du rachat de la Société des Eaux du Rhône, rive gauche	Fr. 47.500 —		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	5.700 —		
Reste à amortir en quarante-quatre annuités de fr. 950		41.800	—
De 1884 à 1890. Coût du nouveau réseau	Fr. 903.420 45		
Coût du nouveau réseau (établi sur le crédit du Service des Eaux)	10.237 25		
	Total Fr. 913.657 70		
Amortissement acquis au 31 déc. 1892	103.294 80		
Reste à amortir en quarante-quatre annuités de fr. 18.845		810.362	90
1891. Canalisation établie	Fr. 244.881 75		
A déduire : Canalisation basse pression	18.585 65		
	Reste Fr. 226.296 10		
Amortissement acquis au 31 déc 1892	4.526 —		
Reste à amortir en quarante-neuf annuités de fr. 4.526		221.770	10
1892. Canalisation établie		58.357	75
	<i>A reporter</i>	5.892.542	40

INDUSTRIELLE

1892

BILAN	Passif	
<i>Report . . .</i>	Francs 6.436.073	C. 30
<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> 6.436.073	<hr/> <hr/> 30

CHAPITRE VIII

VOIRIE

Chef de service : M. VAUCHER-GRASSET.

<i>Dépenses.</i>	<i>Recettes</i>
Budget n° 46 à 51	Vente de ruclons
Voté Fr. 275,900 —	et établissement de trottoirs
Crédit supplém.	Prévu Fr. 53,000 —
pour trottoirs . . . 12,000 —	Reçu 62,741 25
(arrêté du Cons.	
Mun. du 15 Juil-	Reçu en plus . . . <u>Fr. 9,741 25</u>
let 1892).	
<u>Fr. 287,900 —</u>	
Dépensé 372,410 15	
Dépensé en plus. <u>Fr. 84,510 15</u>	

Aux *recettes*, le vente des ruclons n'a pas atteint le chiffre prévu ; par contre, l'établissement des trottoirs a donné une notable augmentation ; voici le détail des recettes :

	Prévu	Reçu
Vente de ruclons	Fr. 48,000 —	Fr. 45,204 80
Etablissement de trottoirs	» 5,000 —	» 17,536 45
	<u>Fr. 53,000 —</u>	<u>Fr. 62,741 25</u>
Reçu en plus	» 9,741 25	
	<u>Fr. 62,741 25</u>	

Quant aux *dépenses*, chacune des subdivisions qui suivent en indique la position, et énumère les causes principales auxquelles il y a lieu d'attribuer les excédents parfois assez considérables qu'elles présentent. Il est à remarquer, d'autre part, que plusieurs des rubriques les plus importantes de ce service se trouvaient dotées beaucoup plus largement dans le passé, et que les sommes allouées actuellement résultent de réductions successives introduites à la suite d'exercices exceptionnellement favorables.

C'est ainsi que le compte « rues pavées » disposait, de 1878 à 1880, d'une allocation variant de 70 à 80,000 fr., que le compte « rues macadamisées » s'élevait de 52 à 55,000 fr., le chapitre « établissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers » à 25,000 fr., le sablage et l'arrosage à 12,000 fr. Ces chiffres, s'ils ne justifient pas entièrement les excédents constatés, les expliquent tout au moins dans une certaine mesure, du moment qu'ils portent sur des branches de service qui n'ont pu que s'accroître depuis lors.

SECTION I

Administration.

Budget n° 46.

Voté	Fr. 9,200 —
Dépendé	» 9,219 55
Dépendé en plus . .	<u>Fr. 19 55</u>

SECTION II

Rues.

Budget n° 49.

Voté	Fr. 242,000 —
Arrêté du Conseil Municipal du 15 juillet 1892 pour réfection de trottoirs	<u>» 12,000 —</u>
	Fr. 254,000 —
Dépendé	» 312,160 80
Dépendé en plus.	<u>Fr. 58,160 80</u>

Entretien des rues pavées et asphaltées.

Budget n° 47, lettre a.

Voté	Fr. 25,000 —
Dépendé.	» 18,843 90
Dépendé en moins .	Fr. <u>6,156 10</u>

Les travaux de pavage des rues ont été limités à l'entretien strictement nécessaire des chaussées.

Quelques réfections relativement importantes ont été exécutées dans la rue de Hollande, sur le quai des Bergues, les places du Molard, de Longemalle et du Rhône, et dans la rue Winkelried.

L'entretien du pavé de bois a occasionné en 1892 une dépense de 2600 fr. environ, dont la majeure partie s'applique à la section de la rue du Rhône exécutée en 1885. Cette dépense ne pourra désormais que s'accroître en raison de l'extension donnée à ce mode de pavage.

En exécution de la convention du 25 juin 1885 relative à la vente des terrains de la rue Céard, la Ville a procédé à la prolongation de cette rue entre le Grand-Quai et l'entrée du pont du Mont-Blanc. Ce tronçon de rue a été pourvu de bordures de trottoirs et de rigoles pavées. Une fontaine sera établie sur la parcelle, de forme triangulaire, comprise entre la nouvelle voie, le Grand-Quai et le tronçon de rue tendant de la place du Lac au pont du Mont-Blanc.

Notons enfin que les refuges circulaires de la place Neuve situés dans l'axe du théâtre ont été agrandis et portés à 12 mètres de diamètre, de façon à permettre la plantation d'arbres de petites dimensions destinés à diminuer l'aridité de cette vaste place, sans nuire cependant à la perspective des édifices qui la décorent.

Huit passerelles pavées ont été créées sur divers points.

NOUVEAUX QUARTIERS. — ELARGISSEMENTS, ETC.

Les opérations suivantes ont été ratifiées en 1892 par le Conseil Municipal :

Un échange de parcelles de terrain d'égales contenances, destiné à faciliter la circulation dans l'ancienne rue Gevray, a été conclu entre la Ville et l'Hospice Général.

La Ville a reçu comme voies municipales deux tronçons de rues de 10 mètres de largeur, créées dans l'ancien domaine de la Prairie, ainsi que quelques parcelles destinées à compléter un rond-point à la croisée des rues de la Prairie et du Jura.

La Ville a aliéné deux parcelles de contenances insignifiantes au devant des immeubles en voie de reconstruction 5 et 7 de la rue de la Croix-d'Or, dans le but de rectifier sur ce point l'alignement de la rue.

Une parcelle de faible superficie a été acquise par la Ville en vue de la rectification de la rue du Port au devant de la salle de conférences récemment construite.

II

Entretien spécial de la voie ferrée Rive-Neuve.

Budget n° 47, lettre b.

Voté	Fr. 3.000 —
Dépendé.	» 2.736 45
Dépendé en moins	<u>Fr. 263 55</u>

III

Entretien des rues macadamisées.

Budget n° 47, lettre c.

Voté.	Fr. 43.000 —
Dépendé	» 56.220 50
Dépendé en plus	<u>Fr. 13.220 50</u>

Ce compte du budget municipal s'applique, ainsi que nous l'avons exposé dans de précédents comptes-rendus, à un ensemble assez étendu de travaux et d'approvisionnements; il comprend en particulier l'enlèvement de la boue et de la poussière, l'arrachage des herbes, le clayage du gravier dans les dépôts et, en général, toutes les occupations qui ne rentrent pas dans une rubrique déterminée des travaux de voirie.

C'est dire que l'importance de ce compte dépend, plus que tout autre, du nombre et de la valeur des ouvriers employés.

Nous observons à ce sujet qu'en 1892 la moyenne des journées a été de 55, supérieure de 12 aux chiffres des années 1883 à 1885. Sans insister autrement sur les conclusions à tirer de cette augmentation de notre personnel, nous pensons qu'un recrutement plus sévère, limité aux sujets jeunes, vigoureux et travailleurs, marquerait un réel progrès dans l'activité de ce service; une semblable ligne de conduite heurterait au début bien des préjugés et des habitudes acquises, mais relèverait notablement la valeur effective du personnel.

Les autres causes très réelles de l'excédent de dépense sont les suivantes :

La substitution du macadam au pavé dans les rues de la vieille ville, la plupart à forte pente et facilement ravinées par les pluies, a notablement accru les frais d'entretien depuis quelques années.

La pose des voies de tramways sur l'accotement des chaussées en rend l'entretien extrêmement difficile et onéreux, parce que l'écoulement de l'eau dans les rigoles latérales en est empêché; cet inconvénient est devenu particulièrement sensible pour le boulevard de Plainpalais, et surtout pour la rue de Lausanne, où une équipe d'ouvriers a dû être maintenue presque en permanence pendant la majeure partie de l'année.

IV

Entretien des trottoirs.

Budget n° 47, lettre d.

Voté	Fr. 12,000 —
Crédit supplémentaire (arrêté du Conseil Municipal du 15 juillet 1892).	• 12,000 —
	<hr/>
	Fr. 24,000 —
Dépensé	• 35,276 40
Dépensé en plus	<hr/> <u>Fr. 11,276 40</u>

Le remplacement des trottoirs asphaltés par des dallages en ciment a atteint en 1892 une importance inusitée, mais néanmoins conforme à nos prévisions. Nous ne reviendrons pas sur les considérations consignées dans nos comptes-rendus antérieurs pour justifier la nécessité de ce genre de travaux. Rappelons seulement qu'il s'agit là d'un effort temporaire, lequel chargera notre budget pendant quelques années encore, mais qui sera suivi d'une longue période de détente.

Les superficies transformées ont atteint, en 1892, 7200 m², dont 3400 sur la rive gauche et 3800 sur la rive droite; les réfections en asphalte coulé ont à peine dépassé le chiffre de 100 m².

Le crédit de 12,000 fr, porté au budget a été rapidement épuisé, et le Conseil Municipal a bien voulu nous allouer dans le courant de l'année un supplément de 12,000 fr. qui a été loin de suffire aux nécessités de la situation. Chacun a pu se rendre compte de l'urgence des travaux exécutés et de l'économie scrupuleuse avec laquelle ils ont été décidés et conduits.

Des mécomptes financiers tels que celui que nous enregistrons ici sont supportés plus facilement quand on a le sentiment qu'ils s'appliquent à une œuvre durable, ce qui sera le cas ici.



V

Intérêts et amortissement des recriptions émises pour l'établissement du pavage en bois.

Budget n° 47, lettre e	
Voté . . .	Fr. 19,300 —
Dépendé . . .	<u>» 19,300 —</u>

Nous avons indiqué dans le premier chapitre du présent compte-rendu la position de ce compte au 31 décembre dernier.

VI

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 47, lettre g		Ch. VIII, lettre b	
Voté	Fr. 10,000 —	Prévu	Fr. 5,000 —
Dépendé	<u>» 28,092 40</u>	Reçu	<u>» 17,536 45</u>
Dépendé en plus.	<u>Fr. 18,092 40</u>	Reçu en plus.	<u>Fr. 12,536 45</u>

L'établissement des nouveaux trottoirs dépend, on le sait, de l'essor que prend l'industrie du bâtiment; les lois et règlements en vigueur obligent la Ville à participer pour moitié aux frais qui résultent de leur établissement; la dépense afférente ne peut donc être rigoureusement proportionnée aux ressources d'un budget établi généralement sur les indications des exercices précédents, et non sur les prévisions plus ou moins hypothétiques du nombre de bâtiments qui seront construits dans l'année.

Il est à observer, au surplus, que le coût des trottoirs est relativement beaucoup moins élevé que celui des chaussées pavées, et que ceux-ci contribuent cependant dans une mesure plus appréciable à la facilité des communications.

Les trottoirs de l'Hôtel des Postes et celui de la nouvelle école

de la rue Necker, exécutés entièrement aux frais de la Ville, ont contribué à élever le coût des trottoirs neufs. En outre, il en a été construit au devant de 33 immeubles, la plupart nouvellement construits.

VII

Sablage et arrosage des rues.

Budget n° 47, lettre *g*.

Voté	Fr. 10,000 —
Dépensé.	» 17,120 60
Dépensé en plus. . .	<u>Fr. 7,120 60</u>

L'excédent de dépenses constaté sur ce chapitre doit être attribué, en première ligne, à la continuité exceptionnelle du temps chaud et sec observé pendant l'été.

Le service de l'arrosage a été, de ce fait, augmenté dans une mesure exceptionnelle.

VIII

Nettoisement des rues.

Dépenses.

Recettes.

Budget n° 47, lettre <i>h</i>		Ch. VIII, lettre <i>a</i>	
Voté.	Fr. 110,000 —	Prévu.	Fr. 48,000 —
Dépensé.	» 118,046 60	Reçu	» 45,204 80
Dépensé en plus. . .	<u>Fr. 8,046 60</u>	Reçu en moins . .	<u>Fr. 2,795 20</u>

L'excédent de dépenses constaté sur ce chapitre dans nos précédents comptes-rendus s'est reproduit en 1892 et pourra difficilement disparaître à l'avenir. Les observations que suscitent de la part du public et du Bureau de salubrité, strict observateur du règlement de police, les dépôts temporaires d'immondices admis jusqu'ici sur divers points de la banlieue, obligent l'administration à des

transports plus nombreux et simultanés sur les dépôts éloignés : de là augmentation du nombre des chevaux et des conducteurs.

Dans le but de rendre moins gênant pour le public le transport des balayures au travers de la ville, l'administration a fait pourvoir les tombereaux de bâches en toile ; d'autre part, elle a mis à l'essai deux modèles de tombereaux couverts mieux adaptés à l'emploi récemment introduit des caisses à balayures. La solution à trouver serait facile s'il ne fallait pas rendre ces véhicules susceptibles de circuler à travers champs pour y déverser leur contenu. C'est un côté du problème qui rend plus malaisé le remplacement de l'antique tombereau, lequel a l'avantage de pénétrer partout.

Quoi qu'il en soit, la question est à l'étude, et l'administration municipale se guidera d'après les résultats de l'expérience.

IX

Entretien des passages, escaliers et grilles de clôture.

Budget n° 47, lettre i	
Voté	Fr. 1500 —
Dépensé	968 50
Dépensé en moins	<u>Fr. 531 50</u>

Les travaux exécutés sur ce crédit et qu'il y a lieu de mentionner sont :

La reconstruction en granit d'un des escaliers du Bourg-de-Four et de la rampe existant au haut du Perron ; l'exécution d'un travail analogue sur une partie du passage des Degrés de Poules, enfin l'acquisition de trois bancs en fer placés à l'angle est de la place des Alpes.

X

Entretien des latrines publiques et urinoirs.

Budget n° 47, lettre j	
Voté	Fr 8000 —
Dépensé	7253 25
Dépensé en moins	<u>Fr. 746 75</u>

Nous mentionnerons dans ce chapitre la pose d'une colonne lumineuse au Cours de Rive. Le refuge voisin de l'entrée de la Halle a été agrandi pour y loger cet édicule sans gêner la circulation.

Sur un point aussi fréquenté et qui sert de tête de ligne à plusieurs voies de tramways, la nouvelle colonne remplace avec avantage l'installation défectueuse qui existait auparavant.

XI

Noms de rues et numéros de maisons.

Budget n° 47, lettre k.

Voté	Fr. 200 —
Dépendé	» 215 60
Dépendé en plus	<u>Fr. 15 60</u>

Sur la proposition du Conseil d'Etat, le Conseil Administratif a décidé que le nom de *rue Albert Richard* serait donné à la rue tendant de la rue Neuve-du-Temple à celle du Mandement, parallèlement à la rue de St-Jean, lorsqu'elle deviendra voie municipale. On sait, en effet, que des difficultés résultant de la différence de niveau entre les deux côtés de cette rue ont empêché jusqu'ici qu'elle fût reçue par la Ville.

XII.

Entretien des chevaux de la ville.

Dépendé	<u>Fr. 8086 60</u>
-------------------	--------------------

Cette dépense, qui ne faisait pas jusqu'ici l'objet d'une rubrique spéciale au budget, était répartie entre les divers services, pour lesquels la dépense avait été faite. Nous estimons que ce mode de procéder doit être abandonné, et pour commencer à mettre en pratique ce système d'un crédit spécialement affecté à cette

nous la faisons, pour l'exercice de 1892, rentrer dans le chapitre *Rues*, et nous proposerons lors de la présentation du budget de 1894, de la faire figurer régulièrement dans ce même chapitre à titre définitif.

La Ville entretient habituellement quatre ou cinq chevaux, outre ceux qu'elle loue, suivant contrats passés avec des entrepreneurs voituriers, pour l'enlèvement des immondices de la ville.

SECTION III

Ponts et Quais.

	Budget n° 48	
	Voté	Dépensé
a) Entretien des ponts et quais	Fr. 5000 —	Fr. 9,924 70
b) des bateaux et chaînes		
de sauvetage	200 —	830 —
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 5200 —	Fr. 10,754 70

Dépense extraordinaire.

Réfection de la passerelle sur l'Arve allant au Bois	
de la Bâtie	10,022 20
	<hr/>
Ensemble	Fr. 20,776 90
Moins : crédit budgétaire	5,200 —
	<hr/>
Dépensé en plus	Fr. 15,576 90

L'entretien de nos ponts n'a donné lieu à aucune observation particulière, si ce n'est peut-être que la situation fâcheuse signalée dans le compte-rendu de l'an dernier à propos du tablier des ponts de l'île ressort avec plus d'évidence encore des résultats constatés en 1892.

L'entretien de l'asphalte comprimé, par suite de la déformation des tôles, a atteint une somme de 3,000 fr. Il est probable que d'ici à quelques années l'administration municipale aura avantage à remplacer les tôles embouties du tablier actuel par des fers zorès

d'un fort échantillon ; l'asphalte comprimé constitue une chaussée excellente, à la condition toutefois d'être appliqué sur une surface résistante, or tel n'est pas le cas pour les ponts de l'île.

La situation n'a pas changé en ce qui concerne le pont du Mont-Blanc ; nous mentionnerons toutefois que la Compagnie des tramways, qui négligeait trop volontiers l'exécution des travaux qui lui incombait, a été invitée à remettre dans un état satisfaisant la zone dont l'entretien lui incombe. De son côté, la Ville fera ce qui dépendra d'elle pour maintenir dans un état tolérable de viabilité ce tablier de pont, dont la construction est très défectueuse.

Les parties des trottoirs les plus usées ont été remplacées par un dallage en ciment. Ce travail pourra être continué au fur et à mesure que la nécessité s'en imposera, jusqu'à substitution complète de ce système à l'ancien.

Une partie des trottoirs des ponts de l'île et de la Coulouvrenière ont subi la même transformation.

Quelques observations ont été présentées au Conseil Municipal au sujet des désordres qui se sont produits à la culée, rive gauche, du pont de la Coulouvrenière.

Le cadre de ce compte-rendu ne nous permet pas d'entrer dans de longs détails à cet égard ; il y a lieu de constater toutefois que la maçonnerie de cette culée a subi, probablement dès l'origine du pont, un mouvement aussi bien dans le sens horizontal que dans le sens vertical, que ce mouvement ne s'aggrave que dans une mesure extrêmement lente, qu'il est surveillé par des observations périodiques, et qu'il n'y a actuellement aucune inquiétude à concevoir au sujet de la solidité de cette culée, qui pourra durer de longues années encore.

La passerelle du Bois de la Bâtie a subi une transformation complète ; le tablier en bois, absolument hors de service, a été remplacé par une poutraison en fer recouverte d'un dallage en ciment, ainsi que cela a été exposé au compte-rendu de 1891. La dépense s'est élevée, comme on vient de le voir, à 10,000 fr. environ.

SECTION IV

Entretien des égouts.

	Budget n° 49.	
	Voté.	Dépensé.
a. Réparations	Fr. 5,000 —	Fr. 5,104 25
b. Nettoyage	» 5,000 —	» 4,226 95
	<u>Fr. 10,000 —</u>	<u>Fr. 9,331 20</u>
Dépensé en moins		» 668 80
Montant du crédit.		<u>Fr. 10,000 —</u>

L'entretien du réseau d'égouts n'a donné lieu à aucune dépense de quelque importance, si l'on en excepte toutefois le nettoyage périodique des collecteurs. Le coût de ce travail s'est élevé à 4,500 fr. pour la rive gauche et à moins de 500 fr. pour la rive droite.

Nous vous exposons l'an dernier la convenance qu'une loi fixât d'une manière précise la mesure dans laquelle les propriétaires intéressés à la construction de canaux d'égout fussent tenus d'y participer. A la suite de négociations poursuivies entre l'Etat et la Ville, cette question a reçu une heureuse solution, et la loi du 2 juillet 1892 fixe exactement et équitablement le taux de la participation réciproque de l'Administration compétente et des propriétaires.

Nous avons donné plus haut des explications détaillées à ce sujet.

SECTION V

Dépôts.

	Budget n° 50	
	Voté	Dépensé
a) Entretien et loyer des dépôts . .	Fr. 2,000 —	Fr. 2,149 80
b) Achat et entretien d'outils et matériel	» 2,500 —	» 3,583 20
	<u>Fr. 4,500 —</u>	<u>Fr. 5,733 —</u>
Dépensé en plus	» 1,233 —	
Somme égale	<u>Fr. 5,733 —</u>	

Nous ne reviendrons pas sur les motifs qui ont conduit le Conseil Administratif à vous proposer la construction d'un hangar de voirie à front de la rue des Casemates, sur un terrain concédé par l'Etat pour une durée de 30 années, moyennant une location de 250 fr. Ce hangar a été construit et livré à sa destination au commencement de l'hiver.

SECTION VI

Enlèvement des neiges.

Budget n° 51.	
Voté	Fr. 5,000 —
Dépendé	» 15,188 70
Dépendé en plus	<u>Fr. 10,188 70</u>

La somme de fr. 15,188.70 indiquée ci-dessus ne forme que le tiers de la dépense réellement effectuée. Celle-ci s'est élevée à fr. 45,566.05, dont les deux tiers, soit fr. 30,377.35, sont à recouvrer en 1893, au moyen des centimes additionnels portés spécialement pour cet objet sur les bordereaux d'impôts (arrêté du Conseil Municipal du 5 janvier 1849).

Bien qu'aucune chute de neige d'importance extraordinaire ne soit survenue dans le courant de 1892, les mois de janvier et février ont été marqués par de nombreuses chutes qui ont provoqué de fortes dépenses de déblaiement. Rappelons encore ici que les transports par tombereaux constituent le principal élément de ce coût, surtout quand la masse de neige tombée est importante. Les travaux d'utilisation des forces motrices du Rhône ont eu pour effet de restreindre notablement les points de déchargement, et d'augmenter la distance des transports.

CHAPITRE IX

ÉCLAIRAGE DE LA VILLE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 52,		Chapitre IX.	
Voté	Fr. 133,297 85	Prévu	Fr. 32,661 85
Dépendé	108,931 10	Reçu	32,364 25
Dép. en moins	<u>Fr. 24,366 75</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 297 60</u>

Les appareils de l'éclairage public n'auraient pas varié dans une mesure sensible pendant l'année 1892 si la nécessité d'éclairer d'une manière convenable les abords du nouvel Hôtel des postes de la rue du Mont-Blanc n'avait conduit la Ville à placer sur ce point quelques nouveaux becs intensifs, dont deux de 1000 lit. et 4 de 500.

La totalité des becs de l'éclairage public comprenait à la fin de 1892 :

- 549 becs de nuit entière,
- 732 . de minuit,
- 93 . d'éclairage supplémentaire d'été,
- 20 . à forte consommation,

au total 1394 becs, comprenant 60 becs Krausé à consommation de 500 lit. remplacés à minuit par des becs ordinaires : le nombre des nouveaux becs ressort donc à 13.

Le montant des installations particulières de gaz effectuées par la Compagnie en 1892 et que la Ville s'est engagée à racheter à l'expiration de la concession se décompose comme suit :

Installations de colonnes montantes	Fr. 75,202 25
Inst. de compte à demi, part de la Compagnie	5,376 30
Installations de 30 fr.	46,290 —
au total	<u>Fr. 126,868 55</u>

L'attention du Conseil Administratif a été attirée sur le fait que, par suite d'une erreur inexplicable, dont l'origine remonte aux débuts de la concession de l'usine à gaz, les prix payés par la Ville pour les becs de l'éclairage public se trouvaient majorés dans une certaine mesure, en sorte que le prix du mètre cube de gaz ne correspondait pas au chiffre fixé dans la convention. A la suite de la diminution de prix consentie par la Compagnie en 1865, cette erreur se reproduisit sans avoir été relevée, et continua à augmenter sans motif explicable les sommes réclamées par la Compagnie du gaz et acquittées par la Ville. La cause qui a contribué à laisser cette erreur inaperçue provient de ce que, alors que le prix de base était compté au mètre cube, l'éclairage était payé par bec de chaque catégorie ramené à une durée moyenne d'allumage. La durée de l'éclairage variant dans une forte mesure suivant la saison de l'année, le prix de chaque bec résultait d'un calcul assez complexe qui paraissait avoir été vérifié, mais qui, en réalité, ne l'avait pas été jusqu'à l'année dernière.

Le Conseil Administratif proposa au Conseil d'administration de la Compagnie d'examiner la réclamation de la Ville ; après plusieurs conférences, il fut établi que cette majoration de prix était absolument ignorée de la Compagnie du gaz, et qu'aucun document ne pouvait jeter quelque lumière sur son origine, que la diminution de prix consentie en 1865 par la Compagnie était basée sur les recettes encaissées et n'eût probablement pas été accordée dans la même mesure si le prix de la convention eût été strictement appliqué.

La Compagnie, tout en se déclarant disposée à indemniser la Ville du tort qui lui avait été causé pendant une longue série d'années, déclarait ne pouvoir revenir sur les comptes antérieurs approuvés par ses actionnaires, mais offrait d'abaisser à 0,20 c. par mètre cube le prix du gaz, précédemment fixé à 0,23 $\frac{1}{3}$ c., tout en ramenant le prix des divers becs au taux de leur consommation réelle; le Conseil Administratif s'est déclaré disposé à accepter le

principe de cette transaction et a obtenu de la Compagnie que cette réduction datât du 1^{er} janvier 1892 et que son effet s'appliquât par conséquent aux 4 dernières années de la concession. Sur la base de la consommation actuelle, cette réduction annuelle se monte à 27,000 fr. au minimum, ce qui soulagera d'autant le budget de l'éclairage public.

CHAPITRE X

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des inspecteurs municipaux : M. F. ROLLER.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
		Contraventions de police	
Voté	Fr. 26,540 —	Prévu	Fr. 1500 —
Dépensé	» 27,590 85	Reçu	» 1480 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 4,050 85</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 20 —</u>

La dépense en plus porte sur *l'entretien des cygnes* ; en outre, une réparation non prévue au budget a dû être faite aux enclos de l'île Rousseau. Il y a eu, par contre, économie sur les *frais d'habillement des agents*.

Pendant l'année 1892, la Police municipale a relevé 741 contraventions, soit 29 de moins qu'en 1891. En voici le détail :

- 63 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
- 20 dépôts de balayures sur la voie publique.
- 3 tentes non autorisées.
- 51 enseignes placées sans autorisation.
- 9 dépôts de matériaux non autorisés.
- 5 lavages dans les fontaines.
- 19 travaux sur la voie publique non autorisés.
- 29 travaux non ou mal éclairés.
- 25 travaux négligés.
- 20 stationnements d'ânes, de chevaux sur la voie publique.

244 contraventions, à reporter.

- 244 *Report d'autre part.*
101 embarras divers sur la voie publique.
90 malpropreté des cours, allées et latrines.
23 transports de fumier aux heures interdites.
62 tapis secoués sur la voie publique.
2 linges étendu hors des fenêtres.
4 bois refendu sur la voie publique.
6 voitures non éclairées.
59 vases sans barrières sur les fenêtres.
24 circulation de voitures et chars dans les marchés.
6 objets prohibés, tels que : poules, lapins, pigeons.
7 affichages interdits.
11 allures défendues (chevaux).
4 scandales dans les halles et marchés.
33 eaux répandues sur la voie publique.
21 neige sur les trottoirs et dépôts sur la voie publique.
9 immeubles sans récipient pour les immondices.
13 jets de pierres sur la voie publique.
5 chiens non tenus à l'attache dans la promenade du Lac.
4 cardages de matelas sur la voie publique.
3 pêche interdite.
2 verre brisé sur la voie publique
4 ponts suspendus sans rebord.
4 échafaudages.

741 contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées	87
Transmises à la Justice de paix	38
Réglées au Bureau de la Police municipale	616
Total égal	<u>741</u>

Il y a eu, en outre, 18 fourrières, objets divers abandonnés sur la voie publique, chevaux, ânes, etc.

Un de nos inspecteurs, M. Héritier, est décédé. Il a été remplacé par M. L. Siegfried. Un autre inspecteur, M. Magnénat, a permuté avec M. Wallner, concierge de la Halle de l'île.

CHAPITRE XI

**HALLES ET MARCHÉS
ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 54.		Lettres <i>a</i> à <i>k</i> .	
Voté.	Fr. 8,400 —	Prévu	Fr. 137,000 —
Dépensé	» 9,801 25	Reçu.	» 146,080 75
Dépensé en plus.	<u>Fr. 1,401 25</u>	Reçu en plus.	<u>Fr. 9,080 75</u>

L'excédent des dépenses porte sur les lettres *d*, *entretien, nettoyage et divers*, et *h*, *éclairage*; ces rubriques sont communes aux deux halles.

I

Halles et Marchés.

Inspecteur : M. E. DECOR.

	Prévu	Reçu
<i>a</i>) Halles de Rive et de l'île	Fr. 24,000 —	Fr. 23,433 40
<i>b</i>) Places par abonnements	» 28,000 —	» 27,456 65
<i>c</i>) Places au jour le jour	» 29,000 —	» 34,299 20
<i>d</i>) Fêtes du 31 décembre	» 6,500 —	» 6,910 30
	<u>Fr. 87,500 —</u>	<u>Fr. 92,099 55</u>
Reçu en plus.	» 4,599 55	
Somme égale	<u>Fr. 92,099 55</u>	

Le produit de chaque halle se répartit comme suit :

Halle de Rive.

Cases et magasins Fr. 9,652 90

Halle de l'Île.

Cases	Fr. 10,516 60	
Greniers	580 —	
Emplacements libres	2,683 90	13,780 50
		<hr/>
Ensemble :	Fr. 23,433 40	

Dans l'allée de gauche de la halle de l'Île, un emplacement sur lequel s'installaient des marchands avec leurs tables et leurs véhicules offrait les jours de marché l'aspect du plus fâcheux désordre.

Nous avons remédié à cet état de choses par la construction de 21 cases, dont les loyers constituent un intérêt rémunérateur du capital dépensé.

D'autres dépenses ont été faites dans le but d'améliorer, pour la saison d'hiver, les conditions hygiéniques de la même halle, dans laquelle régnaient des courants d'air fort incommodes provenant des ouvertures existant des deux côtés de l'allée centrale et des cages d'escaliers communiquant avec les greniers. Ce grave inconvénient était la cause de plaintes continuelles de la part des locataires. Ces ouvertures ont été fermées.

Le nombre des jetons vendus par les agents sur les marchés est de 110,275, ayant produit fr. 34,299 20.

Ils se décomposent comme suit :

33,895 jetons à Fr. 0 10	Fr. 3,389 50
53,551 " " 0 20	10,710 20
5,259 " " 0 50	2,629 50
17,570 " " 1 —	17,570 —
<hr/>	
110,275 jetons	Fr. 34,299 20

M. Léon Guerchet, concierge de l'école de la rue de l'Entrepôt, a été nommé concierge de la Halle de l'Île, en remplacement de M. Edouard Magnénat, appelé aux fonctions de surveillant des promenades de la ville.

II

Locations sur la voie publique.

Percepteur : M. MOÏSE TRIMOLET.

	Prévu	Reçu
e) Saillies fixes et mobiles . . .	Fr. 16,000 —	Fr. 14,895 15
f) Places devant les cafés. . . .	» 9,000 —	» 9,322 50
g) Emplacements de kiosques . .	» 7,500 —	» 7,639 15
h) Places pour travaux sur la voie publique	» 6,000 —	» 9,178 05
i) Stationnement des voitures . .	» 1,800 —	» 1,670 —
j) Droit d'attache des bateaux à vapeur et à laver	» 1,400 —	» 1,465 —
k) Redevances diverses	» 7,800 —	» 9,811 35
Total	Fr. 49,500 —	Fr. 53,981 20
Reçu en plus	» 4,481 20	
Somme égale	Fr. 53,981 20	

Autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique.

Le nombre des autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique a été, en 1892, de 4842, accusant une augmentation de 387 sur l'exercice précédent.

Elles se répartissent de la manière suivante :

Enseignes nouvelles	282
» restaurées	41
» déplacées	25
Inscriptions sur murs et vitrages	52
Lanternes à gaz et électriques	18
Attributs de commerce	15
Tentes fixes et mobiles	54
Réparations de faces	72
Fermetures de magasins	14
<i>A reporter</i>	573

	<i>Report</i>	573	
Canaux, descentes, renvois d'eau		152	
Trottoirs, marches et seuils		5	
Terrasses, balcons, marquises		5	
Dépôts de matériaux		1	
Soupiraux, abat-jour, stores et volets		7	
Murs et clôtures		1	
Arcades, portes et fenêtres.		11	
Sonnettes et autres saillies		—	
Démolition de bâtiments		—	
Constructions, reconstructions et améliorations, dont 11 avec saillies		18	
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique :			
Travaux divers	224		
> C ^{te} du gaz	284		
> C ^{te} d'électricité	69		4069
> Vidanges hydrauliques	3338		
> Peintres	154		
	Somme égale	<u>4842</u>	

CHAPITRE XII

SECOURS CONTRE LES INCENDIES

Conservateur de matériel : M. A. Ricou.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N° 55.		(Droit de patente payé par les Compagnies).	
Voté. . . .	Fr. 25.750 —	Prévu. . . .	Fr. 1.500 —
Dépensé. . .	> 22.733 35	Reçu	> 1.740 50
Dépensé en moins	<u>Fr. 3.016 65</u>	Reçu en plus. .	<u>Fr. 240 50</u>

Les dépenses sont restées inférieures aux crédits sur plusieurs rubriques : *c. entretien du matériel, e. renouvellement et entretien de l'équipement et de l'armement, f. frais d'incendies et de veilles et imprévu.*

Elles n'ont dépassé, et faiblement, que sur *d. renouvellement du matériel.*

SERVICE

Les incendies qui ont eu lieu en 1892 se classent comme suit :

	Dans la ville		Dans la banlieue		A la campagne	
	de jour	de nuit	de jour	de nuit	de jour	de nuit
Inquiétants	1	4	0	0	0	1
Peu graves	4	2	1	1	0	0

Il y a eu, en outre, 10 feux de cheminée, dont 7 de jour et 3 de nuit, — 3 inquiétants et 7 peu graves.

Enfin, il y a eu deux fausses alertes, de nuit.

En résumé, 26 alertes, pour lesquelles se sont présentés 536 sapeurs.

Aucun de ces incendies n'a présenté un caractère vraiment grave. Notons cependant que le feu du 19 octobre, rue du Rhône, 62, a fait une victime. Un ouvrier habitant cette maison est resté, volontairement semble-t-il, dans les flammes.

Le bataillon a fourni 209 services de garde au théâtre.

Les exercices ont eu lieu dans les conditions habituelles.

Le bataillon a été convoqué le 26 mai, en armes, avec les tambours et la fanfare, pour rendre les derniers honneurs à M. Louis Court, vice-président du Conseil Administratif.

Deux compagnies ont fait, suivant l'usage, le service d'escorte du cortège à la fête des écoles primaires.

PERSONNEL.

L'effectif du bataillon était, au 31 décembre 1892, de 294 hommes, soit :

Etat-major 12, y compris 6 médecins, 2 sous-officiers et le chef de la fanfare. — Les quatre compagnies, officiers, sous-officiers et sapeurs, 282.

M. le capitaine Pautex a été appelé aux fonctions d'adjudant, en remplacement de M. Péter, démissionnaire.

M. le premier lieutenant Jean Deluc a été nommé capitaine.

Ont été promus au grade de premier lieutenant : MM. Louis Guntz. — Arthur Benoit. — Charles Marmet. — Charles Gaillard. — Marc Foudral.

Ont été nommés au grade de lieutenant : MM. Ernest Dupuis. — Marc Lamunière. — Charles Addor. — Henri Willemin.

MATÉRIEL.

Profitant des circonstances favorables de cette année, au point de vue des dépenses résultant des incendies, le Conseil Administratif a fait deux acquisitions importantes désirées depuis longtemps, savoir :

1° Quatorze lits de fer, avec sommiers, destinés au postes de veille, où les pompiers couchaient jusqu'alors sur des lits de camp peu confortables.

2° Une grande échelle mécanique à deux roues, système Magirus,

de 21 mètres de haut, destinée à la rive droite de la ville qui en était dépourvue depuis que l'ancienne échelle genevoise est à peu près hors de service.

CAISSE DE SECOURS

L'avoir de la caisse de secours s'élève, au 31 Décembre 1892, à	Fr. 213,264 59
Il était, au 1 ^{er} Janvier, de	» 209,196 50
L'augmentation sur 1891 est donc de	Fr. <u>4,068 09</u>

Voici le détail des *recettes* :

Intérêts du fonds capital	Fr. 7,684 42
Dons et legs	» 1,250 —
Redevances payées par les compagnies d'assurances	» 1,910 50
Retour de secours alloués à 2 sapeurs	» 69 70
Ensemble	Fr. <u>10,914 62</u>

Les *dépenses* ont été les suivantes :

Secours	Fr. 5,091 —
Frais généraux	» 239 50
Prime d'assurance à la caisse des pompiers suisses	» 160 —
Versement à la caisse spéciale de secours pour les anciens sapeurs (25 % du boni de l'année, francs 5,424 12)	» 1,356 03 » 6,846 53
Somme égale	Fr. <u>4,068 09</u>

CAISSE SPÉCIALE DE SECOURS POUR LES SAPEURS AYANT QUITTÉ LE CORPS
APRÈS 15 ANS DE SERVICE

L'avoir de cette caisse était, au 1 ^{er} Janvier 1892, de	Fr. 4,577 83
Il s'est augmenté :	
D'intérêts au montant de	Fr. 85 —
Du versement fait par la caisse de secours	» 1,356 03 » 1,441 03
Le solde à nouveau est donc de	Fr. <u>6,018 86</u>

Les allocations aux sociétés de secours mutuels se sont élevées à fr. 3,810, pour 3,016 mois de cotisations à 1 fr. 25, répartis entre 263 sociétaires (plus 40 fr. de cotisations aux sauveteurs auxiliaires). C'est une augmentation de fr. 353 75 sur 1891, et un excédent de fr. 810 sur le crédit budgétaire.

CHAPITRE XIII

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de bureau : M. J. BOUËT

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 70,550 —	Prévu	Fr. 90,000 —
Dépensé	» 69,406 40	Reçu	» 87,100 15
Dépensé en moins	<u>Fr. 1,143 60</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 2,899 85</u>

L'économie a eu lieu principalement sur *f, frais de voitures* et *g, frais de cercueils*. Il y a, par contre, augmentation de dépense sur *b, indemnités pour courses supplémentaires*.

Nous devons faire remarquer que la dépense sur *i, frais généraux* a été scindée en deux postes :

Les frais généraux, proprement dits, forment . . Fr. 318 40

Les annonces mortuaires dans les journaux, faites pour le compte des familles, sont remboursées par elles et sont donc comprises dans les recettes ; elles se sont élevées à » 3614 45

Pendant l'année 1892, le Bureau des pompes funèbres a organisé 1,120 convois, soit 206 de moins qu'en 1891.

Ils se répartissent comme suit :

Convois de classe	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	Total
Bureau central . . .	2	27	59	62	100	110	39	399
Bureau Rive droite. .	2	3	14	28	58	50	7	162
	<u>4</u>	<u>30</u>	<u>73</u>	<u>90</u>	<u>158</u>	<u>160</u>	<u>46</u>	<u>561</u>

	Bureau central	Bureau Rive droite	Total
Report des totaux ci-dessus	399	162	561
Hospice général et Département			
de Justice et Police	295	28	323
Enfants de 0 à 1 an.	105	77	182
Enfants de 1 à 13 ans.	38	16	54
	<u>837</u>	<u>283</u>	<u>1,120</u>
Convois dont notre bureau n'a reçu que le prix de la fosse			<u>383</u>
Total général des convois inscrits au bureau.			<u>1,503</u>
qui se répartissent ainsi dans les différents lieux d'inhumation :			
23 dans le Cimetière de Plainpalais.			
442 " " Châtelaine.			
981 " " St-Georges.			
57 en d'autres lieux.			
Total <u>1,503</u> convois.			

Il y a eu, sur l'année précédente, une diminution de 20 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

Un de nos porteurs, M. Gugolz, est décédé. Il a été remplacé par M. Philippe Wyss, précédemment porteur supplémentaire.

Nous avons indiqué plus haut, dans l'article concernant nos rapports avec les autorités cantonales, l'état de la question relative à l'institution d'un service d'inhumations gratuites.

CHAPITRE XIV

CIMETIÈRES

Chef de Bureau : M. J. BOUËT

Budget n° 57.

Dépenses.

	Voté	Dépensé
Cimetière de Plainpalais	Fr. 1,700 —	Fr. 1,553 25
• de Châtelaine	• 3,950 —	• 3,947 80
• de St-Georges	• 8,700 —	• 9,114 25
Total	Fr. 14,350 —	Fr. 14,615 30
Dépensé en plus	Fr. 265 30	
Somme égale aux dépenses	Fr. 14,615 30	

Recettes.

	Prévu p ^r les 3 cimetières	Atteint
Cimetière de Plainpalais	Fr. 50,000 —	Fr. 17,650 —
• de Châtelaine		• 8,890 —
• de St-Georges		• 9,975 —
Total	Fr. 50,000 —	Fr. 36,515 —
Reçu en moins		• 13,485 —
Somme égale aux recettes .		Fr. 50,000 —

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1892, 23 inhumations, toutes d'adultes. — 3 ont eu lieu dans des places réservées.

Une ancienne concession a été renouvelée pour vingt ans.

De plus, il a été accordé 2 nouvelles places comme réserves pendant vingt ans, ce qui porte à trois les places concédées dans ce cimetière en 1892.

Les 23 inhumations se divisent ainsi quant aux lieux de décès :

Ville	16
Plainpalais	4
Eaux-Vives	1
Autres lieux	2
Total	<u>23</u>

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1892, 442 inhumations.

Sur ce nombre, 8 ont eu lieu dans des places concédées, 2 pour 99 ans dans les caveaux 17, 2^e place, et 25, — 3 pour 10 ans en plus du tour ordinaire, et enfin 3 pour 20 ans en plus du tour ordinaire.

En outre, 1 place a été concédée comme réserve pendant 20 ans.

Enfin, 3 concessions ont été concédées pour 20 ans, pour des tombes dans lesquelles les inhumations avaient eu lieu antérieurement, ce qui porte à 12 le nombre des places concédées dans ce cimetière pendant l'année dernière.

Les inhumations se divisent comme suit :

Adultes	296
Enfants de 3 à 13 ans	13
" de 0 à 3 ans	130
Fœtus	3
Total	<u>442</u>

Elles se répartissent comme suit quant aux lieux de décès :

Lieux de décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève . . .	264	12	125	3	404
Plainpalais . .	27	1	2	—	30
Eaux-Vives . .	4	—	—	—	4
Autres lieux . .	1	—	3	—	4
Total . . .	296	13	130	3	442

CIMETIÈRE DE ST-GEORGES

Durant l'année dernière, il y a eu dans ce cimetière, 981 inhumations.

Elles se divisent ainsi :

Adultes	726
Enfants de 3 à 13 ans	43
, de 0 à 3 ans	205
Fœtus	7
Total	981

Huit de ces inhumations ont eu lieu dans des places concédées, dont 7 pour 20 ans en plus du tour ordinaire, et une dans le caveau n° 1, pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

En outre, il a été concédé 5 places comme réserves pour 20 ans, une pour quatre-vingt-dix-neuf ans dans le caveau n° 1 (2^{me} place).

Enfin une concession de 20 ans en plus du tour ordinaire, pour une tombe déjà occupée depuis 1891.

Le nombre des places concédées dans ce cimetière est donc de quinze pour l'année 1892.

Ces inhumations se répartissent comme suit quant aux lieux de décès :

Lieux de décès	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Genève . . .	225	15	78	4	322
Plainpalais . . .	415	22	89	3	529
Eaux-Vives . . .	83	6	37	—	126
Autres lieux . . .	3	—	1	—	4
Total . . .	726	43	205	7	981

Résumé des inhumations dans les trois cimetières.

Cimetières	Adultes	Enfants de 3 à 13 ans	Enfants de 0 à 3 ans	Fœtus	Total
Plainpalais . . .	23	—	—	—	23
Châtelaine . . .	296	43	130	3	442
St-Georges . . .	726	43	205	7	981
Total . . .	1045	56	335	10	1446
Inhumés en d'autres lieux					57
Total général des inhumations					1,503

Provenances.

Cimetières	Genève	Plainpalais	Eaux-Vives	Autres lieux	Total
Plainpalais . . .	16	4	1	2	23
Châtelaine . . .	404	30	4	4	442
St-Georges . . .	322	529	126	4	981
Total . . .	742	563	131	10	1,446
Inhumés en d'autres lieux					57
Total général des inhumations					1,503

dont 1,120 ont été organisées par notre bureau, et 383 par d'autres entreprises.

Nous nous sommes inquiétés de savoir, approximativement, dans quel délai la première moitié du cimetière de St-Georges, — seule aménagée jusqu'ici — serait entièrement occupée.

Ce cimetière a été ouvert le 1^{er} juillet 1883, avec vingt-quatre carrés pour les *adultes*. Au 1^{er} avril 1892, 17 de ces carrés étaient occupés. Il en restait donc 7 libres, qui, selon la progression constatée, pourront suffire jusqu'à fin octobre 1895, soit encore deux ans et demi.

Pour les *enfants de 3 à 13 ans*, du 1^{er} juillet 1883 au 1^{er} avril 1892, 416 places avaient été occupées; 117 étaient encore disponibles. En calculant d'après la proportion des inhumations antérieures, ces 117 places devaient suffire jusqu'à la fin d'août 1894, et il y aurait environ 55 places à trouver pour aller du 1^{er} septembre 1894 à fin octobre 1895.

Pour les *enfants de 0 à 3 ans*, le nombre des places occupées était, au 1^{er} avril 1892 de 1914, et il n'en restait que 174 disponibles, qui ne pouvaient suffire que jusqu'à la fin de 1892. Il fallait en préparer 590 pour aller jusqu'à fin octobre 1895.

Ces 650 tombes d'enfants ont été disposées dans la partie du cimetière qui longe les grilles de clôture et qui avait été réservée pour la construction des caveaux. Mais dès maintenant la nécessité s'impose de prévoir pour un avenir très prochain l'aménagement de la seconde moitié du cimetière.

M. Joseph Rigaud a été nommé gardien de cimetière de St-Georges, en remplacement de M. Zehfus, appelé aux fonctions de garde du bois de la Bâtie.

CHAPITRE XV

DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 58		Chap. XV.	
Voté	Fr. 15,600 —	Prévu	Fr. 4,000 —
Dépensé	» 24,215 60	Reçu.	» 3,799 55
Dépensé en plus	<u>Fr. 8,615 60</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 200 45</u>

I

DÉPENSES.

	Prévu	Dépensé
a) Caisse d'épargne et de retraite des employés de la Ville . .	Fr. 6,200 —	Fr. 7,169 90
b) Eclairage et chauffage des locaux d'élection	» 900 —	» 728 95
c) Entretien des tableaux électoraux	» 500 —	» 2,705 85
d) Allocation au comité de la fête fédérale des officiers . . .	» 2,000 —	» 2,000 —
Frais divers, décoration de la ville à l'occasion de cette fête	» —	» 708 80
e) Allocation à l'Association des intérêts de Genève. . . .	» 2,000 —	» 2,000 —
f) Dépenses imprévues	» 4,000 —	» 8,902 10
Total	<u>Fr. 15,600 —</u>	<u>Fr. 24,215 60</u>

Voici l'état sommaire des dépenses comprises sous la lettre *f*, dépenses imprévues :

Prix à diverses Sociétés de tir, et à la Société helvétique d'horticulture	Fr. 1,170 —
Réceptions diverses de commissions fédérales pour l'enseignement industriel, pour la régularisation du niveau du lac Léman, etc.	» 1,023 30
Réception du Congrès de droit international	» 1,596 45
Allocations à diverses sociétés	» 650 —
Allocations aux victimes des accidents survenus sur la promenade de la Treille et à la rue de la Croix-Rouge	» 710 25
Frais de l'ensevelissement de M. L. Court, Vice-Président du Conseil Administratif	» 957 65
Frais de l'ensevelissement de deux employés de la Ville.	» 118 80
Part de la Ville (solde) dans le coût des fresques de l'Arsenal	» 2,485 —
Divers	» 190 65
Total	<u>Fr. 8,902 10</u>

II

RECETTES

Bonification de la compagnie du gaz sur la consommation faite par divers services.	Fr. 1,583 40
Visa des certificats d'origine pour marchandises expédiées de Genève	» 520 —
Vente de livrets de famille à l'Etat civil et de catalogues des Musées et collections	» 612 70
Redevance payée par la compagnie des tramways pour 1891 et 1892.	» 702 25
Versements de diverses sociétés de gymnastique pour utilisation des locaux	» 303 —
Divers.	» 78 20
Total	<u>Fr. 3,799 55</u>

CHAPITRE XVI

DÉPENSES ET RECETTES EXTRA-BUDGÉTAIRES

DÉPENSES.			
Date des votes		Vote	Dépensé
29 Mars	Passerelle en ciment dans la promenade du Lac	Fr. 3500 —	Fr. 5688 40
	Dépensé en plus	• 2188 40	
19 Mai	Allocation aux exposants genevois à l'exposition de Chicago	Fr. 5000 —	• 5000 —
15 Juillet	Réfection de trottoirs (Voir n° 47, Rues : ce cré- dit a été porté en aug- mentation de l'allocation budgétaire).	• 12,000 —	
6 Septembre	Construction d'un bâti- ment pour la voirie	• 8500 —	• 9726 60
	Dépensé en plus	• 1226 60	
18 Novembre	Erection de la statue du duc Ch. de Brunswick	Fr. 8000 —	• 8000 — (Réservé)

RECETTES			
Date des votes		Prévu	Reçu
17 et 31 Mai	Vente de parcelles de ter- rain, rue de la Croix d'Or	Fr. 700 —	Fr. 700 —

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
I. FINANCES.	4
Résultats de l'exercice	4
Résultats généraux	8
Rescriptions générales	9
Rescriptions pour acquisitions d'immeu- bles en l'Ile.	11
Rescriptions pour pavages en bois.	12
Restauration du temple de Saint-Pierre.	13
Elargissements de rues.	14
Bains du Rhône.	14
Taxe municipale.	16
II. ADMINISTRATION.	19
I. Rapports avec le Conseil municipal	20
II. Rapports avec les autorités fédérales et cantonales	25
1. Autorités fédérales	25
2. Autorités cantonales.	28
3. Travaux du Rhône à Chèvres.	28
III. Divers	39
Etat-Civil.	52
III. ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL	57
IV. INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE	62
I. Ecoles enfantines	63
II. Ecoles primaires	66
III. Ecoles complémentaires	68

CHAPITRES	PAGES
IV. Ecole d'horlogerie et de mécanique	69
V. Ecole de commerce	72
VI. Ecoles d'art	74
VII. Collège de Genève	76
VIII. Académie professionnelle	77
IX. Fondation Diday	78
X. Fondation Lissignol	79
XI. Legs et dons	80
XII. Musée Rath	81
XIII. Musée d'histoire naturelle	85
XIV. Musée des Arts décoratifs	96
XV. Collections diverses	97
XVI. Collecton Fol	103
XVII. Bibliothèque publique	104
Bibliothèques circulantes	110
XVIII. Herbier Delessert et Conservatoire botanique	112
XIX. Jardin botanique	113
XX. Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés à l'instruction publique	115
V. THÉÂTRE ET CONCERTS	116
VI. PROPRIÉTÉS MUNICIPALES	121
I. Bâtiments	122
II. Promenades et jardins	125
III. Horloges	127
VII. SERVICE DES EAUX ET FORCES MOTRICES	128
VIII. VOIRIE	192
IX. ÉCLAIRAGE DE LA VILLE	206
X. POLICE ET SURVEILLANCE ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE	209
XI. HALLES ET MARCHÉS	211
XII. SECOURS POUR LES INCENDIES	215
XIII. CONVOIS FUNÉBRES	219

CHAPITRES	PAGES
XIV. CIMETIÈRES	221
I. Cimetière de Plainpalais	222
II. " de Châtelain	222
III. " de St-Georges	223
XV. DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES	226
XVI. RECETTES ET DÉPENSES EXTRA-BUDGÉTAIRES	228



